The Canadian Indian

The Prairie Provinces

©Published under the authority of the
Hon. John C. Munro, M.P., P.C.
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 1980
QS-5146-020-EE-A1
Catalogue No. R32-47/1980E
ISBN 0-662-11101-X

Cette publication peut aussi être obtenue en français.

Contents

1 **An Outline**
2 **The People**
2 The Ojibway (Saulteaux)
3 The Cree
4 The Assiniboine
5 The Blackfoot
8 The Sarcee
9 The Sioux
10 **The Time of the Buffalo**
13 **The Missionaries**
13 Roman Catholic
13 Anglican
14 Methodist
14 Presbyterian
15 **Education**
19 **Explorers and Traders**
20 European Influence
22 The North-West Rebellion — 1885
24 **The Treaty Era**
28 **Indian Treaties**
28 Treaty No. 1
28 Treaty No. 2
29 Treaty No. 3
29 Treaty No. 4
29 Treaty No. 5
30 Treaty No. 6
30 Treaty No. 7
30 Treaty No. 8
31 Treaty No. 10
36 **The Transition Era**
37 Population
44 **Bibliography**

Archaeologists and geologists generally agree that man came into the prairie region during the last Ice Age when much of Canada was buried under two giant glaciers — the Cordilleran and the Laurentian. An ice-free corridor separated these ice sheets and people entered America from the continent of Asia over a 1 200 mile stretch of land. Today, the area which once formed this land bridge is known as the Bering Strait.

From archaeological finds, it is possible to trace the migration routes of the diverse nomadic people who travelled across what is now Canada. Athapascan-speaking bands moved onto the plains from the northwest some 2 000 years ago. A "mound-building" people relocated from the south and remained in their new habitat for about 1 000 years, leaving traces of earthen burial mounds in southern Manitoba and Saskatchewan. Still other people travelled across the plains, leaving fragments of their clay pottery along the way. Algonkian-speaking people from the eastern woodlands began to advance westward, clashing with the Athapascans and vying for land. Alliances were made and broken, until strong tribal units emerged.

Early in the 18th century the horse was used as the principal means of transportation on the plains and western Indian tribes became more mobile. This gave rise to many changes in the political structures of these tribes. The Siksika, or Blackfoot, had joined with the Kainah, or Blood, and the Pikuni, or Piegan, to form what would be referred to as the Blackfoot Confederacy. These three tribes spoke a mutually intelligible dialect of the Algonkian language. The Blackfoot, Kainah and Piegan were joined later by the Sarcee, an Athapascan tribe from the north, and the Gros Ventre from the south. The Assiniboine broke away from the Dakota Sioux and allied themselves with the Cree. The Ojibway, or Saulteaux, pushed west from the Great Lakes during the 1730's. They were traditional enemies of the Dakota and soon joined with the Plains Cree, who were also newcomers to the prairies. The Woods and Swampy Cree continued to expand north and west, displacing the Athapascan-speaking tribes. Warfare for control of the buffalo grazing grounds was constant between the various tribes, and combat became even more widespread and violent with the introduction of firearms.

The Kootenay, a small tribe now living in British Columbia and northern Montana, was driven from the grasslands in the foothills of Alberta by the Blackfoot. The Kootenay adapted to a new way of life and, until the buffalo disappeared in the late 19th century, made annual journeys to the plains.

The Gros Ventre played a minor role in the history of Canada's Indian people. About 1820 they broke away from the Arrapho, a United States tribe, and joined the Blackfoot Confederacy for protection against the Crow Indians. The Gros Ventre occupied parts of southern Alberta and, until their Assiniboine enemies displaced them, they occupied Saskatchewan as well. In 1867 they quarreled with their Blackfoot benefactors, relations became poor, and a battle with the Piegan diminished their numbers and brought about their demise.

The Ojibway (Saulteaux)

The Ojibway Indians now live mainly in Ontario, but history records that one branch moved out from the eastern forests onto the western plains. They adopted the buffalo-hunting culture of the area and became known as the Saulteaux, a name derived from the French word, "Salteur", meaning People of the Rapids. In 1642, when they were visited in one of their main camps by the French at Sault Ste Marie, they called themselves "Bawatigowininiwug", People of the Falls. This name was subsequently entered in missionary and trading records.

In 1790 the Saulteaux and their allies, the Ottawa, lived in what is now the city of Winnipeg. As an Algonquin people pushing westward, they frequently became locked in warfare with the Iroquois during the 17th century and with both the Sioux and Fox throughout most of the 18th. The Cree became their allies because they shared their hunting grounds and the Saulteaux adopted the dress, lifestyle and warfare tactics of the Cree. They abandoned the practice of constructing domed lodges from saplings bent and covered with birch bark, replacing these with the hide-covered "tipi" so common on the plains.

Their religion was similar to that of the Cree, stipulating four types of medicine men, each with a clearly defined function. The Wabeno, or men of the dawn, could confer good fortune in hunting, handle fire without being burned and make people "fall in love". The Jessakid, a prophet, or revealer of hidden truths, had special gifts from the Thunder and like the Thunder, could harm people from a great distance. Herbalists, either men or women, were skilled in the medicinal use of plants and could heal the sick. The fourth and most important person was the Mida, a shaman who combined the offices of priest and medical man. There were four levels through which an aspiring shaman passed, and elaborate rites, feasts, and special training prepared a candidate for each level.

The Cree Thirst Dance and the Blackfoot Sun Dance compare with the Saulteaux rites of the Medicine Lodge. Tobacco was offered to the spirits and at sacred feasts the pipe-stem was pointed towards the sun. The Cree and the Saulteaux sang sacred songs of the Mida, with pieces of birch bark bearing symbols or memory marks serving as reminders to the singer throughout his lengthy song.

The Saulteaux also prayed and made sacrifices to propitiate evil spirits dwelling in caves, stones, twisted trees, rapids and lakes; and to ward off illness, they blackened their faces.

When a male child was born, friends were invited to a feast and a Mida was named as "godfather" to the child. When Peter Jones was born (later becoming a missionary) he was named, "Kahkewayquonaby", which meant sacred waving feathers — the feathers referring to those plucked from the sacred eagle and symbolizing the flight of the thunder. Thus the child was dedicated to the spirit of thunder. In addition to the eagle feathers, a war club denoting power, was given to him at this feast. As long as he kept these, it was believed he retained the protection of the eagle.

Bravery was admired and the right to wear eagle feathers in one's hair was the ambition of every young man. A single feather, tipped with a piece of red leather or horse hair dyed red, was worn by those who had killed an enemy. A feather split at the top indicated a warrior who had been wounded by an arrow. A single feather with a painted red spot identified a man who had been wounded by a bullet. The war bonnet with eagle feathers was worn only by a man who had killed several of his enemies.

Important matters were discussed by the Saulteaux at a council with representatives of each band. The ablest men were elected band chiefs and they communicated council decisions to their bands. Political union between bands was loose, but custom, religion and a strong clan system bound them together.

The family was the basic social unit of the band and each band consisted of several families related to each other. When they convened in the spring, there might be several hundred people camped in a small area. Marriage was a simple arrangement. When a young man proved his ability to hunt and support a wife, he made a present of his kill to the girl's parents. If they accepted the gift and asked him to feast with them, the marriage was arranged. He would spend the first year of his marriage with his in-laws, then he and his wife were free to set up their own lodge.

During the treaty era, the Government of Canada made joint agreements with the Saulteaux and Cree Indian tribes in Manitoba because they were so closely allied. There is no reliable estimate of the Saulteaux population prior to the beginning of the 20th century. In the census of 1911, 8 000 Indians living in western Canada were classified as Ojibway.

The Cree

The name Cree is a variant of Kristinaux, the early French appelation. The Cree once referred to themselves as the "Nehiyowuk", or the Exact People, and for geographical reasons were divided into three main tribes. The Plains Cree dwelled on the great plains frontier, the Woods Cree lived in the forests of northern Alberta and Saskatchewan, and the Swampy Cree lived in northern Manitoba and Ontario.

When firearms were first obtained by the Cree, their sphere of activity extended across northern parts of present day prairie provinces and into the Northwest Territories. In time, and with support from their Assiniboine allies, they soon occupied Saskatchewan and most of northern and central Alberta. In so doing, they displaced the Blackfoot, who, in turn, pushed the Gros Ventre tribe and the Shoshone from the Canadian plains.

In the ongoing warfare, the last battle took place in March, 1866, at Ghost Coulee along the South Saskatchewan River when hundreds of Blackfoot were killed. Shortly after, the Plains Cree and the Blackfoot made peace and exchanged young men as a token of mutual trust.

Mistawasis, or Big Child, head chief of the northern Plains Cree had been a young man when he first confronted the great Blackfoot chief, Crowfoot; now, the two chiefs maintained peace between their warring peoples. Later both men signed treaties with the Government and ceded their territory to the Crown.

The Cree, a religious people, observed many customs to gain support from unseen spirits which inhabited all living and natural things. They held an annual Thirst Dance similar to the Sun Dance ceremony of the Blackfoot, Sioux and other tribes.

Like their friends, the Ojibway, they established several degrees of medicine men. When a young man felt the calling to become a medicine man, he would leave the camp and fast for many days, until the spirits who dwelled in various animals such as the beaver and otter revealed to him his sacred helper and servant.

There were four classes of medicine men or shaman. The first, Wapunu, or Conjurer of the Morning, had the power to extinguish fire. The second was Miteo, whose extensive knowledge of roots and herbs was used to cure sickness. Miteo also had the power of summoning a person from a great distance, providing he had a lock of hair or a piece of clothing belonging to the person he sought.

The third man possessing magical powers was Kesikauiyineo, or Man of the Day, who revealed the unknown and found lost articles or missing people. To do this, he retired to a small tent to summon the spirits, and as they communicated with Kesikauiyineo, the tent shook violently. The fourth, Tipiskauiyineo, held the power to reverse evil spells.

Since the warding off of evil spirits was a concern of most everyone, each man carried a medicine bag containing charms and other objects related to his personal spirit helpers.

It was customary for the Cree and other plains tribes to burn the prairie grass in certain areas to drive grazing herds of deer, antelope or buffalo into streams where they were stalked and killed by bow and arrow. This practice continued even after the arrival of the horse when the prairie fires served another purpose. The growth of the tender green grass was hastened by burning the old grass in early spring and the hunters' horses, lean after the winter months, were fed.

On long journeys the Cree built caches to conceal food for their return trip. In summer, large quantities of saskatoon berries and choke cherries, were gathered, dried and pounded for use in winter, as well as providing an immediate food source for the Cree.

Dried sage was used for flavouring food and moss for making a special tea. Of course, the main food source sought by the Cree was the buffalo. The plains Indian tribes had many ways to prepare buffalo meat: raw, roasted, boiled, frozen, or dried and preserved. Pemmican was the mainstay of a family — a pound or two was sufficient daily food intake for a man — and during the summer this delicacy of powdered meat blended with fat and berries remained well preserved.

The Plains Cree lived in portable lodges or "tipis" of tanned buffalo hide, usually painted with black and red mythological figures depicting spirits seen in dreams and thus deemed sacred. When the paintings faded, the owner of the skin tent destroyed it out of reverence for the spirits.

Household robes fashioned from buffalo hide were decorated and painted with hunting scenes, conquests and significant events in the life of the owner. They were preserved for many years and served as a type of calendar which recorded the personal history of the artist and the history of his tribe.

Prior to the influx of traders all clothing was made with leather. Men wore leather shirts, leggings, breech cloths and caps, and women's clothing consisted of long robes with detachable sleeves. Both men and women wore buffalo-hide moccasins.

Special attention was given to hair fashion especially among Cree men. Explorer Alexander Henry, who met with the Cree during his travels in 1760 and 1766, described the various manners in which the Cree wore their hair: "Their hair is generally divided on the crown, and fastened in large knots behind each ear, from which is generally suspended a bunch of blue beads, or other ingenious work of their own. Their men have their hair adjusted in various forms; some of them have it separated on the top and tied in a tail upon each side; others form but one tail, which hangs down behind, around which is twisted a strip of otter skin or the dressed entrails of buffalo. . ."

The most important character of Cree folklore was Wasakaychak and stories of his adventures at the beginning of the world could be related only during the winter months. The accounts of Wasakaychak are legends about creation, good and evil, and the ways of animals and have moral overtones reminiscent of Aesop's Fables. Rev. Henry Steinhauer and Rev. Doctor Ahenakew realized the value of such literature, being Indians themselves, and set about collecting and preserving Wasakaychak's legends during the 1800's.

The Assiniboine

Called "the people who cook with hot stones", the Assiniboine had broken from the Dakota Sioux, the tribe from which they originated. They settled and hunted on the land surrounding Lake Nipigon and The Lake of the Woods. For them and their neighbors, the Ojibway, the pursuit of game and the harvesting of wild rice were the mainstays of a hunting and gathering existence patterned after the seasons.

By the 1700's many Assiniboine bands had drifted to the northwest, dividing into two offshoots. One branch chose to encamp at the treeline northwest of Lake Winnipeg, the other relocated southward to the valley of the Assiniboine River.

About the middle of the 18th century the acquisition of horses and flintlock rifles enabled them to expand their territory further west. Finding willing allies in the Cree, they opposed the Blackfoot Confederacy for control of the Canadian prairies. Pitting their skills against the Sioux, they made their way into the United States and waged war on the Mandan. The Kootenay and Salish tribes living beyond the Rocky Mountains soon found their lands threatened by the steadily-encroaching Assiniboine.

At the turn of the century the Assiniboine hunting grounds encompassed all the Canadian plains. Written in 1809, Alexander Henry's "Journal of Adventures" traces the vast expanse occupied by the Assiniboine: "The Assiniboine are from the Sioux. Their lands may be said to commence at the Hair Hills (Pembina Mountains) near the Red River, then running in a western direction along the Assiniboine River, and from that to the junction of the north and south branches of the Saskatchewan, and up the former branch as far as Fort Vermilion, then due south to the Battle River, and then southeast until it strikes upon the Missouris, and down that river until near the Mandan villages, then a northeast course until it reaches the Hair Hills. All this space of open meadow country may be called the lands of the Assiniboines."

Henry estimated that at the beginning of the 19th century they numbered 10 000. In 1842 reliable estimates placed their population at 3 040. The 1890 Dominion Blue Book fixes the Assiniboine population of Alberta and Saskatchewan at 1 042. The decline in population resulted from smallpox epidemics.

The Canadian prairies abounded with wildlife during the first half of the 19th century and it is estimated there were more than 60 million buffalo grazing on the plains at this time. The Assiniboine were skilled buffalo hunters. Scattered bands of this tribe who lived near the mountains, however, demonstrated expertise in hunting deer, bear and moose as well. For these bands, fish provided an occasional change in diet.

Roots and berries, gathered by the women, were eaten fresh or in the case of the saskatoon, or service berry, blended with dried meat and fat to make pemmican. Food was usually served in wooden dishes, and utensils were fashioned from bone or horn.

Before traders introduced cloth, Assiniboine dress was distinctly traditional — shirts and leggings of fine deerskin and moccasins of buffalo hide. Geometric designs, using quills, shells, and other ornamental objects enhanced the appearance of the garments worn by men and women, and jewelry for personal use or for decorating weapons was popular.

The Assiniboine lived in conical-shaped lodges made of buffalo hide and painted with elaborate scenes depicting the deeds of the owner.

Babies, carried in moss-lined bags on the mother's back, were given names signifying certain physical characteristics or peculiar circumstances that had occurred at the time of birth. The boys were given new names as they grew and distinguished themselves in hunting or war. Girls, however, usually retained their original name throughout life.

Both men and women smoked tobacco and the carving of stone pipes reached a high degree of artistry among the Assiniboine. Suitable stone was an important trade item between tribes and was often transported a long distance from where it had been found.

The Assiniboine had their own system of government administered by chiefs and councillors. At meetings all questions affecting the welfare and safety of the community were discussed and resolved, later becoming laws by which the people were governed. Within each community were appointed individuals responsible for securing the welfare of the people and assuring that community laws were kept.

Although few in number, warriors held places of honour in the tribe, and their skill on horseback and deadly use of bow and arrow made them feared opponents of the Blackfoot. Their love and acquired need of horses led them to raid Blackfoot and Blood camps in an effort to increase their own herds. In fact, a man's wealth was measured by the number of horses he owned. Horses were given as gifts to esteemed friends and to the father of a woman when she married.

The Assiniboine ascribed to certain religious practices with the Sun Dance being the most significant. Because of their frequent association with the Plains Cree, many rituals and beliefs were common to both tribes.

The Assiniboine buried their dead with great reverence. If, during winter, a person died some distance from the family burial ground, the body was carried by those who had come upon it and returned to the relatives. Burial was usually in a circular pit about five feet deep which was lined with bark and skins. The corpse was lowered in a sitting position and the pit roofed with logs and soil.

During the early reserve period of the 1880's, the once great Assiniboine tribe was divided and relocated to different regions. The Mosquito, Bear's Head and Lean Man bands settled in the Battleford district; Joseph's and Paul's bands moved to reserves near Edmonton; Carry the Kettle's band relocated near Sintaluta in southern Saskatchewan. At first, Pleasant Rump's and Ocean Man's people lived on their own reserves in southern Saskatchewan, but in 1901, they moved to reserves with their Cree neighbours.

The Blackfoot

The Blackfoot comprised three tribes and were among the first Algonkians to move from the eastern woodlands to the plains and foothills of Alberta. The Siksika, or Blackfoot, the Pikuni, or Piegan, and the Kainah, or Blood, made up the confederacy which came to be known as the Blackfoot.

Tradition has it that the Siksika's ancestors lived near a great lake in the east where the soil was fertile and black. This dark earth stained their moccasins; hence the name Siksikauo, literally, Blackfoot. The name Piegan is derived from the word Pikuni, meaning "those who wear tattered robes". The Kainah, meaning "many chiefs", were often referred to as the Blood Indians.

Before 1800 the combined Blackfoot tribes had expanded and consolidated their territory east of the Rockies. By right of conquest they had fixed their western border on the slopes of the Rocky Mountains. In the south they reached the northern branches of the Missouri River, extending east about 300 miles, and north to the Saskatchewan River.

By 1800 their lifestyle had evolved considerably from what it had been at the outset of the 1700's. People now had horses and firearms and life was easier. Inter-tribal warfare with the encroaching Cree and Sioux was always imminent, but more time was now devoted to religious and social ceremonies. Traders had arrived seeking buffalo robes and pemmican in exchange for firearms and tools and it appeared that trade would lead to prosperity. White traders reckoned the combined Blackfoot population at nearly 7 000. In 1877, at the time of Treaty No. 7, the bands of the Blackfoot Confederacy numbered about 45 and were known by such traditional names as The Tall Men, Camping in a Bunch and The Fish Eaters.

Each of the three tribes had a head chief with numerous sub-chiefs presiding over individual bands. The head chief was a peacetime chief governing in normal times, but who passed his authority to a war chief in times of trouble or danger. The Blackfoot had unwritten codes of law to govern themselves during peacetime or in times of war and these laws regulated social and domestic life. Military societies and fraternal organizations were appointed by each band as enforcers and ensured the welfare of the people.

When important gatherings were held, such as the election of a chief or entertaining visitors from another tribe, camp criers (usually old men) made the rounds of the camp to summon others. Male adults voted on important matters pertaining to war or communal buffalo hunts. The ability to deliver speeches was greatly admired amongst the Blackfoot tribes, and often an able speaker could sway an assembly to his purpose.

Warfare was a way of life for the Blackfoot and prior to the influx of white settlers they continually fought with the Cree and Assiniboine. When a war party prepared for a battle, a feast was held, religious sacrifices were offered and vows were made that would later be fulfilled at the annual Sun Dance. The war party travelled by day in their own territory, but once they entered that of their foe, they travelled by night. The element of surprise was often essential to victory.

When a Blackfoot warrior killed a man, he sprang from his horse and took his victim's scalp; the scalp-lock was about two or three inches in diameter. This custom arose as evidence of prowess. A scalp dance was held upon the return of the successful war party, and scalp-locks were carefully preserved and hung in the lodge as reminder of the owner's bravery.

When a Blackfoot man was murdered or killed in battle, there was great mourning, and revenge was considered necessary. They believed the soul of the departed could find no rest until it was avenged. The willful or accidental killing of one tribe member by another could be avenged by blood, or remitted by the donation of horses or personal property to the family of the deceased.

The Blackfoot were a religious people with each man having his own guardian spirit, revealed in dreams after a period of fasting.

The Sun Dance was held in midsummer when scattered bands of the tribe reunited and camped in a large circle of lodges. A large pole was cut and erected in the centre of the Sun Dance lodge which had walls from freshly-cut green branches. Inside, offerings and gifts of food which would later be distributed to the poor were secured to the main pole.

Women would sing songs or pray in silent thanksgiving for the recovery of the sick or for the safe birth of children. New names were bestowed on young boys, who then discarded the names they had been given as infants.

Young warriors might fulfil vows made to the Great Spirit who protected them on the warpath. A common method was to undergo a ritual that caused intense physical pain and left scars on the back or chest of the individual. Sharp wooden skewers were inserted through the muscles of the back or chest and lines fastened to the skewers were tied to the main pole. The young man freed himself by straining until his flesh tore away. He chanted and danced during the ritual, making every effort to show no evidence of pain.

The Blackfoot people worshipped Omuqkatos, the Great Sun, and much of their life revolved around the spirit world. Strangely shaped trees, irregular rocks on the plains and uncommon land formations were recognized as stopping places of the spirits. When someone fell ill, an item of his clothing was hung from the top of the lodge, to be blown by the wind. It was believed the spirits would stop when they saw this, and hearing the petitions for the recovery of the sick person, would assist the medicine man in his task.

The spirits of the dead, if not treated with customary reverence, could be dangerous to the living. When a person died his lodge was immediately removed to another location and food and clothing were provided for the spirits. The items placed beside the body were, in effect, symbols, and though they appeared to be left untouched, it was believed that the spirit of the deceased claimed only their essence. Bodies were wrapped in robes and positioned on raised platforms beyond the reach of animals. The soul of the deceased was said to travel to a mysterious land where game was abundant and the weather always fair. The length of time it took an individual's soul to reach this paradise depended on the manner in which he had conducted himself during his lifetime.

According to Blackfoot mythology, Nipi, the "Old Man", created the world and made men and women to keep him company. A story depicting a Great Flood and Nipi's re-creation of the world is reminiscent of the biblical story of Noah.

For the Blackfoot good and evil were personified in the Legend of the Two Brothers. Briefly, the legend states there once was an old man with a wife and a married daughter. The son-in-law was a lazy fellow and treated the old man in a cruel manner. One day the daughter was cooking some meat when a clot of blood fell to the ground. She picked it up and dropped it back into the pot. Moments later, she heard a hissing sound and looking into the cauldron, beheld a small boy. Suddenly the child grew and sprang from the pot as a young man. He was named Kutoyis, meaning "sweet grass", and soon became known for his kindness. He admonished the unkind acts of the cruel son-in-law, and one day, in a terrible fight, he killed him. The 'evil brother' was seen as representing the night, darkness and storms. The 'good brother', however, represented day, light and tranquility. Hence, the unending struggle between good and evil; between light and darkness.

As was the case with most Indian tribes, the Blackfoot perceived the passage of time according to the rhythms of nature. Periods of time roughly corresponding to the months of a year were traditionally referred to as The Moon When the Geese Come, The Moon When the Geese Go Away and The Moon of the Big Snow.

For the Blackfoot family, life centred in the lodge or tipi sewn from buffalo hides. The tipi was conical and supported by as many as 12 poles secured at the top and positioned firmly in the ground. The skirting was held in place by pegs driven into the ground. When camping, the leader of the band selected a site, indicating to his wife where he wished the tipi pitched, and other families proceeded to group their lodges around this main shelter.

Cooking fires were built outside the dwellings throughout summer and during winter stones were arranged in the centre of each lodge and a fire was kept burning. Tent flaps helped regulate ventilation. The place of honour was located opposite the door flap and was always reserved for the head of the family. Bags of food, tools, weapons and garments were hung from the lodge poles and sleeping robes for each member were laid out around the walls, and served as couches during the day. It was customary to cradle infants in decorated moss bags which laced up to the child's chin. In this manner, a child could be hung on the lodge wall while the mother worked at her daily tasks.

A child usually received its name at birth with environment and circumstances often influencing the mother's decision of a name. Later, when physical or behavioral traits emerged, the name was replaced by another. In fact, it could be changed as many as eight times during a lifetime. A man never disclosed his own name. It was revealed to him by another. Crowfoot, perhaps the greatest Blackfoot chief, had an interesting array of names bestowed on him throughout his life. He was initially called Astoxkomi, then the Blackfoot name, Kyiah-sta-ah, or Bear Ghost. At one point, he was known as "Istowun-eh'pata", or Packs a Knife, a name that had once been that of his father. Astoxkomi was a young man when he earned the name which he would make nationally and internationally famous. This was "Isapo-muxika", or Crow Indian's Big Foot, later shortened to Crowfoot by interpreters.

The Blackfoot were fond of colourful ornaments, and both men and women wore rings and strings of beads. Women made all the clothing worn by their families. Men wore breech cloths, leather shirts, leggings, moccasins and occasionally, buffalo robes. Caps of various furs were used during the winter and feathers were worn for ceremonies and symbolized badges of honour.

The training and racing of horses occupied much of their time as they were proud of their animals and wagered high stakes on the outcome of races. Colts were broken in by leading them into a marshy area and then leaping on their backs. Injuries to riders were commonplace, but the reputation of being a good horseman was deemed worth the inconvenience. After the signing of Treaty No. 7 in 1877, the Blackfoot were assigned to two reserves; one at Blackfoot Crossing, about 60 miles east of Calgary, and the other about 12 miles west of Fort Macleod. The Blackfoot, Sarcee and Blood lived at Blackfoot Crossing and the Piegan settled on the reserve near Fort Macleod. Because of inter-tribal disputes, only the Blackfoot remained at Blackfoot Crossing. The Sarcee moved to what is now Calgary and the Blood chose a reserve on the Belly River.

The Sarcee

The Sarcee, a small tribe of Athapascans, are scattered from the James Bay region in the north to the Great Slave Lake, and stretch as far south as California and northern Mexico.

History relates that they were members of the Beaver tribe in northern Alberta, and broke away after a quarrel. According to the story, a Beaver chief shot an arrow through a hunter's dog. This enraged the hunter who vowed vengeance. His friends came to his aid and 80 men were massacred causing great sorrow in the tribe. A truce was arranged whereby the young chief agreed to leave the band and take his followers south. Sixty men journeyed southward along the shores of Lesser Slave Lake to the valley of the North Saskatchewan River and followed it eastward.

The main Beaver band heard nothing more of the wanderers until 100 years later, when a Beaver guide accompanied a white fur trader from the north to one of the forts on the North Saskatchewan River. They came upon a band of Blackfoot and the guide learned the whereabouts of the estranged band. The band now had numerous lodges and were constant companions of the Blackfoot people who called them Sarcee, the "hard speakers".

In 1820, Sir John Franklin estimated there were 150 Sarcee lodges with an average of eight persons per lodge, for a total population of 1 200. Twenty-one years later, when travelling for the Hudson's Bay Company, Sir George Simpson estimated the population at 350. Smallpox had taken a heavy toll in the intervening years. One traveller reported that he had counted about 100 "dead lodges" of the Sarcee, each containing an average of 10 bodies.

The Sarcee had been friends and allies of the Blackfoot, with the Cree as their enemies. The Sarcee were reputed to be a brave and warlike people who quickly adopted the horse and the buffalo-hunting culture of the plains. Their lodges became larger than those of other Athapascans, and a man with 40 horses was considered rich, often supporting four wives. At 12 years of age boys were placed in the care of uncles who trained and disciplined them because a father could not speak harshly to his own son. Girls were trained by their mothers, and at puberty, marriages to older men were arranged.

The political and social organization of the Sarcee resembled that of the Blackfoot, with a head chief presiding over the tribe and a minor chief over each band. They adopted the Sun Dance and dancing and singing became popular pastimes. Rev. John Maclean, whose wife taught school among the Sarcee in the early reserve days, described them poetically and sadly: ". . .In the long winter evening they will gather in their lodges, or in their modern log houses, and, with drum and song, have a tea dance, where tea is drunk in profusion and the well-filled pipe is passed around. Stories of the old buffalo days are told, wherein the narrator has been one of the principal actors, and as the aged man tells vividly of battles, scalps, hair-breadth escapes, horses, and women captured, and glorious wounds, the hearts of the young men are thrilled, and they long for the time when they may follow in the footsteps of their forefathers; but when they step beyond their lodge they see the agent's house, and they are at once confronted with the fact that the pale-face dwells in the land, and he has come to rule. Thoughts too deep for words rankle in their breasts, and fain would they live a hunter's life and taste the sweets of the war. Brought into contact with civilization their native customs are dying out."

In 1877 the Sarcee were included in Treaty No. 7 which was arranged by Lieutenant-Governor Laird and Lieutenant Colonel Macleod and signed by the lead chief, Bull's Head. The Blackfoot, Blood and Sarcee were assigned a reserve at Blackfoot Crossing. The Sarcee were dissatisfied with their land and were later removed to a reserve near Calgary where they still live. In 1889 there remained only 336 Sarcee. The current population is 4020.

The Sioux

The Sioux, or Dakota Indians, are a large confederacy of tribes scattered over the American plains and the Canadian west which speak the same language. The name Sioux is actually derived from the Ojibway word Nadouessioux, meaning "adders" in the sense of enemies or hated foes. White traders abbreviated this to Sioux. The Sioux themselves, however, referred to their people as Dakota, or "our friends".

Nearly two centuries ago the Sioux fought the Cree north of the borders of present day Manitoba. One of their branches, the Assiniboine, occupied large areas of Saskatchewan. The Assiniboine made peace with the Cree and they became allies about 1770. The Assiniboine, however, retained their own hunting grounds and are recognized as a separate tribe. Today they are Treaty Indians, while the Sioux parent tribe, which came to Canada as refugees from the United States, are not.

The Siouan way of life was much like that of other prairie people. The most distinguishing feature of their apparel was the design of their ornate moccasins with the geometric beadwork or quill pattern, containing a great deal of symbolism. The elaborate feathered headdress of the Sioux warriors has been copied and adopted for ceremonial use by many other tribes.

When the province of Manitoba was formed many Sioux families were camped in the parishes of Poplar Point, High Bluff and Portage la Prairie. They sent several deputations to the Lieutenant-Governor requesting reserves be set aside for them and necessary farming implements be provided. A reserve on Lake Manitoba was proposed, but the Sioux were afraid to settle near their former enemies, the Saulteaux of Red Lake. In 1874 lands were set aside for them in Manitoba and the scattered families banded together on the Assiniboine River, the Oak River and at Birdtail Creek.

In 1876, a band of Sioux living in the Qu'Appelle district of the area then regarded as the North-West Territories, (now part of Saskatchewan), sent their chiefs to convene with Lieutenant-Governor Morris and were granted a reserve. The following year another reserve was set aside for a band who hunted in the Turtle Mountain area at Oak Lake. Reserves at Moose Woods and Prince Albert were later assigned.

After the defeat of the American cavalry at Little Bighorn in June, 1876, hundreds of Sioux refugees came into Canada under the leadership of Sitting Bull, and met no resistance from Canadian Indians. Peace with the Saulteaux had been made, thus ending the centuries-old enmity between the two peoples.

Major Crozier of the Royal North-West Mounted Police was Commanding Officer of Fort Walsh and dealt firmly and fairly with Sitting Bull, and with Lieutenant-Colonel Macleod, he maintained peace on the prairies. American commissioners approached Sitting Bull requesting his return and although he refused initially, he later did return, leaving a small number of his tribe who became Canadian citizens in the years that followed.

Before the arrival of Europeans the buffalo provided the prairie Indians with virtually all the raw material they required to exist. Food, shelter, garments, weapons and fuel were derived from the buffalo.

The buffalo was the focal point in the day-to-day life of the plains Indians. The largest mammal in North America, the male, or bull buffalo, could weigh as much as 2 500 pounds and stand more than 6 feet at the shoulder. The imposing size, coupled with its keen sense of smell and hearing made this animal a challenge for even the most agile of hunters.

Prior to the acquisition of the horse, tribes like the Blackfoot, Assiniboine and Plains Cree devised sophisticated hunting techniques which were quite effective. For example, along traditional migration routes, on either side of buffalo trails, clusters of brush, branches and stone were arranged so that they converged at a chosen location on the plain. These V-shaped alignments served to direct the buffalo into a corral, or pound, at the end of the funnel where the milling animals were slaughtered by eager hunters. A famous Plains Cree chief, renowned for his ability to construct corrals for stalking buffalo, was called Poundmaker.

The topography of the prairies was, to a large extent, rolling plains which stretched for hundreds of miles without relief. However, in certain locations, the open terrain gave way to steep cliffs and hunters made use of these during the buffalo hunt when they would stampede entire herds over a precipice. This method enabled a community to secure large quantities of meat during a single hunt.

To maximize the efficiency of the hunt individual communities would often band together. Men, women and children were involved and each person had a specific task. Several days before a hunt, a ritual was held imploring the Sacred Buffalo for success. Scouts were sent out to determine the whereabouts of the migrating buffalo. Chutes similar in design to those used with pounds were employed, and women fortified the alignments leading to the rim of the valley.

When word was received that the grazing buffalo had begun to approach the outskirts of the encampment, silence descended upon the community. Participants in the buffalo drive chose strategic places: women and children carefully concealed themselves amidst the alignments, and men armed with spears, bows and arrows, made their way down the steep cliffs below the narrow point of the chute. Meanwhile, hunters had crept up behind the unsuspecting buffalo herd and gradually guided it closer to camp. When the wind was favourable, fires were made so that the smoke compelled the scattered buffalo to drift in the desired direction.

When the time was right, hunters surrounding the flank of the herd moved quickly towards the animals, uttering loud cries and waving blankets. Stricken with terror, the buffalo would break into a gallop and enter the wide mouth of the chute. In an effort to escape, some might try to break through the barriers bordering the plain, but their movement was checked by women and children who waved blankets and shouted, further confusing the frightened buffalo. In this manner, the momentum of the buffalo drive grew as the herd stampeded down the plain and through the narrow end of the chute. Hundreds of animals plummeted over the rim, falling to their death or being killed by hunters.

Buffalo jumps often proved more successful than the pound system and yielded a reliable source of meat for the hunters of the plains. The Old Women's Buffalo Jump and Head Smashed In Buffalo Jump are two of Alberta's most famous traditional hunting sites.

A different hunting strategy evolved with the advent of the horse and less emphasis was placed on communal hunts.

The 'surround' was a technique employed by hunters who would band together on their horses and encircle a group of animals. While most hunters remained on the perimeter thrusting spears and carefully aiming their arrows, there were those who entered the mainstream of the milling buffalo to make the kill. As the animals were slaughtered, the horsemen reduced the size of the circle until many of the animals had been killed.

Whenever possible, buffalo were driven into areas where they would flounder and be easily killed by hunters. In summer the plains Indians might guide a small herd of buffalo into marshes where they would become stranded and fall prey to hunters; during winter, deep snow or thin ice became ideal entrapments.

Indian buffalo hunters of old devised still other ways to stalk their quarry. The stealthy stalk was a challenge for even the most skillful man. Because the buffalo feared few animals, a hunter seeking a fine bull might wrap himself in a wolf skin and creep to within killing range of the beast.

In his Narrative of the Canadian Red River, written in the late 1850's, the explorer Henry Hind colourfully describes the prowess of a Plains Cree hunter; ". . .the young Plains Cree threw off his leather hunting shirt, jumped on a horse, and hurried across the valley. Dismounting at the foot of the bank, he rapidly ascended its steep sides, and just before reaching the top, cautiously approached a large boulder which lay on the brink, and crouched behind it. The buffalo was within forty yards of the spot where the Indian crouched and (was) slowly approaching the valley. . .When within twenty yards of the Indian the bull raised his head, snuffed the air, and began to paw the ground. Lying at full length, the Indian sent an arrow into the side of his huge antagonist. The bull shook his head and mane, planted his fore feet firmly in front of him, and looked from side to side in search of his unseen foe, who, after driving the arrow, had again crouched behind the boulder. Soon, however, observing the fixed attitude of the bull, a sure sign he was severely wounded, he stepped to one side and showed himself. The bull instantly charged, but when within five yards of his nimble enemy, the Indian sprang lightly behind the boulder, and the bull plunged headlong down the hill, receiving after he had passed the Indian, a second arrow in his flanks. . .After one or two efforts to rise, the huge animal dropped his head and gave up the strife."

Communal hunts took place in June, July and August, when the buffalo were fat, their meat prime and their hides easiest to dress. The hunters themselves went about the shared task of butchering and skinning the animals and the buffalo were divided according to the needs of each family. A special allotment was made for the sick and aged of the band.

Before the buffalo hide became a much sought-after trade commodity, the people of the plains wasted very little meat, preparing and preserving it in a variety of ways. Buffalo meat was boiled or roasted, and often dried to retain its nutritional value. In early times clay pots were used for cooking, but were later discarded in favour of strips of buffalo hide sewn together and supported by stakes. These buffalo-hide bags were filled with water and hot stones, and meat was dropped in and boiled.

On occasion, buffalo meat was sliced into thin sheets, some measuring two by three feet, which were hung from a scaffolding of poles and allowed to dry, then stored in waterproof intestine bags. Another way sun-baked meat was preserved was the preparation of pemmican. Dried meat would be pounded into a powder-like substance and then blended with bone marrow and berries. Once pemmican had been prepared and stored, it could be preserved for years.

Buffalo tongue, a favourite delicacy fancied by the plains Indians, was also dried, but always eaten whole. Some tribes made a type of blood sausage using the intestine as a casing. Tallow was rendered and stored in skin bags.

The preparation of buffalo hides was always the responsibility of the women, as traditionally the hides became their possessions regardless of what use they were intended for. So although the man was master of the household in tribes like the Plains Cree, the woman owned the tipi which she had sewn from buffalo skins.

The tanning of a buffalo hide was a lengthy process which involved scraping excess flesh from the furry skin and then dehairing it. Fat was used to soften the skin, and a mixture of buffalo brains, tree bark, and crushed liver was rubbed into it at different stages of the tanning process. When this was done, the skin was soaked, thoroughly washed, and then hung to dry. A woman usually spent many hours kneading the skin to soften it, particularly if it were to be used for clothing. To further preserve the leather, it was smoked.

The leather was dyed with various mixtures of roots and earth, if it were to be used for ornate garments. Tipis of buffalo hide were decorated using the same natural dyes. Motifs, painted on tipi walls by hunters, recounted personal exploits, honoured personal guardian spirits or warded off evil spirits.

Aside from lodge covering and clothing, the buffalo hide might be tailored into a saddle or cut into strips for a bridle. Before the days of horses the plains Indians travelled on foot and forded rivers in tub-like vessels fashioned from buffalo hide and branches, known as bullboats.

Prior to the influx of traders and trade goods buffalo horns were used as spoons and drinking cups, with bones serving as scrapers or other implements. Sinew was carefully removed and used as thread. The shaggy hair was plaited into halters, and hooves were boiled and rendered into a type of glue. Even the tail served a purpose — as a fly swatter.

The availability of fuel for fires posed little problem as dried buffalo excrement was gathered when wood was scarce. During times of inter-tribal warfare, "buffalo chips" were often preferred because they produced relatively little smoke.

Explorer Henry Hind travelled across the Canadian prairies in 1858 and was most impressed by the extent to which Plains Cree existence was linked with the buffalo, horse and dog. Of the Cree he wrote: "It may truly be said that they exist on the buffalo, and their knowledge of the habits of this animal is consequently essential to their preservation. . .Next to the buffalo the horse is the mainstay of the prairie Indians. . . Next to the horse, the dog is the Prairie Indians most valuable friend. . ."

It is not known precisely when the Indians of the Canadian plains first obtained horses. The Spaniard, Coronado, introduced them to the Indians of the southern plains in 1541 where the horse grazed contentedly and its numbers soon increased. Stray horses formed wild herds and were much sought after by Indian tribes. As soon as the southern Indians became aware of their usefulness, they organized raiding expeditions to capture as many as possible. Soon the northern tribes procured horses from their southern acquaintances. Each tribe referred to the horse in a different manner. For the Sioux, the horse was "sunka waken", or mysterious dog. The Blackfoot named their steeds "ponokomita", or elk dog. "Mistatim", or big dog was the name which the Cree gave to the horse.

The plains Indians were once a pedestrian people with dogs being the only beast of burden. However, the load these animals could carry was small and limited the possessions a family could accumulate.

When horse trading became more extensive, the plains Indians soon exploited the potential value of the horse. Once broken in, it could haul large loads, thus horse owners could move freely, expand their territory and make long journeys. Travel and hunting became easier.

Inter-tribal relations changed radically with the introduction of the horse. It was a sign of bravery to excel in stealing horses from one's enemies. Glory, prestige, and the control of the buffalo migration routes were the chief motives for raiding and counter-raiding.

Some horses were valued more than others. War ponies or buffalo horses were prized possessions. The pack horse, being old and of no use to hunters, became the responsibility of the women. On the trail the pack horse usually pulled a travois, a simple frame constructed from two long poles lashed together in the form of an X and secured to a harness. Supplies and family possessions would be packed on the travois and hauled to encampments.

The introduction of the horse transformed the social life of the plains tribes as horse racing became a favourite sport. When several bands gathered together for festivities bets were made and many personal possessions lost and won. A number of bands practised the Horse Dance and special songs and rituals were attributed to the animal. Often horses were led to the dance area and given away which added to the donor's prestige and honour. A man's wealth was determined by the number of horses he owned, and it was not uncommon for one person to own more than 75 animals. A rich man might send 15 horses to the lodge of the girl he wished to marry.

Great care was taken in the making and decorating of saddles, and horses were painted and draped with strings of feathers for important ceremonies. Special medicine men attended to the horses, and before going on a raid both horse and rider took part in a ritual.

Roman Catholic

The first missionaries in the prairie region were the French Jesuits, Father Claude Coquart, 1742, and Father de la Morenerie, 1750, who accompanied Pierre de la Verendrye and his sons on some of their western journeys.

In 1818, on the advice of Lord Selkirk, the Rev. Joseph Norbert Provencher was asked to establish a mission at St. Boniface, Manitoba, on the Red River. Father Dumoulin and Guillaume Etienne Edge accompanied him, and they built a combined house and chapel on land granted as a seignory by Lord Selkirk. Father Provencher organized a school and conducted classes in the chapel. He introduced to the Indians such agricultural skills as growing wheat and using a plough. Besides agricultural instruction, he strove to indoctrinate his Indian parishoners in the ways of the Church.

The first group of Oblates of Mary Immaculate (O.M.I.) came to St. Boniface in 1845, in response to a request for assistance from Bishop Provencher. Fathers Aubert and Taché were the first to arrive, with the latter succeeding Bishop Provencher in 1853.

Father Scollen, O.M.I., was the first Irish priest to become involved in the missions of the far west, and was working among the Blackfoot at the time of Treaty No. 7.

In 1833 an experimental school was established in Manitoba at St. Paul's, later St. Eustache, to provide Indians with agricultural instruction. The school was managed by Rev. Georges Antoine Belcourt, who later prepared a grammar of the Saulteaux language.

Rev. Thibault made missionary journeys from the Red River in Manitoba to Edmonton, Alberta, where he established Ste. Anne's Mission in 1842. By 1843 he had travelled as far west as the Rocky Mountains. Father Bourassa was sent to Ste. Anne's in 1844, and Father Albert Lacombe a year later. Father Lacombe devoted his life to missionary work and became a close friend of the Indians, often approaching the Government on their behalf. He prepared Cree and Blackfoot language instruction books.

The Grey Nuns of Montreal organized mission schools in Alberta at Lac Ste. Anne in 1859, at Ile à la Crosse in 1860, at St. Albert in 1862 and at Lake Athabasca in 1874.

Anglican

The first Anglican missionary was Rev. John West, chaplain to the Hudson's Bay Company. He was sent to the Red River Colony in 1820. With the encouragement and aid of the Church Missionary Society, he organized a school in 1822 which several Indian boys attended and were instructed in agriculture and other subjects. Rev. E.T. Jones (1823) and Rev. W. Cochrane (1825) succeeded him, and by 1828 there were four schools where Indian children were cared for and educated. The school founded by Mr. West continued to operate as a boarding school with Rev. John MacCullum as administrator from 1833 to 1849. At that time the first bishop of Rupert's Land, Bishop Anderson, assumed the responsibility.

Bishop Anderson died in 1864 and was succeeded by Rev. Robert Machray, whose diocese extended from Ontario to the Rocky Mountains, and from the Arctic Ocean to the International boundary. Before he left office, he had organized this vast territory into nine dioceses.

In 1833 another school was built 12 miles away by Rev. Cochrane, to instruct the Saulteaux in agricultural skills. Joseph Cook, son of an English father and a Cree mother, was the first schoolmaster. The school is purported to have had an average attendance of 30 pupils.

A Cree mission was organized at The Pas in 1840 by Henry Budd, an Indian convert. In 1846 mission stations were established as Lac la Ronge and Ile à la Crosse by James Settee and James Beardy, also Indian converts.

Outstanding among the early Church of England missionaries were Archbishop James Hunter, who began missionary and educational work in Alberta in 1858, and William Carpenter Bompas, who from 1865 to 1890 devoted his life to missionary service. In 1879 Bishop McLean opened Emmanuel College in Prince Albert, Saskatchewan, for the purpose of training Indian people to partake in Church of England activities.

Methodist

The Wesleyan Methodists missionary work among western Indians commenced in 1840 when Rev. James Evans, accompanied by Rev. Henry Steinhauer and Rev. Peter Jacobs (Indian converts), went to Norway House in northern Manitoba. After Steinhauer's death in 1884, his two sons carried out his work, making journeys into remote areas of Saskatchewan and the North. Rev. Evans is noted for his design and development of the Cree syllabic system of writing, and the printing of Cree religious books. Missionaries of other denominations adopted Evans' system and thus a written language was given to Indians dwelling on the expanse from the Great Lakes to the Rocky Mountains.

Rev. Robert T. Rundle was the first missionary to reach the Edmonton area. From 1840 to 1848 he lived among the Indians, accompanied them on hunting expeditions, preached to them and taught them. In 1853 he was succeeded by Rev. Thomas Wolsey, who worked among the Cree, Stoney and Blackfoot.

The first mission school was organized at Whitefish Lake in 1863 by Rev. George McDougall and his son, Rev. John McDougall. Rev. Steiner, resident missionary, assisted in the work, and the first teacher was Mr. Williston. In 1864 the McDougalls established a school at Pakan, and Rev. John McDougall organized the first schools in the south of Alberta. The schools were attended by children of the area and by some who came from a distance and boarded in the neighbourhood. Children of Indians, Métis and white settlers were enrolled, and the schools were maintained by local inhabitants.

In the winter of 1876 George McDougall lost his way on the prairies and froze to death. By alleviating discontent among the Indian people, he successfully paved the way for the negotiations of Treaty No. 6.

Presbyterian

Rev. John Black went to the Red River settlement in 1851. In 1866 the congregation of Kildonan on the Red River subscribed $500 to send Presbyterian missionaries to the Indians further west. Rev. James Nisbet and Rev. John McKay were sent to the Cree Indians of northern Saskatchewan.

Prior to 1870, when Manitoba was made a province, the education of the Indians of the prairie provinces was entirely in the hands of the missionaries — Roman Catholic, Anglican, Methodist and Presbyterian.

Each successive treaty drawn up in the years that followed contained a clause promising the establishment and maintenance of schools on reserves as soon as the Indians settled thereon, and expressed the desire to have school facilities.

Before tha conclusion of Treaty No. 1 in 1871, two schools were in operation in that district on the St. Peter and Fort Alexander reserves. Within the territorial boundaries of Treaty No. 2, the only school that had been established was at Fairford. These schools were conducted by the Church Missionary Society of England. The school at St. Peter's, however, received the sum of $200 per year from Indian funds, by arrangement with the Superintendent General.

Beginning with the fall term of 1873 the Government paid salaries of $300 per annum to the teachers of each of the existing schools, and grants were authorized to schools at Rossville Mission, Nelson River and Norway House.

Government policy was to provide and pay for a teacher as soon as the Indians on any reserve erected a suitable building for a schoolhouse. Grants were $300 per annum when the average daily attendance was 25 pupils or more. The rate was one dollar per month per pupil for schools with smaller attendance.

In 1876-77 school grants were authorized to the Little Saskatchewan, Whitefish Lake, Roseau River, Black River, Lake Manitoba and St. Albert reserves.

For some time there was much controversy over the purpose of Indian schools. Many educators believed that farming and light industry should be taught to help them become self-supporting on their reserves. The days of hunting and a land-oriented existence were fast drawing to a close. The situation was further complicated by a reluctance on the part of Indian parents to send their children to school. A child was, more often than not, needed at his home to assist in the day-to-day family chores.

In 1879, after a study focusing on the operation of industrial residential schools in the United States had been published, Nicholas Flood Davin, Canadian Superintendent of Education, recommended that four such schools be established on the prairies. By 1884 three industrial schools were opened: at Battleford under the auspices of the Anglican Church, with Rev. Thomas Clarke as principal; at Qu'Appelle, Saskatchewan, with Father Huguenard (Roman Catholic) as principal; at High River, Alberta, with Father Lacombe (Roman Catholic) as principal.

The school at Battleford was open to 30 Indian boys, and other schools were authorized to enrol up to 12 girls in addition to male students. The girls were to be supervised by Reverend Sisters.

The object of industrial schools was to impart a practical knowledge of animal husbandry and mechanical trades. The children were instructed in language skills, with emphasis on reading and speaking English. Elementary studies generally offered in regular schools were also pursued by Indian students.

The day schools were beset by many difficulties. Many of the reserves were so remote from white settlements that it was difficult to obtain teachers. Indian parents frequently failed to comprehend the purpose of schooling, and sometimes children were insufficiently clad to attend classes. Despite the difficulties, several day schools were conducted with marked success. By 1885, in addition to the three industrial schools, 44 day schools were in operation on the prairies, with an attendance of 1300.

During the 1890's many day schools were closed in favour of residential schools.

The placing of farming instructors on various reserves was an early form of adult education and by 1885, 26 such instructors were resident on reserves.

By 1887 there were five boarding schools which received per capita grants from the Department and were run under the auspices of the religious denominations. These schools were intended to serve as feeders for the industrial schools, and were believed to be more beneficial to Indian pupils because attendance was assured. It was recommended that younger pupils be sent to boarding schools and older ones to industrial schools.

Industries taught the boys included agriculture, printing, carpentry, blacksmithing and shoemaking. The girls received instructions in sewing, cooking, washing, ironing, tailoring, knitting, dairy work and general housework. These trades were considered to be of value when they returned to their reserves.

An Order-in-Council, passed in 1892, outlined the arrangements to be made between residential schools (including industrial and boarding schools) and the Government. The buildings were to be the joint responsibility of the Government and the management. The Government would furnish materials for repairs, and the management perform the labour. Books and appliances for educational purposes were supplied by the Government. Maintenance, salaries and expenses were paid by the management out of the per capita grant. Rates of per capita grant were fixed for each school. Parents were not charged for their children's attendance at such schools. The management agreed to conform to the rules of the Indian Department, as laid down from time to time, and to maintain a certain standard of instruction in the schools. Dietary and domestic comfort were also terms of the agreement. Inspectors and officers of the Indian Department were required to file periodic reports on the status of residential schools.

The Order-in-Council governed the manner of financing Indian and residential schools until 1957, the amount of per capita grant varying with local circumstances and economic conditions.

A report on activities at the Hobemma school in Alberta in 1900 stated that all pupils were receiving instruction in religion, reading, writing and arithmetic. The report stated that 100 bushels of potatoes and 50 bushels of other vegetables were cultivated that year. It records the girls as having made 50 dresses, 100 aprons, 100 pairs of shorts and 60 pairs of stockings. As Government grants did not meet total school operation costs, the schools tried to cut expenses by using their own produce.

By 1909 the trend of thinking with regard to education had changed, reverting to a preference for improved day school programs. Changes were made in day school management practices and policy. Particular emphasis was placed on securing appropriate teaching staff with the skills and tact to make school life interesting and meaningful to Indian children. A mid-day meal was provided at the schools, and where pupils lived far from the schools they attended, transportation was made available. Salaries of teachers were raised and small rewards were offered to pupils as an incentive for regular attendance and progress. Footwear and clothing were issued to needy pupils, and the regular classroom exercises were enlivened by recreation and simple calisthenics.

Industrial and boarding schools became essentially the same with respect to programs of study offered. Carpentry and husbandry remained the most practical subjects for boys, as did general housekeeping for girls.

In response to requests from the churches for larger grants to subsidize residential schools, formal agreement was made in 1911 between the Department and the management of these schools. The per capita rate varied with local conditions. School buildings were improved where necessary to provide better accomodation and improved sanitary arrangements.

By 1918 the course of studies prescribed for provincial public and separate schools was strictly followed in the day schools, so that the Indian pupils could be prepared for advanced studies at institutions of higher learning.

In 1923 Governmental policy was expanded to finance all the capital expense at Indian residential schools, thereby releasing the funds of the missionary societies and orders for better instruction, food and clothing. Grants were offered to graduates of Indian schools showing academic promise and who wished to attend high schools, universities, business colleges, or trade schools.

Free universal education was extended to the Indians of Canada in 1928. The Annual Report on Indian Affairs, then under the Department of Citizenship and Immigration, for that year states:

"Parliament has provided appropriations for the fiscal year 1928-29 to meet the change heretofore borne by Indians. Free education for the Indians was definitely imposed by Treaty in some provinces and by usage in others and as the only exception to the rule was made in the case of the Indians of Ontario and Quebec who were fortunately in possession of tribal funds, it seemed discriminatory to refuse to extend to them the bounty of the Government in this regard. It has, however, been decided that in future the education of these Indians shall be carried on without cost to them, thus completing a system of free education."

In 1928 government costs incurred by providing education for Indian people were relatively low because many pupils were still enrolled in church-operated schools. Moreover, slightly less than half of the school-age children were not enrolled in any school. Funds used to administer education programs that year set a new high by reaching $2 million for the entire country. Thirty years later, the annual expenditure had exceeded $36 million.

During the 1930's increasing emphasis was placed on manual training and vocational instruction in all types of Indian schools. Materials for gardening and dressmaking were supplied to teachers of day schools, and new schools built had basement accomodation for manual training. In 1938 a mink farm was started at the Morley Residential School in Alberta.

During World War II there was difficulty in securing qualified teachers and attendance of Indian pupils due to the many lucrative employment opportunities existing at the time. Many schools resorted to correspondence courses. Pupils were often supervised in the classroom and their work sent out for correction. In the years immediately following the war, the schools were filled to capacity.

In 1948 an experimental policy was initiated to integrate Indian and non-Indian pupils in classrooms across Canada whenever possible. Attendance at schools adopting the new policy increased yearly.

Agreements were made with school boards near reserves and with provincial departments of education to enrol Indian pupils in provincial schools. Per capita grants were made in lieu of taxes for each pupil whose education was the responsibility of the Department of Indian Affairs. Where schools had to be enlarged and buses hired to transport children, special federal grants were made to the school board. In some areas federal school facilities and buildings were turned over to provincial authorities for a nominal rent. The policy of interracial education had a sociological foundation, in that the mingling of Indian and non-Indian children in classrooms and playgrounds provided a cross-cultural milieu whereby each people could learn to appreciate the other's customs and perception of life. The experiment proved to be a success in some areas and a failure in others.

From year to year the number of Indian children graduating from high school increased rapidly. In 1950, 367 students graduated from high school. At the end of the experimental phase of integrated schools in 1964, 3315 had graduated.

Audio-visual aids were introduced in 1953 in the form of motion pictures, radio and phonograph.

In 1957 a new system of financing government-owned residential schools was approved. Both day schools and residential schools were built, a noted institution being the Assiniboia Residential School in Winnipeg for Manitoba pupils in the higher grades.

In 1962 Alberta created the Northland School division to provide education opportunities through high school and vocational training in the northern areas of the province. With the consent of the people, and in partnership with the Federal Government, junior high schools were built as Wabasca and Fort Chipewyan.

A 1956 survey of approximately 50 per cent of the reserves in the country indicated that 25 per cent of the adult population was illiterate or semi-illiterate. A four-point plan for improving adult education was inaugurated and included: 1) literacy classes for the teaching of basic language and mathematical skills, 2) continued education classes for adults with limited schooling who wished to acquire improved skills, 3) brief trade and vocational courses to qualify individuals for increased earnings, and 4) a community improvement scheme to raise the overall standard of the community through organized recreation and improved sanitation and housing. Classes were conducted by local teachers or part-time instructors. During the first year 146 adult Indians were enrolled in literacy or continuing education classes.

In 1958 there were 798 people enrolled in the program. In 1964 the number was 3,482, when 71 different courses were offered in 50 Indian communities.

Today, scholarships are awarded for academic achievement and to promote recognized talent in such fields as social work, nursing, music and art. This system, in effect since 1957, has proven to be successful. In addition to paid tuition at Canadian universities, stipends are paid to Indian students.

Leadership courses play an important role in the developing of self-government in Indian communities. Special courses are provided to meet the needs of band chiefs, councillors and other elected representatives. The programs operate on a regional or reserve level in cooperation with the universities. Committees responsible for schools, health and welfare, and homemakers clubs provide an important mechanism for leadership training.

Explorers and Traders

During pre-European times Indians roamed the prairies on foot and travelled in small bands. They transported the few possessions they owned with the help of domesticated dogs. Wildlife abounded, and many communities established seasonal hunting grounds near known buffalo migration routes.

Mobility was limited, and people remained in their chosen territory. Peace prevailed on the prairies and there was little conflict between the various tribes who dwelled in different regions. However, the day-to-day life of tribes like the Blackfoot, Assiniboine and Cree was to be altered with the arrival of the newcomers.

The first European settlement is purported to have been made by Thomas Button, an English seaman who spent the winter of 1612-13 at Port Nelson, on Hudson Bay near the mouth of the Nelson River. During the 17th century French fur traders from the eastern colonies became acquainted with the Cree and Assiniboine Indians, bartering with them for their furs, particularly beaver pelts. Both French and English traders brought firearms to bargain for prime furs.

The Company of Adventurers Trading into Hudson Bay, later known as the Hudson's Bay Company, was established in 1670 under a charter granted by Charles II of Great Britain. This exclusive charter provided the Company with fur trading privileges over what is now the whole of Manitoba, most of Saskatchewan, the southern half of Alberta, a large portion of the Northwest Territories, and other districts as well. Not only did the Company possess the power to control trade, it also had been granted total ownership of and jurisdiction over this immense territory.

During the initial years the Company restricted its activities to the coastal waters of Hudson Bay. Company post managers carried out the business of fur trading with the Indians, relying on their exclusive franchise to discourage interlopers.

The French challenged the authority of the charter as early as 1671, when enterprising French trading parties encroached on the Company's commercial endeavors. They had a distinct advantage over the British Company merchants operating out of remote coastal posts, in that they sought out the Indians and dealt with them directly.

The French fur trading, "Compagnie du Nord", was founded in 1676, but its efforts to trade with Indians dwelling on Hudson's Bay Company land were curtailed. The English opposed their use of Hudson Strait, and fur transport by land was difficult and expensive.

In 1682 the Hudson's Bay Company established Fort Nelson, now York Factory, at the mouth of the Nelson River, on the western shore of Hudson Bay. In its early days the post frequently changed hands between the French and English, (it survives today as a historical site even though the Company discontinued trade there in 1958). In 1688 the Hudson's Bay Company erected Fort Churchill at the mouth of the Churchill River.

From 1690-92, Henry Kelsey, a young Hudson's Bay Company employee, lived among a tribe thought to be Assiniboine. He acted as peacemaker between warring tribes in order to secure a greater supply of furs for the Company.

The years preceding 1713 were marked by hostility between the French and English, and skirmishes involving rival fur traders were not uncommon. In 1713 under the Treaty of Utrecht, the Bay, named after explorer Henry Hudson, formally came under British jurisdiction.

In 1732, Sieur de la Verendrye, his three sons, his nephew, and 50 Frenchmen travelled from Quebec and explored Lake Winnipeg. They established a trading post, Fort Charles, on Lake of the Woods, as well as Fort Maurepas at the mouth of the Winnipeg River; Fort Rouge, where Winnipeg stands today; Forts Dauphin, Bourbon and La Reine; and, Fort la Corne, built below the forks of the Saskatchewan River. The Saulteaux, Cree and Assiniboine tribes traded with the French at these forts.

During the 17 years that followed, a chain of posts was built reaching far up the Saskatchewan River.

This chain increased the competition for furs to such a degree that the Hudson's Bay Company ordered 60 inland voyages beginning in 1754. However, during the war between France and England, 1756-1763, the French forts were deserted or destroyed. The Indians then took the bulk of their furs to the coastal trading posts of the Hudson's Bay Company. As inland exploration became more widespread, the trade venture of the Company was once again threatened.

In 1767, James Finlay and Thomas Curry retraced the old French waterways from Montreal as far as Fort La Corne. In 1772, the Frobisher brothers, who were free traders, followed and built a lodging at Cumberland on a backwater of the Saskatchewan River within easy reach of Frog Portage. From their small base they intercepted the Chipewyan Indians en-route to the Hudson's Bay Company posts.

The Hudson's Bay Company took up the challenge and sent Mathew Cocking to Fort la Corne by a route previously established by Anthony Henday, the Company's first man to travel across Saskatchewan into Alberta. Henday's writings are still a unique source on Assiniboine and Blackfoot Indians. In December, 1772, Cocking met with the Blackfoot and Gros Ventre, but failed to persuade them to carry their furs and buffalo hides to remote Company posts. On Cocking's return, the Company decided that it must establish posts on the Saskatchewan waterways if it was to compete with the "peddlers" from Montreal.

In 1773, Samuel Hearne was commissioned to build Cumberland House near the site of the house built by the Frobisher brothers. Built on Cumberland Lake, it was the Hudson's Bay Company's first interior post.

About this time new traders were making their appearance, Peter Pond, Alexander Henry and other Canadian frontiersmen built trading houses and forts at Frog Portage (1774), La Crosse Lake (1776) and Athabasca River (1778-84). In 1784, the independent fur traders from Montreal united to form the North-West Fur Trading Company. Rivalry between the companies ensued.

European Influence

During the latter part of the 1700's, and throughout the early 1800's, the Hudson's Bay Company and the North-West Fur Trading Company competed for Indian favour, building forts where cities and towns would later emerge. Fort Providence (Prince Albert), and New Fort Augustus (Edmonton) were among the most significant.

The outset of the 19th century was marked by accelerated settlement activity. On June 21, 1811, the Earl of Selkirk purchased the rights of the Hudson's Bay Company to a large tract of land in the Red River district for the consideration of 10 shillings, and certain agreements and understandings contained in an indenture. The following year he founded an agricultural settlement of Scottish immigrants on this land.

The immigrants arrived by way of Hudson Bay, and for some time before they reached the land sites designated for their use, their well-being was ensured by the Hudson's Bay Company. The Red River Colony, however, suffered at the hands of the North-West Fur Trading Company which feared the inevitable impact of a settled community on the fur trade. Land drainage and deforestation would surely result in the diminution of fur-bearing animals. Employees of the North-West Company, mostly Métis (people of part-Indian and part-European blood) regarded the newcomers with suspicion. The friction between settlers and Métis traders gave rise to open hostility and culminated in the Battle of Seven Oaks in 1816.

Although the Hudson's Bay Company, by its charter of 1670, had exclusive trade rights in the areas whose waters drained into the Hudson Bay, land settlement and agricultural development proved to be an entirely different matter. Indian people occupying the land were concerned about the effects of trade and settlement on their traditional pursuits.

In 1817 Lord Selkirk negotiated with the Cree and Saulteaux for the surrender of their claim to a land tract along the Red and Assiniboine Rivers. The surrender of land was made to King George III and was signed by Lord Selkirk and five Indian chiefs.

Lord Selkirk's Red River Colony was, however, not to prosper. Crop failures and harassment by militant fur traders impeded its growth. Before long, many of the original settlers abandoned their homesteads, and Lord Selkirk, who lost a personal fortune, returned to Scotland.

The North-West Company amalgamated with the Hudson's Bay Company in 1821, and the license to trade for the latter embraced all the territory east of the Rocky Mountains. North-West Company employees released after the merger settled in the Red River Colony, as did many Métis. In 1831 the colony population stood at 2 417. By 1840 it had risen to 4 369.

In 1836 the Hudson's Bay Company assumed control of the Red River Colony. Colonists farmed the land, and Métis and Indians inhabiting the area pursued hunting, trapping and freighting activities for their livelihood. Native hunters and trappers found it difficult to live within the framework of the authority imposed by the Hudson's Bay Company. With the threat of the North-West Company existing no more, the Hudson's Bay Company had a monopoly over the fur trade and trading posts paid little for valuable furs.

Defying the Company, trappers smuggled their bounty to points in the United States. Though the amalgamation of the two companies did much to establish a more settled policy in the North-West, an uneasiness grew between those who lived off the land and those who exploited for profit.

Pemmican, made from buffalo meat, was a staple food in early trading posts. When the American frontier began to extend westward, wanton slaughter of buffalo occurred. Often the carcasses were left to rot and the hides taken to furnish robes. By 1862-3 the number of buffalo had been greatly diminished.

The swift United States expansion had other repercussions on the Indians of Canada. American traders, seeking furs and horses, were laden with "fire-water" (alcohol), arms and ammunition as payment. Inter-tribal warfare increased.

After Confederation in 1867 the new Canadian nation took immediate steps to include the Hudson's Bay Company's domains within its boundaries. William McDougall, newly-appointed Minister of Public Works, wrote to the Colonial Office in London, advising the British Government that the transfer of the North-Western Territory to the Dominion of Canada should not be delayed.

Ottawa sent John A. Snow to the distressed Red River colony to construct roads, stimulate development and provide employment. Those who worked on this project were not paid in cash. Purchase orders, valid only at a store owned by Ontario immigrant, Doctor John Christian Schultz, were issued. Prices were inflated and hard work brought few rewards. As survey crews planned routes, and roads became widespread, land rights were purchased by newcomers for next to nothing.

While negotiations were still in progress between the Hudson's Bay Company and the governments of Great Britain and Canada for the surrender of the Company's lands, Métis, opposing expansion and development of territory for which they claimed traditional ownership, banded together to halt surveyors. It was the arrival of Colonel S.J. Dennis and a party of surveyors in the outlying parish of St. Norbert that sparked the first protest on the part of the Métis.

Fearing the encroachment of an agricultural society and possible annihilation of their culture, the Métis turned to Louis Riel for guidance. Riel had recently returned after a 10-year absence from his people. When Colonel Dennis' team made an attempt to run their survey lines over the "hay privilege" of one of the Métis, Riel and his followers confronted them, blocking survey activity. Surveys stopped on October 11, 1869.

That same year the Hudson's Bay Company agreed to cede its territorial rights to the Crown in return for cash compensation of 300 000 pounds sterling to be provided by Canada. Rupert's Land and the old North-West Territories were then transferred by Great Britain to the Dominion.

When the Canadian Government appointed William McDougall as Lieutenant-Governor of the new territory, and conferred on him absolute power, the Métis became alarmed. They sought out Louis Riel to lead them and took up arms to prevent the Canadian Government from usurping their rights.

Louis Riel immediately called a National Committee into session, the purpose of which was to resist the appointment of the Lieutenant-Governor and his associates. In October 1869, Riel and his fellow Métis prevented McDougall from entering the land they deemed their own. A month later Riel took possession of Fort Garry and established a provisional government.

Early in the new year, the Canadian Government proclaimed a general amnesty and promised the Métis rebels protection. While negotiations were taking place, a group of men fraudulently claiming support of the Government tried to capture Riel. Several people were arrested on the authority of Riel's provisional government. One of them, Thomas Scott, was executed by a Métis firing squad in March 1870. This violation of Canadian law gave rise to protest in Ontario and the Federal Government was compelled to send troops.

During the same month delegates from the Red River settlement presented the Government with a Bill of Rights, prepared by Louis Riel and his provisional cabinet. The Bill of Rights resulted in the passing of the Manitoba Act in 1870. This Act became the basis for establishing the new "postage stamp" size province of Manitoba.

The province was promised a cash subsidy from Ottawa, and 1.4 million acres of land were assigned to be divided among the children of Métis heads of families living within provincial boundaries. Locally-elected responsible government was also promised. Formal amnesty for Riel was not part of the agreement.

In August, 1870, troops under the command of Colonel Garnet Wolseley arrived at Fort Garry. They found the fort abandoned as Riel had been forewarned and escaped. He sought refuge in the United States, confident that his people's future was now secure in light of terms stipulated in the Manitoba Act. In the elections that followed, Riel was elected Member of Parliament, but did not take his seat.

The North-West Rebellion — 1885

During post-treaty times, chiefs such as Crowfoot, Red Pheasant, Big Child and Poundmaker worked earnestly and with marked success at agricultural development on their reserves.

A Cree chief, Big Bear, opposed this idea, seeing it as degrading to the Indian stature. Wishing to uphold tradition, he fostered a defiant attitude among his followers and refused to settle on a reserve. Some Métis also shared Big Bear's apprehension with regard to change.

Many had adopted the new way of life, engaging in farming, but certain groups refused. These groups believed they could depend on the assistance of Indians to block settlers travelling from the east via the new railroad. Large tracts of land had been set aside for the settlers through grants arranged in connection with the Canadian Pacific Railroad.

In 1884 the rights of the nonconformist Métis became a dominant issue. Few Indians shared the hostility which the Métis displayed toward the Government. Indians who became involved in the Métis rebellion were lured by inducements from Louis Riel, who had returned from his Montana residence to once again lead his troubled people.

Some tribes were not yet settled on reserves, particularly Big Bear's following at Frog Lake, and were influenced into participating in rebellion. Indians in southern Alberta would have no part, being restrained by their chiefs, Crowfoot and Old Sun. Indians of the Edmonton district were emotionally linked to Riel's cause, but committed no overt acts. Indians in Manitoba and southern Saskatchewan remained loyal to the Crown, while those of the Duck Lake district in Saskatchewan played a prominent role in the uprising.

Riel formulated a Bill of Rights in December 1884, and sent it to Ottawa hoping to make government officials more aware of the Métis plight. As the months passed and no word came from Ottawa, many Métis grew impatient with Riel's moderate approach and agitated for military action. During February, 1885, meetings were held in the vicinity of Batoche, Saskatchewan, to plan strategy and the Métis leaders decided to resort to arms.

On March 17, Gabriel Dumont, Riel's main lieutenant, visited Chief One Arrow's reserve seeking Indian support and One Arrow's band was the first to join. Subsequently, Indian agent J.B. Lash was taken prisoner and on March 19, Riel proclaimed a provisional government and formed a council. Local resistance to the insurrection was quelled, with those opposed to the Métis cause being seized and held captive.

Soon, the Indian bands at Duck Lake joined the rebels. The Indian bands in the vicinity of Battleford also joined in the rebellion after the skirmish at Duck Lake where a small body of Mounted Police were repulsed and a Métis victory celebrated.

Dumont's men rode to Fort Carlton, hoping to capture arms and supplies to restock their arsenal. The police, realizing they could not hold the fort, set fire to it, and those who lived there were escorted to Prince Albert to await reinforcements from eastern Canada.

Riel had messengers take news of the Duck Lake victory to Big Bear and Poundmaker, asking for their support. They joined Riel's forces and exercised restraint over their warriors, but could not prevent the killing of nine white settlers at Frog Lake. The incident, considered an act of war, had come about as a result of a quarrel between a warrior, Wandering Spirit, and his brother-in-law, the Indian agent at Frog Lake. Wandering Spirit and seven Indians were later apprehended and hanged for their part in the killings.

As the momentum of the rebellion neared its peak, Canada's first national army, under Commanding Officer Major-General Middleton, travelled from the east on the new railroad to confront Riel, Dumont and the rebels.

Journeying as far as they could by rail, Middleton's men then marched overland, arriving at Clarke's Crossing on the North Saskatchewan River on April 20. Middleton's column of 800 continued their trek to Batoche, the Métis base camp, but were ambushed at Fish Creek. Under Dumont, the Métis forces checked Middleton's troops for a two-week period slowly retreating toward Batoche.

Middleton resumed the siege on Batoche on May 7, with firing beginning two days later. Using cannon and gatling gun, Middleton's men found these to be relatively effective against the entrenched Métis, and after three days of light skirmishing the Métis ammunition supply had dwindled and their morale had weakened. On May 12 a group of Middleton's men charged the trenches, overwhelming the Métis. The majority of them surrendered shortly thereafter. On Middleton's request, Chief Poundmaker, and later Chief Big Bear surrendered to the Canadian troops and the rebellion came to an end.

Louis Riel fled, but surrendered on May 15. In the months that passed he remained imprisoned, awaiting his trial. Riel was tried in Regina and hanged for treason on November 16, 1885.

Gabriel Dumont refused to surrender and sought refuge in the United States. He was later pardoned, and returned to Saskatchewan where he died in 1906 after dictating his account of the North-West rebellion.

Early during the settlement of North America, the British sovereign recognized as a matter of policy, an Indian interest in the lands occupied by the various native tribes. Such an interest could only be extinguished by mutual agreement between the Indian people and the Crown. This policy gave rise to the practice of making agreements or treaties, as they were later called, with the Indians. Treaty-making began in British colonial times in what is now the United States and was afterwards introduced into Canada.

As settlement burgeoned in Upper Canada after the American War of Independence (1775-1783), land cession treaties were made with the Indian people for the surrender of their interest in the land. At first, the returns were once-for-all cash payments only. In later surrenders, however, the Crown undertook to set aside reserves, annuities and other considerations for the benefit of the people.

About 1850, there was a growing awareness of the potential for development and expansion of the Canadian North-West. An increasing trend in American settlement westward resulting from the completion of the Union Pacific Railway in 1864 evoked concern over the uncertain future of the fertile prairies.

Rupert's Land, the North-Western Territory and the vast expanse of land which lay west of Canada in 1867 held great promise for cultivation and settlement, for trade and commerce. To realize these goals, the Dominion first had to secure the land that would eventually make up the Canadian mosaic. Geographical unity became the driving force behind a series of "numbered" treaties conducted in rapid succession throughout the fertile belt — that area of prime agricultural land north of the American border between Lake Superior and the Rocky Mountains.

Treaty activity began in Manitoba and the North-West Angle of the Lake of the Woods, continued on throughout the prairies and northwest, and then back again to include all of northern Ontario.

The majority of post-Confederation treaties, notably those in Manitoba, Saskatchewan and Alberta, were concluded before the final provincial boundaries were established. In 1871, Treaties Nos. 1 and 2 took in all of the fledgling province of Manitoba, including additional land north and west of its initial boundaries. Not until 1882 did Manitoba's boundaries expand and overlap the treaty lines. Finally, in 1912, Manitoba attained its present limits at the 60th parallel. Adhesions to Treaty No. 5, first negotiated in 1875, had already extinguished the Indian title in these northern regions in 1908, 1909 and 1910. Further treaty activity in the prairies predated the establishment of Alberta's and Saskatchewan's provincial boundaries. Only in 1905 were the present boundaries of these two provinces established.

For Treaty No. 1, dated August 3, 1871, the Crown was represented by Indian Commissioner Wemyss Simpson, Lieutenant-Governor Adams G. Archibald and an assistant, the Hon. James McKay. McKay's rapport with the Indian people proved to be invaluable during the negotiations with the various tribes. The Chippewa and Swampy Cree Indians surrendered a tract of land covering some 16 700 square miles.

By Treaty No. 2, dated August 21, 1871, the same representatives secured a surrender from the Chippewa Indians of agricultural and timber lands to the north and west of Manitoba. The area ceded was 35 700 square miles.

In December, 1872, Alexander Morris replaced Archibald as Lieutenant-Governor of Manitoba and the North-West Territories. On October 3, 1873, Lieutenant-Governor Morris officiated at the Treaty No. 3 negotiations, whereby safe passage for immigrants travelling between Ontario and Manitoba was secured. Often referred to as the Lake of the Woods link, the territory ceded under Treaty No. 3 provided access to the west, facilitating expansion and further development.

By Treaty No. 4, known as the Qu'Appelle Treaty, on September 15, 1874, the Treaty Commissioners, Lieutenant-Governor Morris, the Hon. David Laird, Minister of the Interior, and W.J. Christie, retired Factor of the Hudson's Bay Company, obtained a surrender from the Cree and Saulteaux Indians of 74 600 square miles of land between the South Saskatchewan River and the International Border.

Treaty No. 5, the Lake Winnipeg Treaty, was concluded initially on September 20 and 24, 1875, at Berens River and Norway House. Commissioners Morris and McKay obtained from the Saulteaux and Swampy Cree Indians a surrender of 100 000 square miles as far north as Split Lake and north of Treaty No. 2 and the young province of Manitoba. Treaty No. 5 prepared the way for steam navigation via Lake Winnipeg and the Saskatchewan River. Subsequent territorial adhesions to Treaty No. 5 were made over a three-year period from 1908 to 1910.

By Treaty No. 6, dated August 23 and 28, and September 9, 1876, at Forts Carlton and Pitt, Morris, McKay and Christie obtained a surrender from the Plains and Wood Cree and Assiniboine Indians of 121 000 square miles encompassing most of the North Saskatchewan River district and extending as far as the Rockies.

By Treaty No. 7 (Blackfoot Treaty) on September 22, 1877, at the Blackfoot Crossing, the Treaty Commissioners, the Hon David Laird and James F. Macleod, Commissioner of the North-West Mounted Police, obtained a surrender from the Blackfoot, Blood, Piegan, Sarcee and Stony of the remainder of the fertile belt (southern Alberta).

For the purposes of administration the treaty area was divided into two Superintendencies, that of Manitoba including Treaties Nos. 1, 2, 3 and 4 and that of the North-West Territories including Treaties Nos. 5, 6 and 7. Edgar Dewdney was appointed Chief Superintendent and was required to reside in his superintendency to maintain closer contact with the Indian people and supervise operations. Under the Superintendents were the resident Indian agents.

There was a considerable mixed-blood population in the North-West during the 1870's, namely the English-speaking "Scotch" or "Hudson's Bay" Indians, and the French-speaking Métis. Many of these people of mixed blood had their own farms and lands. They were confirmed by the Government in their land holdings and continued farming and trading for a livelihood. A large group was entirely identified with the Indians, living with them and speaking their language. They were recognized as Indians at Treaty time and were taken into bands with whom they resided. A third group lived in continual pursuit of the buffalo, following the migrating herds across the plains. This group did not partake in any post-Confederation treaty negotiations.

After the famous Minnesota Massacre in 1862, a number of American Sioux Indians took refuge in the Red River settlement. They refused to return to the United States despite the efforts of both American and British officials and were living peaceably in tents when the province of Manitoba was formed in 1870. The new settlers found the Sioux very useful employees on their farms. The Sioux made repeated requests for reserves where they themselves might take up farming.

Reserves were eventually allotted the Sioux at Oak River and Birdtail Creek in Manitoba; at White Cap, Wahpaton and Standing Buffalo in Saskatchewan. These Indian newcomers numbered about 1 500 in 1874. When hostilities broke out in the Territory of Montana in 1876, the Sioux in Canada refused to join their kinsmen. In 1876 another reserve was granted them at Oak Lake, Manitoba, allowing 80 acres to each family of five. Although land was granted the Sioux in Canada, no treaties were ever negotiated by the Canadian Government with them.

The North-West Territories acquired separate status and administration in 1875 by an Act bearing the same name. The Hon. David Laird became the first Governor.

The Hudson's Bay Company officially ceased trading in alcohol with the Indians in 1834, and the use of intoxicants was strictly forbidden by treaty up to 1876 on all reserves and from thereon by Indian Act legislation. The free-trader, however, was often a bootlegger who traded cheap, adulterated liquor for valuable hides and other furs. Whisky-trading forts such as Fort Whoop-up, Slide Out and Stand Off on the Belly River, and posts in the United States supplied an increasing flow of illicit spirits. Two tin cups of whisky purchased a buffalo robe, and four gallons of the liquor could purchase a fine horse. Exploited and imperiled, many of the Indians drank until they died. Indian leaders were alarmed, and through the missionaries and legitimate traders sought government intervention.

In 1873 the Dominion Parliament passed an Act to establish a military force in the North-West. Known as the North-West Mounted Police, the Force was comprised of 300 men and officers. In September, 1873, three divisions of the Force were organized at the Stone Fort, near Winnipeg, and proceeded to Dufferin, Manitoba, to await reinforcements from Montreal and Toronto. When the other groups arrived, the entire Force began the trek westward under the command of Lieutenant-Colonel French.

By mid-September French's men reached the Oldman River near the present site of Macleod. There they built a log fort, naming it Fort Macleod after the officer in charge of the unit. Soon after, Lieutenant-Colonel French was replaced by Colonel Macleod as the Force's chief officer.

Under Macleod's efficient administration law and order were established on the prairies. The North-West Mounted Police maintained a high standard of discipline and fairness throughout the Canadian frontier. The Force curtailed the influx and activity of whisky traders, and ended the state of disorder that had existed in Canada for many years. These scarlet-clad peacemakers came to be trusted by the Indians and were recognized as ambassadors of the Queen's good faith.

It is interesting to note that the prairie Indians were particularly fond of the tunic worn by the Force, and those fortunate enough to be given such a colourful and prestigious jacket no doubt prided themselves in its acquisition.

The North-West Mounted Police prevented outbursts of violence among the various Indian bands, suppressed horse stealing, and made day-to-day living more secure for all settlers. Yet another role played by the Force was its involvement in the welfare of scattered Indian bands who continued to pursue the near-extinct buffalo. The Mounted Police encouraged nomadic hunters to settle on reserves.

The Indians eventually realized, although somewhat reluctantly, that they would have to find some new means of subsistence and many turned to agriculture. In 1877 the newly-organized North-West Council passed an ordinance for the preservation of the buffalo, but was powerless to stem the destruction south of the border — it is estimated that 50 000 a year were shipped from Fort Benton, Montana.

In the winter of 1878-79 there was much suffering on the western prairies from want of food. The Federal Government supplied liberal relief, issuing rations of beef, flour, tea and tobacco, and attempted to settle the destitute Indians on reserves with the utmost speed.

Many Indians were apprehensive about the inevitable change in their life-style. Though farming appeared to be the only solution, they were hunters by nature and proud of their tradition. Crowfoot, head chief of the Blackfoot, was a man of unusual sagacity and influence. He saw the need for adopting a new mode of life and guided his people through the painful period of transition.

Treaty activity in the Canadian North-West did not resume until 1889, 12 years after the signing of Treaty No. 7 when the Wood Cree of the Montreal Lake region signed an Adhesion to Treaty No. 6. Less than a decade later gold was discovered in the Klondike and fortune-seeking miners flocked from Edmonton to the Yukon gold-fields. Consequently, safe passage for the newcomers had to be secured. In 1899 Treaty No. 8 was concluded for this purpose. Under this Treaty, 324 900 square miles were ceded covering the northern half of Alberta, the southeast portion of the Mackenzie District in the North-West Territories, the northwest corner of Saskatchewan and the northeast quarter of British Columbia. Because of their peculiar geographic position and close relationship with neighbouring Alberta Indians, the Indian bands of northeastern British Columbia were brought under this Treaty.

Under Treaty No. 10, dated August 28, 1906, and the last of the post-Confederation treaties on the prairies, a large tract of land in northern Saskatchewan and a small area at the 55th parallel in Alberta were surrendered to the Crown by Chipewyan and Cree.

Features common to most of the Western Treaties included provisions for reserve lands; gratuities; annuities; medals and flags; clothing to chiefs and councillors; ammunition and twine; and schooling. Treaty No. 6 also provided for medical treatment and for assistance during times of pestilence and famine.

Treaty No. 1

Stone Fort
August 3, 1871
Chippewa (Ojibway) and Swampy Cree
Area ceded: 16 700 square miles

Indian Promises
To observe the treaty; maintain peace; not to molest persons or property; to assist in bringing Indian offenders to justice. (Same promises were made in subsequent treaties.)

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $3 to each Indian; farm stock and equipment; a buggy to each chief and headman, except to those of Yellow Quill's band; 160 acres of land per family of five; an additional 25 square mile tract to Yellow Quill's reserve; deal with intruders.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief and $5 per Indian; $15 per headman in accordance with an Order in Council passed in 1876; triennial suit of clothing to each chief and headman; maintain a school on each reserve at the people's request; prohibit liquor on reserve until authorized by legislation.

Treaty No. 2

Manitoba Post
August 21, 1871
Chippewa
Area ceded: 35 700 square miles

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $3 to each Indian; farm stock and equipment; a buggy to each chief and headman; 160 acres of land per family of five.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; maintain a school on each reserve at the people's request; prohibit liquor on reserve until authorized by legislation.

Treaty No. 3

North-West Angle
October 3, 1873
Saulteaux tribe of the Ojibway
Area ceded: 55 000 square miles

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $12 to each Indian; farm stock and equipment; tools; seed; flag and medal for each chief; one square mile per family of five.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; $1500 a year for ammunition and twine; adhering mixed-bloods to have their own fund; maintain a school on each reserve when advisable and at the people's request; prohibit liquor on reserve until authorized by legislation.

Ceded Lands
Not "sell, lease or dispose" of reserve lands without Indian consent; compensate for Indian reserve lands taken for public works; deal with intruders; hunting and fishing permitted on ceded lands, except on tracts taken up for mining, lumbering, settlement or other purposes; hunting and fishing subject to Federal "regulations".

Treaty No. 4

Qu'Appelle
September 15, 1874
Cree and Saulteaux
Area ceded: 74 600 square miles

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $25 per chief, $15 per headman and $12 per Indian; powder and shot, blankets, cloth, tools, farm stock and equipment; coats, medals and flags for chiefs; coats for headmen; one square mile per family of five.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; $750 a year for ammunition and twine; maintain a school on each reserve as soon as the people prepared for a teacher; prohibit liquor on reserve until authorized by legislation.

Ceded Lands
Same stipulations as for Treaty No. 3, except that trapping was permitted and compensation for reserve lands taken up for public works to be in lands or money.

Treaty No. 5

Lake Winnipeg
September 20, and September 24, 1875
Saulteaux and Swampy Cree
Area ceded: 100 000 square miles (A much larger area was subsequently ceded through the Adhesions of 1908-9-10)

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $5 to each Indian; tools; farm stock and equipment; flag and medal for each chief; $500 moving costs for the Saulteaux of Saskatchewan River; 160 acres of land per family of five; 100 acres per family of five at Fisher River.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; $500 a year for ammunition and twine (an additional proportionate grant made in the 1908-9-10 Adhesions); maintain a school on each reserve when advisable and at the people's request. Prohibit liquor on reserve until authorized by legislation.

Ceded Lands
Same stipulations as for Treaty No. 3, with the exception of land entitlement.

Treaty No. 6

Fort Carlton and Fort Pitt
August 23, 1876 and September 9, 1876
Plain and Wood Cree
Area ceded: 121 000 square miles (Another 11 066 square miles were ceded through the Adhesion of 1889)

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $12 to each Indian; farm stock and equipment; seed, tools; flag and medal, horse, harness and waggon (or two carts in lieu thereof) for each chief; one square mile per family of five.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; $1500 a year for ammunition and twine; $1000 a year for "provisions" for the first three years; additional proportionate grants of ammunition, twine and "provisions" in 1889 Adhesion; maintain a school on each reserve when advisable and at the people's request; provide, under Agent's direction, a medicine chest for the benefit of the Indians, and assistance in the case of pestilence and famine; prohibit liquor on reserve until authorized by legislation.

Ceded Lands
Same stipulations as for Treaty No. 3.

Treaty No. 7

Blackfoot Crossing
September 22, 1877
Blackfeet, Blood, Piegan, Sarcee and Stony
Area ceded: 42 900 square miles

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $12 to each Indian; tools, seed, farm stock and equipment; flag and medal for each chief; rifle for each chief and headman; one square mile per family of five; additional land to the Blood, Blackfeet and Sarcee Indians for a 10-year period.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; $2000 a year for ammunition or otherwise for the benefit of the Indians; pay school teachers as advisable and when requested by the Indians.

Ceded Lands
Compensation for Indian lands taken for public works; hunting permitted on ceded lands, except on tracts taken up for mining, trading, settlement or other purposes; hunting subject to Federal "regulations".

Treaty No. 8

June 21, 1899
Cree, Beaver and Chipewyan
Area ceded: 324 900 square miles

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Once-for-all Expenditures
Provide $32 per chief, $22 per headman and $12 per Indian; tools, farm stock or equipment, seed; two horses or a yoke of oxen per chief; silver medal and flag per chief; one square mile per family of five; 160 acres per Indian living apart from band reserves.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; spring provisions for several years; $1 for ammunition and twine per Indian family "engaged in hunting and fishing"; pay school teachers as advisable.

Ceded Lands
Same stipulations as for Treaty No. 4.

Treaty No. 10

August 28, 1906
Chipewyan, Cree and others
Area ceded: 85 800 square miles

Indian Promises
Same promises as made for Treaty No. 1.

Government Obligations
Provide $32 per chief, $22 per headman and $12 per Indian; medals for chiefs and headmen; a flag for each chief; one square mile per family of five; 160 acres per Indian living apart from band reserves.

Recurring Expenditures
By census — $25 per chief, $15 per headman and $5 per Indian; triennial suit of clothing to each chief and headman; ammunition and twine; assistance in agriculture and stock raising; provision of schooling as deemed advisable for the education of Indian children.

Ceded Lands
Same stipulations as for Treaty No. 4.

In 1817 Lord Selkirk negotiated with the Cree and the Saulteaux tribes for the surrender of their claim to a land tract along the Red and Assiniboine Rivers. The land cession was made to King George III, and the treaty was signed by Lord Selkirk and five chiefs. In earlier treaties such as this, chiefs would sign the document by drawing their own personal totem.

A map which accompanied the 1817 treaty and outlined the area ceded along the Red and Assiniboine Rivers. The chiefs involved 'signed' this as well as the treaty proper.

Photographs:
Public Archives Canada

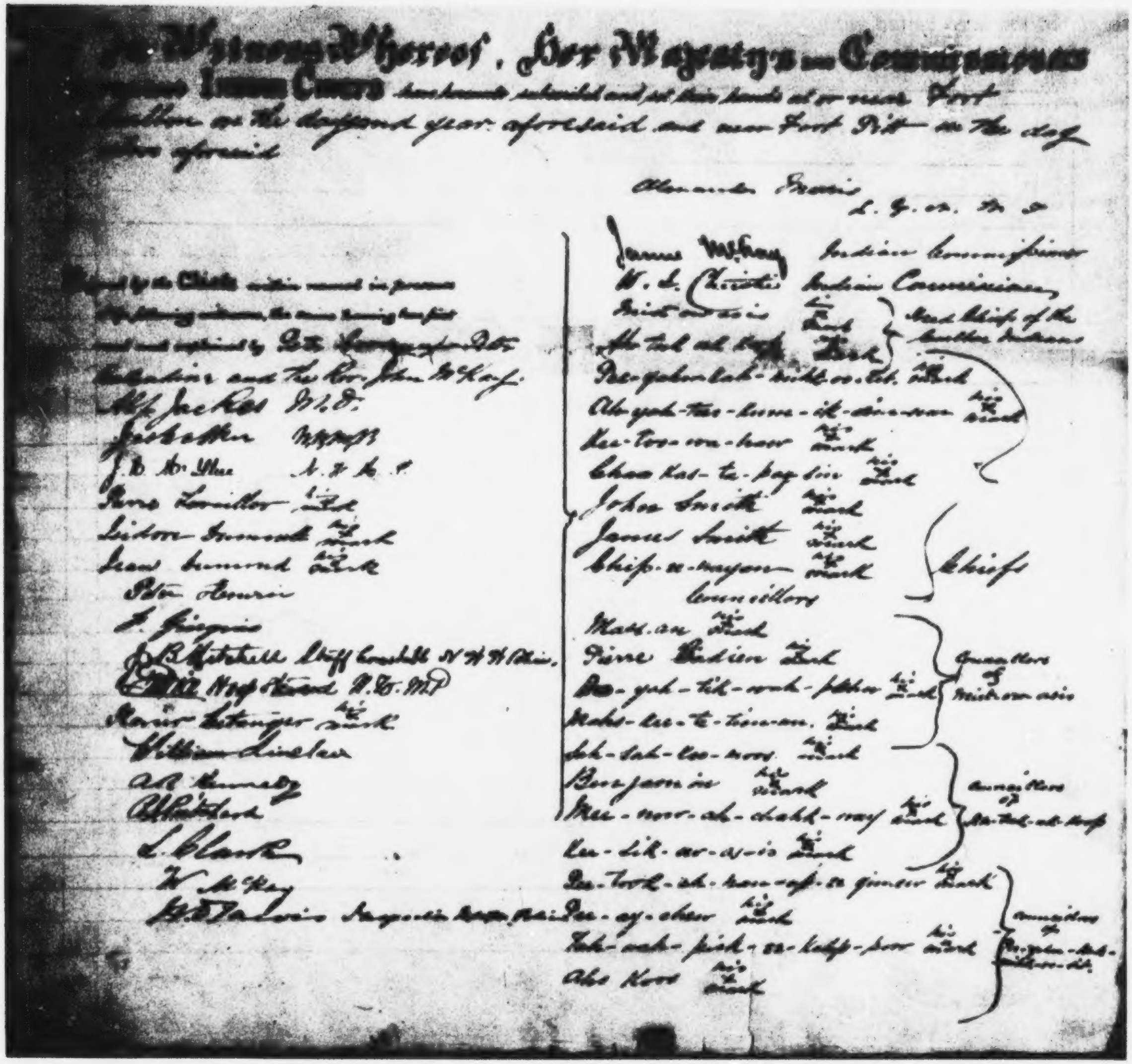

In Witness Whereof, Her Majesty's Commissioners and the said Indian Chiefs have hereunto subscribed and set their hands at or near Fort Carlton on the day and year aforesaid and near Fort Pitt on the day above aforesaid

Alexander Morris L.G. N.W.T.

James McKay Indian Commissioner

W. J. Christie Indian Commissioner

John Smith his mark

James Smith his mark

Chiefs

Councillors

Pine Indian his mark

Benjamin his mark

L. Clark

W. McKay

Principal signature page of Treaty No. 6. Representing the Crown at treaty negotiations were North-West Territories Lieutenant-Governor Alexander Morris, and Indian Commissioners James McKay and W.J. Christie. Their signatures precede the 'x' marks of the chiefs and councillors present at the signing of the treaty. As each 'x' mark was recorded beside the name of either chief or councillor, it was customary for the Indian leader to touch the pen, thereby demonstrating his acceptance of the treaty.

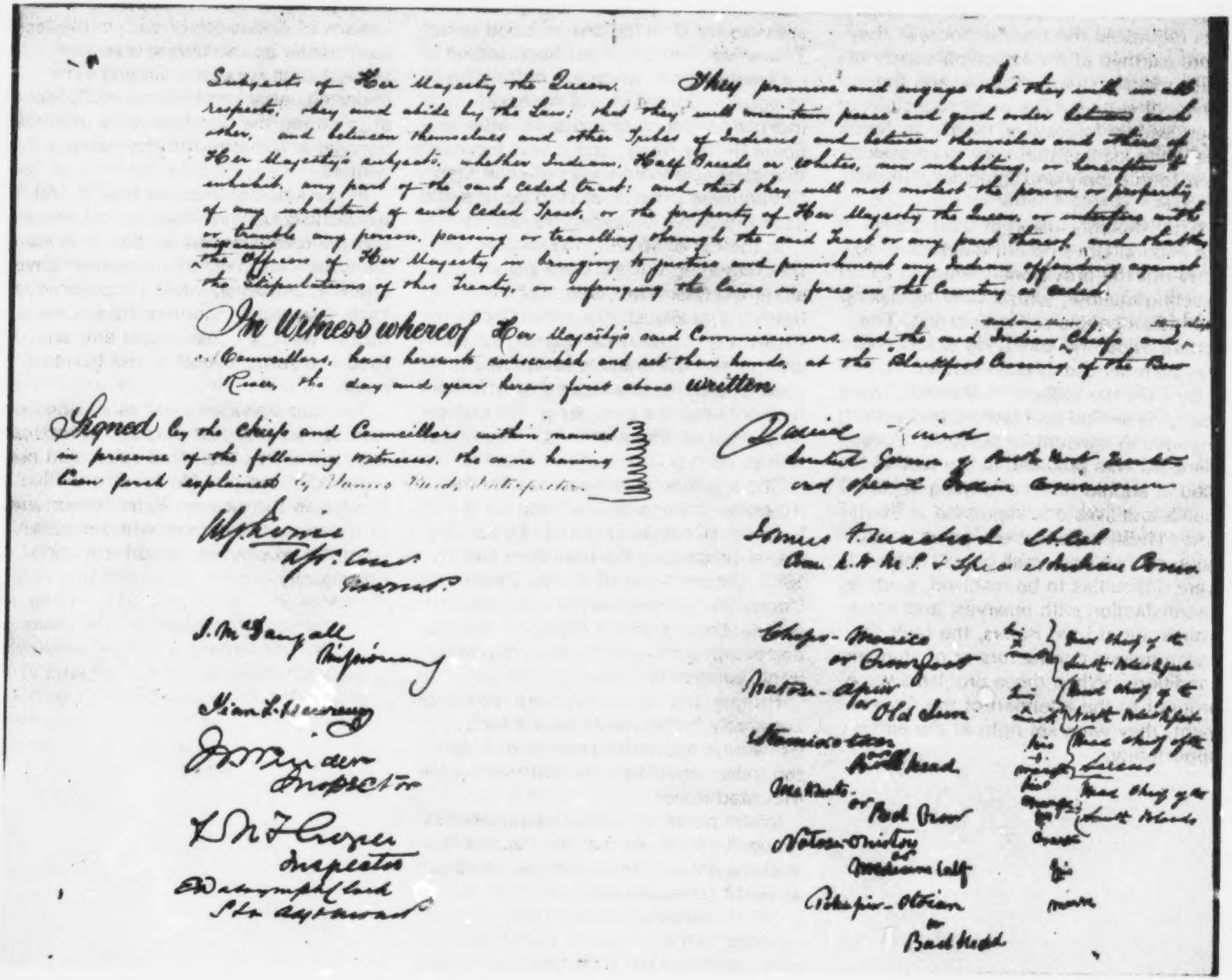
Subjects of Her Majesty the Queen. They promise and engage that they will, in all respects, obey and abide by the Law; that they will maintain peace and good order between each other, and between themselves and other Tribes of Indians and between themselves and others of Her Majesty's subjects, whether Indians, Half Breeds or Whites, now inhabiting, or hereafter to inhabit, any part of the said Ceded tract; and that they will not molest the person or property of any inhabitant of such Ceded Tract, or the property of Her Majesty the Queen, or interfere with or trouble any person, passing or travelling through the said Tract or any part thereof, and that they will assist the Officers of Her Majesty in bringing to justice and punishment any Indian offending against the stipulations of this Treaty, or infringing the laws in force in the Country so ceded.

In Witness whereof Her Majesty's said Commissioners, and the said Indian Head Chiefs and Minor Chiefs, and Councillors, have hereunto subscribed and set their hands, at the "Blackfoot Crossing" of the Bow River, the day and year herein first above written.

Signed by the Chiefs and Councillors within named in presence of the following witnesses, the same having been first explained by James Bird, Interpreter.

David Laird
Lieutenant Governor of North West Territories and Special Indian Commissioner

James F. Macleod, Lieut.-Col.
Com. N.W.M.P. & Special Indian Commr.

A. G. Irvine
Ass't. Com.
N.W.M.P.

J. McDougall
Missionary

Jean L'Heureux

W. Winder
Inspector

L. N. F. Crozier
Inspector

E. Dalrymple Clark
Lt. & Adjutant

Chapo-Mexico or Crowfoot — his mark — Head Chief of the South Blackfeet

Matose-Apiw or Old Sun — his mark — Head Chief of the North Blackfeet

Stamisco-tocar or Bull Head — his mark — Head Chief of the Sarcees

Mekasto or Red Crow — his mark — Head Chief of the South Bloods

Natose-Onistors or Medicine Calf — his mark

Pokapiw-Otoian or Bad Head — his mark

Principal signature page of Treaty No. 7. At Blackfoot Crossing in 1877, the Blackfeet, Blood, Piegan, Sarcee and Stony tribes ceded 42 900 square miles of land to the Crown. David Laird, newly-appointed Lieutenant-Governor of the North-West Territories, and James F. Macleod, Commissioner of the North-West Mounted Police, signed the treaty as did Crowfoot, Old Sun and other prominent chiefs.

The Transition Era

The Indians of Manitoba and the Territories requested the treaties because they were alarmed at the lessening supply of fresh meat — the buffalo — and the arrival of settlers. The most sagacious of their leaders foresaw as clearly as did the white leaders that they must seek a new food supply and a radically-altered lifestyle.

After the conclusion of the treaties, the Federal Government determined to carry out the provisions thereof in an exacting manner, with a view to making the Indian people self-supporting. The setting aside and surveying of reserves was commenced in each district.

By 1879 the Indians of Manitoba were nearly all settled on reserves and were engaged in agricultural pursuits. Government aid was provided in the way of seed in addition to the farming implements and livestock stipulated at treaty time. These Indians were accustomed to living on fish and small game. There were difficulties to be resolved, such as dissatisfaction with reserves, and complaints about food issues, the fault of unscrupulous contractors or of shipping conditions. When these problems were brought to the attention of the Government, they were set right at the earliest opportunity.

Farther west conditions were not as satisfactory. The Indians included under Treaty No. 7 had not yet been settled on reserve lands when the buffalo failed to appear. Canadian and American Indians continued to cross the International Border freely, and it was inevitable that clashes should arise between them. Government officials attempted to settle each group on its respective reserve.

In the fall of 1879 it was discovered that migrating buffalo were plentiful along the Milk River, south of the border. The Blackfoot, under Chief Crowfoot, followed the grazing herds and hunted the animals for more than a year. The hunters remained in American territory until the summer of 1881 when they returned impoverished and without horses.

The situation was worsened by the American Indians who attempted to keep the diminishing buffalo by starting prairie fires along the boundary line. In 1882, the presence of United States troops on the boundary line to prevent encroachments of the Canadian Indians, discouraged the buffalo from migrating into Canadian territory.

Hunger and starvation were rampant, and many Indians were kept alive by Government issue of rations, through the Indian agents or the North-West Mounted Police.

When possible, work was required in return for food, so that they would not become entirely dependent on the Government for subsistence.

Steps were taken to supply the Indians of Treaty No. 7 with cattle to start herds, as the terrain was considered ideal for cattle ranging. The imported cattle had to be carefully looked after during the first few years until they became acclimatized to the rigorous winters.

In the areas of Treaties Nos. 4 and 6 the buffalo had not disappeared entirely and the reserves were settled with some advancement made in agricultural development. However, while people enjoyed more favourable conditions than those further west, a considerable amount of food had to be issued by the Government.

Farming agencies were established on reserves for the dual purpose of instructing Indians in agricultural skills, and raising produce to provide food for native families in the vicinity. Farm labour was provided by the Indians who benefitted from the employment and instruction opportunity.

Some reserves, notably in the File Hills agency near Belcarres, Saskatchewan, became model training centres. The three File Hills reserves totalling 84 454 acres had a population of about 300 Cree. Half the land was swampy and suitable only for harvesting wild hay, and the wooded areas were left intact to be used for firewood and lumber. Open land was surveyed and set aside in 40-acre plots, which were given to men who had completed a course at the residential school on how to manage livestock, perform appropriate agricultural tasks and repair machinery.

Aspiring Indian farmers were given a loan to purchase a plough and a team of oxen. When a farmer's lands were ploughed and his first crop planted, he was eligible to apply for a $125 housing grant. The design of his dwelling was simple and would be enlarged as he became more independent.

When the farmer was ready, he was given a patent to his land and could extend it as he prospered. The wives of farmers were encouraged to raise chickens, lay out a garden and keep a milk cow for the family. Records were kept by the Indian agent and the farm instructor, the latter assisting in the marketing of the produce.

Breeding stock was communal property and each farmer donated two loads of hay annually to feed these animals. Threshing machines and mowers were shared by the community, and their use was supervised by the farming instructor.

In the ranching country of Alberta, Indians were encouraged to raise cattle and horses for their own use and for sale. A man was considered self-supporting if he owned three head of cattle, though if he had a large family he would require more than three animals for slaughter. Each reserve had a slaughter house and arrangements were made for dividing the meat among the residents.

Indians who were destitute had ration cards, while self-supporting ones had ration books. Any extra meat the latter group delivered for slaughter was credited to them in a special beef account.

Some reserves ran their cattle in common, but had a distinctive brand on their animals. Herders were paid for tending the cattle during the grazing season. Owners put up a ton of hay annually to supply the winter feeding stations.

In 1883 the Canadian Pacific Railway pressed westward and many Indians were employed in construction work.

By the middle of the 1880's most Manitoba Indians had settled into a semi-agricultural lifestyle. Many had begun to be self-supporting. The Indians of the Territories also adjusted. They generally expressed satisfaction at the way the Treaty stipulations had been carried out, and with the extra help they had received.

Population

The Indian population of the prairie provinces at the beginning of the 19th century is estimated to have been about 30 000. The tribes were decimated by a smallpox epidemic in 1836 and there were recurrent epidemics until 1858. In 1900 the population was approximately 22 500, but thereafter a steady increase is shown. In December, 1968 there were 94 539 Indian residents in the prairie provinces, and a decade later the total population rose to 127 124. This 1978 figure may be broken down into 44 642 in Manitoba, 46 189 in Saskatchewan and 36 293 in Alberta.

The Indians of the prairies are grouped according to Bands, each occupying one or more reserves of land set aside for their use and benefit by the Canadian Government. As of December 31, 1978, there were 167 Indian Bands registered in Manitoba, Saskatchewan and Alberta.

Chief Duck

Photographs:
Public Archives Canada

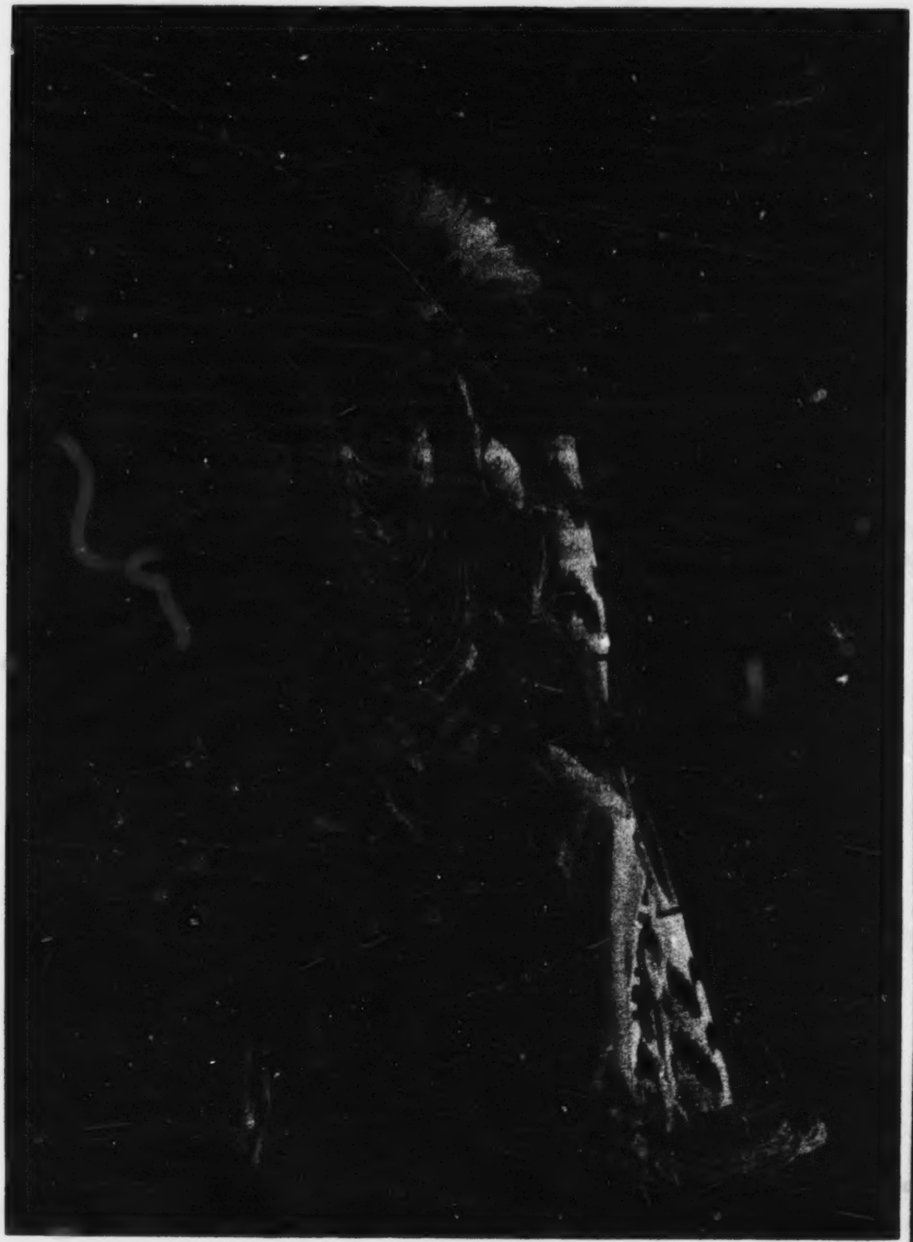

Big Bear

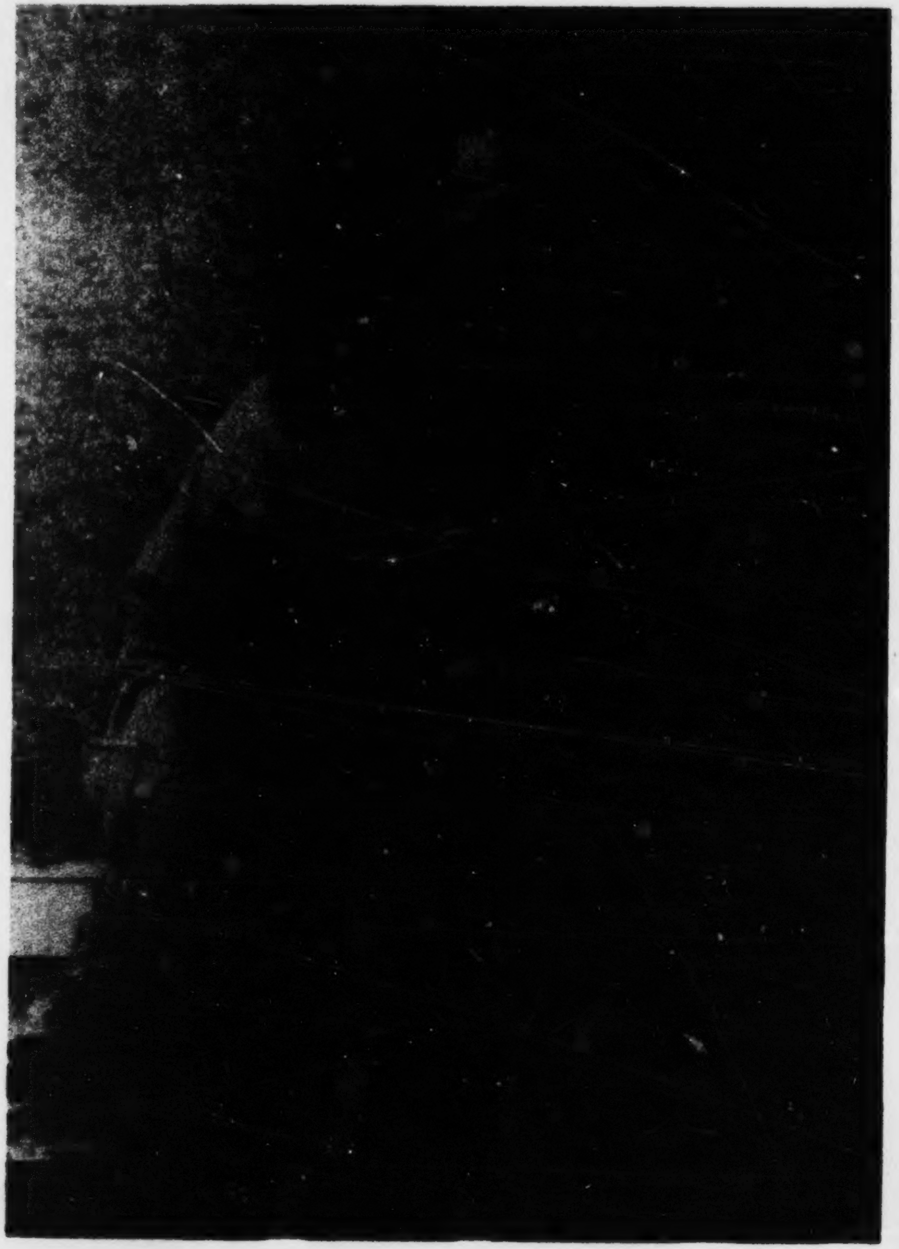

Red Crow

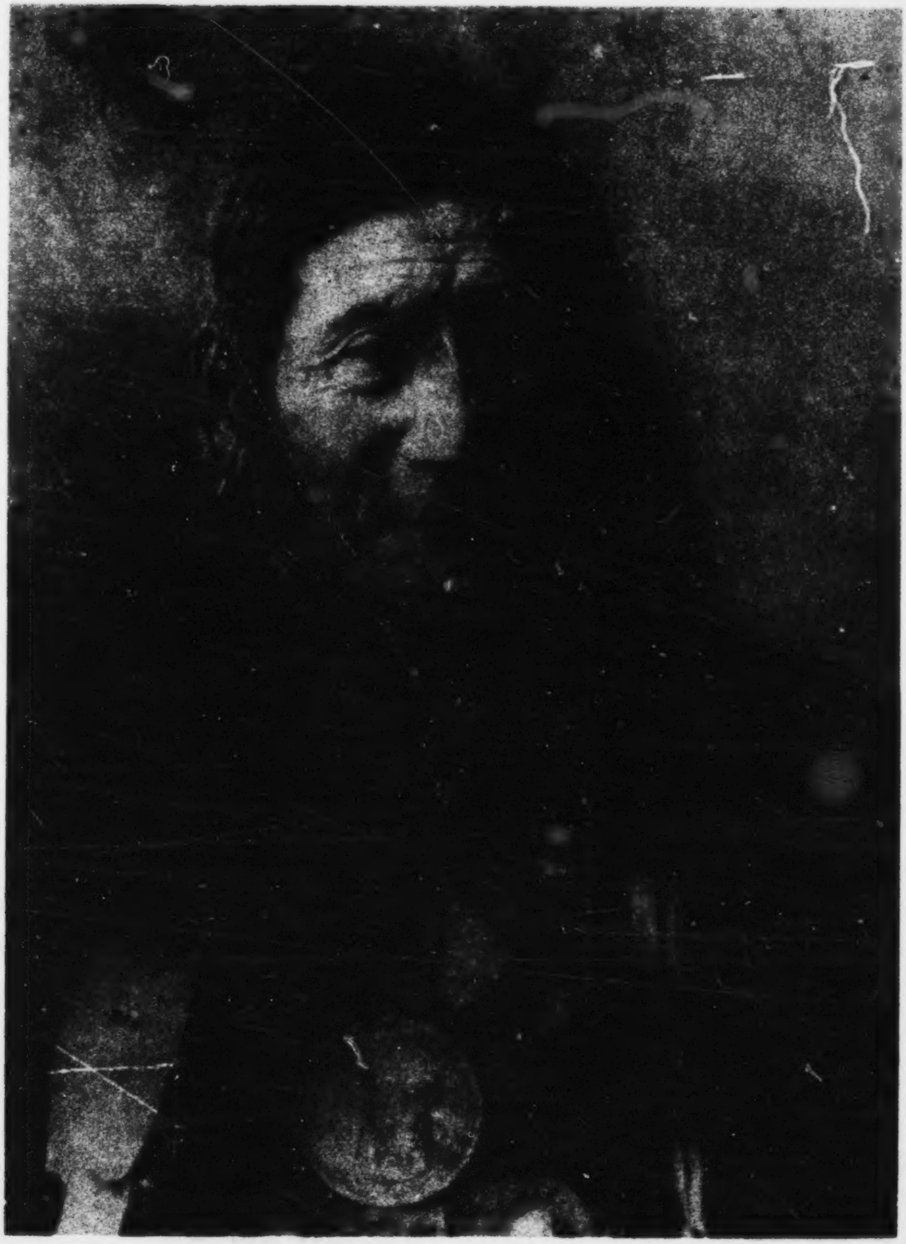

Painted Tipi — Assiniboine

Mandan Bullboat

A Sarcee Kitchen

Varrior's robe — Blackfoot

Bibliography

1. *Coues, Elliot, ed.,* New Light on the History of the Greater Northwest, the Journals of Alexander Henry and David Thompson, New York, F.P. Harper, 1897.

2. *Gould, Sydney,* Inasmuch; Sketches of the Beginnings of the Church of England in Canada in relation to the Indian and Eskimo Races, Toronto, The Missionary Society of the Church of England in Canada, 1917.

3. *Grinnell, George Bird,* Blackfoot Lodge Tales; the Story of a Prairie People, New York, C. Scribner's Sons, 1903.

4. *Hind, Henry Y.,* Narrative of the Canadian Red River, vols. 1 and 2, London, Longman, Green,Longman and Roberts, 1860.

5. *Hodge, Frederick W.,* Handbook of Indians of Canada, Ottawa, King's Printer, 1913.

6. *Howard, Richard,* Riel, Toronto, Clarke, Irwin and Company Limited, in association with Jackdaw Publications, London, 1967.

7. *Innis, H.A.* The Fur Trade in Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

8. *Jenness, Diamond,* Indians of Canada, National Museum Bulletin Number 65, Ottawa, Queen's Printer, 1955.

9. *Mandelbaum, David G.,* The Plains Cree, Canadian Plains Studies - 9, Regina, University of Regina, 1979.

10. *Morris, Alexander,* The Treaties of Canada With the Indians, Toronto, Coles Publishing Co., 1971.

11. *Paget, Amelia M.,* The People of the Plains, Toronto, Ryerson Press, 1909.

12. *Pohorecky, Zenon.* Saskatchewan Indian Heritage; the First Two Hundred Centuries, Saskatoon, University of Saskatchewan, 1970.

13. *Rogers, John D.,* A Historical Geography of the British Colonies, vol. V, Canada Part II, Oxford, Clarendon Press, 1888.

14. *Stephenson, Mrs. F., and Vance, S.,* That They May Be One, Toronto, United Church of Canada, 1929.

15. *Voorhis, Ernest,* Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English Fur Trading Companies, Ottawa, King's Printer, 1930.

16. *Young, Egerton R.,* The Apostle of the North, London, Marshall Bros., 1899.

Departmental Publications

1. *Brown G., and Maguire, R.,* Indian Treaties in Historical Perspective, Ottawa, Department of Indian Affairs and Northern Development, 1979.

2. *Barnhardt, R., and Madill, D.,* Survey of Historical Records on the Métis, Ottawa, Department of Indian Affairs and Northern Development, 1978.

3. *Annual Reports,* Indian and Northern Affairs, Ottawa.

Les Indiens du Canada

Provinces des Prairies

©Publié avec l'autorisation de
l'hon. John C. Munro, député, C.P.
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1980
QS-5146-020-FF-A1
N° de catalogue: R32-47/1980F
ISBN 0-662-90819-8

This publication is also available in English.

Table des matières

1 **Historique**
2 **Les Peuplades**
2 Les Chippewas (Saulteux)
3 Les Cris
4 Les Assiniboines
6 Les Pieds-noirs
9 Les Sarsis
10 Les Sioux
11 **Au temps du bison**
15 **Les missionnaires**
15 Missionnaires catholiques
15 Missionnaires anglicans
16 Missionnaires méthodistes
16 Missionnaires presbytériens
17 **Éducation**
21 **Les explorateurs et les commerçants**
22 L'influence européenne
25 La rébellion du Nord-Ouest 1885
27 **Les traités**
32 **Les traités**
32 Traité No. 1
32 Traité No. 2
33 Traité No. 3
33 Traité No. 4
33 Traité No. 5
34 Traité No. 6
34 Traité No. 7
35 Traité No. 8
35 Traité No. 10
40 **La période de transition**
41 Population
48 **Bibliographie**

Historique

La plupart des archéologues et des géologues sont d'avis que des hommes se sont installés dans la région des Prairies au cours de la dernière époque glaciaire, durant laquelle une grande partie du territoire canadien était recouverte de deux énormes glaciers, celui de la Cordillère et celui des Laurentides, que séparait un corridor non touché par la glaciation. Originaires de l'Asie, ces premiers immigrants atteignent l'Amérique en franchissant un isthme de 1 200 milles de largeur aujourd'hui recouvert par le détroit de Béring.

Les fouilles archéologiques nous ont permis de retracer les déplacements des divers peuples nomades qui ont traversé le territoire que l'on nomme aujourd'hui le Canada. Il y a environ 2 000 ans, des gens de langue athapascane quittent le Nord-Ouest pour s'installer dans les Plaines. Des "faiseurs de tertres" remontent du Sud pour habiter la partie méridionale du Manitoba et de la Saskatchewan, où ils laissent, en guise de témoignage de leur séjour, d'une durée d'environ 1 000 ans, des tertres funéraires. D'autres groupes encore traversent les prairies et laissent sur leur route des fragments de poteries d'argile. Par ailleurs, des bandes de langue algonquine, qui se sont formées dans les forêts de l'Est, avancent vers l'Ouest et disputent leurs terres aux Athapascans. Les alliances se succèdent jusqu'à la formation de fortes entités tribales.

Au début du XVIII^e siècle, le cheval est le moyen de transport préféré des Indiens des Plaines, et les tribus de l'Ouest deviennent par le fait même beaucoup plus mobiles. Cette situation entraîne de nombreux changements dans leur organisation politique. Les Siksikas ou Pieds-Noirs s'étaient alliés aux Kainahs ou Gens-du-Sang et aux Pikuni ou Piégans pour former la Confédération des Pieds-Noirs. Ces trois bandes parlent à peu près le même dialecte algonquin. Puis, les Sarsis, groupe athapascan du Nord, ainsi que les Gros-Ventres, du Sud, se joignent à ces derniers. Les Assiniboines se séparent des Dakotas et s'allient aux Cris. Les Chippewas ou Saulteux quittent la région des Grands lacs dans les années 1730 et prennent la direction de l'ouest. Ennemis traditionnels des Dakotas, ils se joignent bientôt aux Cris des Plaines, d'autres nouveaux venus dans les Prairies. Pour leur part, les Cris des Bois et les Moskégons continuent d'étendre leur territoire vers le nord et vers l'ouest, refoulant les Athapascans. Les tribus se disputent constamment les zones de broutage du bison, et les conflits se multiplient et s'enveniment davantage avec l'apparition des armes à feu.

Les Kootenay, petite tribu vivant maintenant en Colombie-Britannique et dans le nord du Manitoba, sont repoussés des Prairies jusqu'aux contreforts des Rocheuses, en Alberta, par les Pieds-Noirs. Ils s'adaptent à un nouveau mode de vie, mais ils font chaque année une incursion dans les Plaines, jusqu'à la disparition du bison vers la fin du XIX^e siècle.

Les Gros-Ventres ne jouent qu'un rôle de second plan dans l'histoire des Indiens du Canada. Ils se séparent vers 1820 des Arrapaho (États-Unis) et s'allient à la Confédération des Pieds-Noirs afin de se protéger contre les Crow. Les Gros-Ventres vivaient dans le sud de l'Alberta et ont occupé également la Saskatchewan jusqu'à ce que les Assiniboines les en délogent. En 1867, ils entrent en conflit avec leurs bienfaiteurs pieds-noirs, les relations s'enveniment, et une attaque menée contre les Piégans entraîne la mort de nombre d'entre eux et les mène à leur perte.

Les Chippewas (Saulteux)
De nos jours, les Chippewas vivent surtout en Ontario; cependant l'histoire révèle qu'une partie de cette tribu a quitté les forêts de l'Est pour s'installer dans les Plaines, où ils ont appris à chasser le bison. C'est là d'ailleurs qu'ils prennent le nom de Saulteux, mot dérivé de l'ancien français salteur et qui signifie Peuple des rapides. En effet, lorsque des explorateurs français, en 1642, leur rendent visite dans un de leurs principaux camps, à Sault-Sainte-Marie, ces Indiens se donnent le nom de Bawatigowininiwug — le peuple des cascades — et c'est ce nom que l'on trouve dans les écrits des missionnaires et les registres des négociants.

En 1790, les Saulteux et leurs alliés, les Outaouais, occupent l'emplacement de l'actuelle ville de Winnipeg. Dans leur migration vers l'Ouest au XVII[e] siècle puis au XVIII[e] siècle, ces tribus algonquines doivent fréquemment affronter les Iroquois, puis les Sioux et les Gens-du-Renard. Les Saulteux ont tôt fait de s'allier aux Cris, dont ils partagent les terrains de chasse et adoptent la tenue vestimentaire, le mode de vie et les techniques de guerre. Ils abandonnent la construction des huttes à dôme faites de jeunes arbres recouverts d'écorce de bouleau en faveur du tipi, abri recouvert de peaux fort populaire dans les prairies.

Les principes religieux des Saulteux ressemblaient beaucoup à ceux des Cris. Ils avaient quatre classes de sorciers dont les fonctions respectives étaient nettement définies. Le Wabeno, ou l'Homme de l'Aube, pouvait accorder de bonnes chasses, manipuler le feu sans se brûler et préparer des philtres d'amour. Le Jessakid était un prophète ou un révélateur de vérités cachées qui avait reçu du dieu tonnerre un don spécial et qui tout comme lui pouvait infliger des blessures, même à distance. L'herboriste, homme ou femme, savait guérir en utilisant des plantes médicinales. Mais le Mida, à la fois chaman, grand prêtre et médecin, était de loin le plus important des quatre. Les intéressés devaient franchir quatre étapes avant de devenir chaman, et des rites élaborés, des festivités et un entraînement spécial précédaient leur accession à chacun de ces niveaux.

La danse de la Soif des Cris et la danse du Soleil des Pieds-Noirs sont semblables aux rites de la hutte de guérison des sorciers saulteux. Au cours des cérémonies religieuses, du tabac était offert aux esprits et lors des fêtes sacrées, le tuyau de la pipe était pointé en direction du soleil. Des chanteurs cris et saulteux entonnaient les longs chants sacrés du Mida en consultant de temps à autres des lambeaux d'écorce de bouleau marqués de symboles qui leur servaient d'aide-mémoire.

Les Saulteux faisaient également des prières et des sacrifices de propitiation aux mauvais esprits qui habitaient les cavernes, les pierres, les arbres tordus, les rapides et les lacs, et pour éloigner la maladie, ils se noircissaient le visage.

À la naissance d'un garçon, les amis étaient conviés à une fête et un Mida était nommé parrain de l'enfant. À la naissance de Peter Jones (qui sera plus tard missionnaire), on nomma l'enfant Kahkewayquonaby, ce qui signifie "plume battante sacrée". Son nom faisait allusion aux plumes de l'aigle, oiseau sacré, qui symbolisaient le vol de l'esprit du tonnerre. Le jeune Jones avait donc été consacré à l'esprit du tonnerre. Pendant la fête qui suivit sa naissance, on lui remit en plus des plumes d'aigle un tomahawk, symbole de puissance. Il était dit que tant que ces objets demeureraient en sa possession, il jouirait de la protection de l'aigle.

Les Saulteux admiraient la bravoure et tous les jeunes hommes aspiraient au droit de piquer dans leurs cheveux des plumes d'aigle. Une plume d'aigle, dont l'extrémité était décorée d'un morceau de cuir ou d'un crin de cheval teint rouge, indiquait que son détenteur avait tué un ennemi; une plume fendue dans le haut indiquait qu'il avait été blessé par une flèche, tandis qu'une plume marquée d'une tache rouge signifiait qu'il avait été atteint par une balle. Le bonnet de guerre, orné de plusieurs plumes d'aigle, n'était porté que par celui qui avait tué plusieurs ennemis.

Les questions importantes étaient réglées par un conseil formé de représentants de chaque bande. Les hommes les plus compétents étaient élus chefs de bande, et c'étaient eux qui communiquaient à leur bande respective les décisions prises par le conseil. L'union politique entre les bandes était assez lâche, mais des liens moraux et religieux et un fort esprit de clan les unissaient étroitement.

L'élément social de base était la famille, et chaque bande consistait souvent en quelques familles de proches parents. Lorsque les bandes se réunissaient au printemps, on pouvait rencontrer plusieurs centaines de gens rassemblés sur un petit terrain. Le mariage était chose assez simple. Lorsqu'un jeune homme avait prouvé sa capacité de chasser et de faire vivre une femme, il faisait aux parents de la jeune fille qu'il désirait épouser le présent de sa prise. S'ils acceptaient son cadeau et lui demandaient de manger avec eux, ils consentaient au mariage. Pendant la première année de son mariage, il vivait sous le toit de ses beaux-parents, après quoi le jeune couple était libre de s'installer dans son propre tipi.

Au cours de la période des traités, le gouvernement du Canada a conclu avec les Saulteux et les Cris du Manitoba des ententes conjointes tellement ces deux groupes étaient étroitement liés. Rien ne permet aujourd'hui d'établir avec sûreté l'importance de la population saulteuse avant le début du XX^{e} siècle. Toutefois, un recensement effectué en 1911 met le nombre des Chippewas de l'Ouest canadien à 8 000.

Les Cris

Le mot Cri est une variante de "Kristinaux", nom donné aux Nehiyowuk — les gens justes — par les explorateurs français. Leur tribu, surtout à cause de facteurs géographiques, se divisait en trois branches principales: les Cris des Plaines habitaient les Prairies, les Cris des Bois, les forêts du nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, et les Moskégons, le nord du Manitoba et de l'Ontario.

L'arrivée des armes à feu chez les Cris leur permet d'accroître leur sphère d'activité jusque dans les régions septentrionales des actuelles provinces des Prairies ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest. Avec l'aide de leurs alliés assiniboines, les Cris parviennent éventuellement à occuper toute la Saskatchewan et la majeure partie du nord et du centre de l'Alberta, chassant ainsi les Pieds-Noirs de ce secteur. À leur tour, ceux-ci chassent les Gros-Ventres et les Shoshones des Plaines canadiennes.

C'est en mars 1866 qu'a lieu à Ghost Coulee, dans la région de la Saskatchewan-Sud la bataille décisive entre les Cris et les Pieds-Noirs. Des centaines de Pieds-Noirs perdent alors la vie. Peu après, les Cris des Plaines et les Pieds-Noirs font la paix et en gage de bonne volonté font un échange de jeunes gens. Mistawasis, ou Gros-Enfant, grand chef des Cris des Plaines du Nord, est encore un jeune homme lorsqu'il rencontre pour la première fois Pied-de-Corbeau, grand chef des Pieds-Noirs. Les deux chefs maintiennent maintenant la paix entre leurs deux peuples et céderont plus tard leur territoire au gouvernement du Canada dans le cadre de traités.

Les Cris étaient très religieux et observaient de nombreux rites pour s'attirer la faveur des esprits, qui habitaient tous les êtres vivants et toutes les choses de la nature. Chaque année, ils accomplissaient leur danse rituelle de la Soif, semblable à la danse du Soleil des Pieds-Noirs, des Sioux et d'autres tribus. Comme leurs amis chippewas, les Cris disposaient des services de plusieurs sorciers.

Lorsqu'un jeune homme sentait en lui l'appel de la vocation de sorcier, il quittait le camp et jeûnait pendant de nombreux jours, jusqu'à ce que se manifestent à lui les esprits réfugiés dans le corps de différents animaux comme le castor et la loutre.

Il existait quatre catégories de sorciers ou chamans. Il y avait d'abord Wapunu, le conjurateur de l'Esprit du Matin, qui détenait le pouvoir d'éteindre le feu; Miteo, lui, guérissait par les racines et les herbes et pouvait faire venir des personnes se trouvant au loin à condition d'avoir une boucle de leurs cheveux ou une pièce de leurs vêtements. Le troisième sorcier, Kesikauiyineo — l'Homme du Jour — révélait les secrets de l'inconnu et retrouvait les personnes disparues ou les objets perdus. Pour ce faire, il s'enfermait dans une petite tente et y invoquait les esprits. Lorsque enfin la communication était établie, toute la tente était violemment secouée. Enfin, le quatrième sorcier, Tipiskauiyineo avait le pouvoir de conjurer les mauvais sorts.

Puisque tous et chacun avaient intérêt à écarter les esprits maléfiques chaque homme portait un sac renfermant des amulettes et des objets à l'effigie de son esprit bienveillant.

Les Cris et plusieurs autres Indiens des Plaines avaient coutume de brûler l'herbe des prairies afin de repousser les hardes de cerfs, d'antilopes ou de bisons dans des ruisseaux, où ils étaient traqués puis abattus avec des flèches. Les Indiens eurent recours à cette tactique même après l'arrivée du cheval puisque le brûlage des vieilles herbes au début du printemps hâtait la croissance de jeunes pousses tendres qui servaient de pâture aux chevaux, amaigris par les rigueurs de l'hiver.

Lorsqu'ils entreprenaient de longs voyages, les Cris construisaient des caches pour y conserver la nourriture dont ils auraient besoin à leur retour. L'été, ils cueillaient, faisaient sécher et écrasaient de grandes quantités d'amelanches et de merises qu'ils entreposaient pour l'hiver ou mangeaient immédiatement.

La sauge séchée servait à l'assaisonnement des aliments, tandis que la mousse servait à la concoction d'une tisane. Le bison demeurait, bien entendu, la principale source d'alimentation des Cris, et les Indiens des Plaines savaient apprêter la viande crue, rôtie ou bouillie ou bien la faisait geler ou sécher pour la conserver. Le pemmican constituait le principal soutien alimentaire d'une famille. Une à deux livres de cette préparation suffisait pour nourrir une personne pendant une journée. En été, cette viande réduite en poudre et mélangée avec de la graisse animale et des baies sauvages se conservait fort bien.

Les Cris des Plaines habitaient des huttes portatives, ou tipis, faites de peaux de bison tannées et généralement décorées de dessins mythologiques peints en rouge et en noir. Ces dessins représentaient les esprits vus en rêve qui, automatiquement, devenaient sacrés. Avec le temps, lorsque les dessins s'effaçaient, les Indiens brûlaient leurs abris par respect pour les esprits.

Pour décorer leurs vêtements, confectionnés dans des peaux de bison, les Indiens s'inspiraient de scènes de chasse, de souvenirs de conquête ou d'événements importants dans leur vie. Ils conservaient ces vêtements pendant nombre d'années, de sorte que ceux-ci devenaient des espèces d'agendas personnels sur lesquels l'artiste relatait sa propre histoire et celle des siens.

Avant l'arrivée des négociants, tous les vêtements étaient en cuir. Les hommes portaient des chemises, des jambières, des pagnes et une casquette de cuir, tandis que les femmes avaient de longues robes de cuir à laquelle elles pouvaient attacher des manches. Hommes et femmes portaient des mocassins en peau de bison.

Les Cris, surtout les hommes, prenaient grand soin de leurs cheveux. Un explorateur, Alexander Henry, rencontra les Cris au cours de ses voyages de 1760 et de 1766 et décrivit leurs coiffures en ces termes: "En général, une raie ouvre leur chevelure en deux parties égales. Ils nouent leurs cheveux derrière les oreilles, où pendent habituellement des grappes de perles bleues ou d'autres pendeloques de leur confection. Les hommes se coiffent de diverses façons. Certains séparent leurs cheveux au sommet du crâne et les nouent en deux grosses mèches qui tombent de chaque côté; d'autres les rassemblent en une seule queue de cheval qui pend derrière la tête et qu'ils enserrent dans une bande de peau de loutre ou d'entrailles de bisons . . ."

Le personnage le plus important du folklore cri était Wasakaychak; ses aventures, qui remontaient au commencement du monde, ne pouvaient être racontées que pendant les mois d'hiver. Ces légendes portent sur les thèmes de la création, du bien et du mal et de la vie des animaux, et les principes moraux qu'on en tire sont semblables à ceux des fables d'Ésope. les révérends Henry B. Steinhauer et Ahenakew, missionnaires d'origine indienne, en comprirent la valeur et commencèrent à consigner ces légendes dès le 19e siècle.

Les Assiniboines

Les Assiniboines, dont le nom signifie "celui qui cuit avec des pierres chaudes", font à l'origine partie de la tribu des Dakotas ou Sioux. Après leur séparation, ils s'installent et chassent à proximité des lacs Nipigon et des Bois. Tout comme pour leurs voisins chippewas, c'est par la chasse et la récolte du riz sauvage qu'ils assurent leur subsistance d'après la saison.

Au 18e siècle, bien des bandes assiniboines se retrouvent dans le nord-ouest des prairies, et elles forment alors deux familles. La première s'établit le long de la ligne forestière, au nord-ouest du lac Winnipeg, et l'autre plus au sud, dans la région de la vallée de l'Assiniboine.

Vers le milieu du 18e siècle, l'utilisation des chevaux et des fusils à pierre permet aux Assiniboines d'étendre leur territoire vers l'ouest. S'alliant facilement avec les Cris, ils disputent les prairies canadiennes aux bandes de la Confédération des Pieds-Noirs. Mesurant leurs guerriers à ceux des Sioux, ils s'infiltrent aux États-Unis et déclarent la guerre aux Mandans. Certains territoires kootenay et salish, situés de l'autre côté des montagnes Rocheuses, sont rapidement menacés par les usurpateurs assiniboines.

Au début du 19e siècle, le territoire de chasse des Assiniboines couvre toutes les prairies canadiennes et Alexander Henry en donne dans son *Journal of Adventures*, en 1809, la description suivante: "Les Assiniboines sont d'origine siouse. Leur territoire commence aux collines des Cheveux (monts Pembina), près de la rivière Rouge, il longe la rivière Assiniboine, atteint le confluent des rivières Saskatchewan-Nord et Saskatchewan-Sud, remonte la Saskatchewan-Nord jusqu'au fort Vermillon, puis redescend jusqu'à la rivière Battle d'où il rejoint le Missouri, qu'il suit jusqu'aux villages des Mandans, et d'où il revient vers les monts Pembina. Toutes ces prairies pourraient s'appeler la terre des Assiniboines."

Henry estimait que la population assiniboine du début du 19e siècle se chiffrait à quelque 10 000 personnes. En 1842, des sources dignes de foi réduit ce nombre à 3 040. Le Livre bleu de 1890 indique qu'il y en avait à l'époque 1 042 en Alberta et en Saskatchewan. Cette diminution est attribuée à des épidémies de petite vérole.

Au début du 19e siècle, la faune vivait en abondance dans les prairies du Canada, et on évalue à plus de 60 millions le nombre des bisons qui s'y trouvaient. Les Assiniboines savaient bien chasser le bison. Les bandes qui vivaient à proximité des montagnes étaient également d'excellents chasseurs de cerfs, d'ours et d'orignaux. Ces Indiens mangeaient également du poisson à l'occasion. Les femmes ramassaient des racines et des baies sauvages que l'on mangeait fraîches ou, dans le cas des amélanches, que l'on mélangeait avec de la viande séchée et de la graisse animale pour fabriquer du pemmican. On servait normalement la nourriture dans des plats de bois, et les ustensiles étaient façonnés dans des bois ou des os d'animaux.

Avant que les négociants n'initient les Assiniboines aux tissus, ceux-ci portaient des vêtements traditionnels et distinctifs. Leurs chemises et leurs jambières étaient en peau de cerf, et leurs mocassins en peau de bison. De forme géométrique, les décorations qui garnissaient les vêtements d'homme ou de femme étaient faites de plumes, de coquillages ou d'autres objets semblables, et les Indiens aimaient porter des parures ou décorer leurs armes.

Les Assiniboines vivaient dans des huttes coniques recouvertes de peaux de bison tannées sur lesquelles étaient peintes des scènes relatant les exploits du propriétaire.

Les nourrissons étaient portés sur le dos de leur mère dans un porte-bébé doublé de mousse. On leur donnait un nom correspondant à des particularités physiques ou à des événements particuliers associés à leur naissance. À mesure qu'ils grandissaient ou qu'ils se couvraient de gloire à la chasse ou à la guerre, les garçons recevaient d'autres noms, tandis que les filles gardaient le nom qui leur était donné à la naissance.

Chez les Assiniboines, les femmes fumaient aussi bien que les hommes, et la sculpture de pipes en pierre atteignit une grande perfection. La "pierre à pipe" était un important article de troc et l'on couvrait souvent de grandes distances pour s'en procurer.

Les Assiniboines s'étaient institués leur propre forme de gouvernement, qui était constitué de chefs et de conseillers. Aux réunions, toutes les questions relatives au bien-être et à la sécurité de la bande faisaient l'objet d'une discussion, et les décisions prises avaient force de loi. Dans chaque bande, quelques personnes étaient nommées pour veiller à la sécurité du groupe et à ce que les lois soient respectées.

Malgré leur petit nombre, une place d'honneur était réservée aux guerriers, et leur habileté de cavalier et d'archer les faisait craindre des Pieds-Noirs. Leurs besoins aussi bien que leur passion pour les chevaux les poussaient à attaquer les camps des Pieds-Noirs et des Gens-du-Sang, afin de s'approprier des animaux. De fait, la richesse d'un homme se mesurait au nombre de ses chevaux. On faisait présent de ces bêtes aux amis les plus chers et au père de la jeune fille que l'on épousait.

Les Assiniboines respectaient certains rites religieux, dont la danse du Soleil, qui comptait parmi leurs principales cérémonies. Par ailleurs, en raison de leur alliance avec les Cris des Plaines, les deux tribus avaient plusieurs rites et croyances en commun.

Les Assiniboines inhumaient leurs morts avec un souci particulier. Si une personne décédait au cours de l'hiver loin du cimetière familial, ceux qui trouvaient son corps le retournaient à sa famille. L'inhumation se faisait habituellement dans une fosse circulaire d'environ 5 pieds de profondeur et tapissée d'écorce et de peaux. Le corps y était déposé en position assise, et la fosse était ensuite recouverte de billes de bois et de terre.

Dans les années 1880, lorsqu'on établit le réseau de réserves, les Assiniboines sont séparés et répartis dans diverses régions. Les bandes des Moustiques, des Têtes-d'Ours et des Hommes-Maigres s'installent dans le district de Battleford, celles de Joseph et de Paul, près d'Edmonton, et celle des Porteurs-de-Chaudron près de Sintaluta, dans le sud de la Saskatchewan. Au début, les bandes des Belles-Croupes et des Hommes-de-l'Océan vivent dans leur propre réserve, mais en 1901, elles s'installent dans des réserves qu'elles partagent avec leurs voisins cris.

Les Pieds-Noirs

Les Pieds-Noirs, qui sont parmi les premiers du groupe algonquin à quitter les forêts de l'Est pour s'installer dans les plaines de l'Ouest et les contreforts des Rocheuses, regroupaient trois tribus distinctes, soit les Siksikas ou Pieds-Noirs, les Pikunis ou Piégans et les Kainahs ou Gens-du-Sang. Ensemble, ils formaient ce qu'on a éventuellement appelé la Confédération des Pieds-Noirs.

La tradition veut que les ancêtres des Siksikas aient habité près d'un grand lac de l'Est, où le riche sol noir tachait leurs mocassins. C'est de là qu'ils tirent leur nom de *Siksikauo*, c'est-à-dire Pieds-Noirs. Le nom de Piégan provient du mot *Pikuni*, c'est-à-dire "ceux qui portent des vêtements en loques". Enfin, le terme Kainah signifie "beaucoup de chefs" et désigne les Indiens mieux connus sous le nom des Gens-du-Sang.

En 1800, les Pieds-Noirs ont déjà étendu, par leurs conquêtes, leur territoire au versant est des Rocheuses, tandis qu'ils en ont fixé la limite méridionale aux affluents septentrionaux du Missouri; ce territoire s'étendait ainsi vers l'est sur 300 milles et au nord jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Mais en 1800, le mode de vie des Pieds-Noirs n'est plus ce qu'il était au début du siècle précédent. Ils possèdent des chevaux et des fusils, et la vie est devenue plus facile. Bien qu'ils doivent constamment se protéger des Cris et des Sioux, ils consacrent de plus en plus de temps aux cérémonies religieuses et sociales. Les négociants leur offrent des armes à feu et des outils en échange de peaux de bison et de pemmican, et il semble bien que le troc sera une activité des plus prospères.

Les négociants estiment la population totale des Pieds-Noirs à 7 000 personnes. Il y avait à l'époque de la signature du Traité n° 7 (1877) environ 45 bandes connues sous leur nom traditionnel, soit les Grands-Hommes, les Gens-qui-campent-en-groupe, les Mangeurs-de-poisson, etc.

Les trois tribus avaient chacune leur grand chef ainsi que des chefs de bande. Le grand chef n'agissait qu'en temps de paix et cédait la place au chef de guerre en temps de crise. Les Pieds-Noirs s'étaient donné des codes de conduite pour les temps de guerre et de paix, et ces lois guidaient la vie sociale et domestique. On retrouvait dans chaque bande des organisations militaires et des fraternités chargées de faire respecter la loi et de veiller au bien-être de chacun.

Lorsqu'il y avait d'importantes réunions, par exemple pour l'élection d'un chef ou l'accueil d'un visiteur de marque d'une autre tribu, des crieurs publics (habituellement des vieillards) parcouraient le camp afin de convoquer tous et chacun. Tous les hommes d'âge adulte avaient droit de vote sur les questions d'importance, notamment en ce qui touchait la guerre ou la chasse au bison. Les Pieds-Noirs admiraient beaucoup les orateurs, qui pouvaient souvent par leur seule éloquence amener toute l'assemblée à partager leurs opinions.

La guerre faisait partie du mode de vie des Pieds-Noirs. Avant l'arrivée des Européens, ils guerroyaient constamment contre les Cris et les Assiniboines. Avant de partir en guerre, ils organisaient une fête au cours de laquelle ils offraient des sacrifices et faisaient des promesses qu'ils devaient remplir plus tard au moment de la danse annuelle du Soleil. Les guerriers se déplaçaient le jour sur leur propre territoire, mais une fois en territoire ennemi, ils ne voyageaient que la nuit, car l'élément de surprise était souvent nécessaire au succès de la campagne.

Lorsqu'un Pied-Noir tuait un ennemi, il sautait à bas de son cheval et prenait sur sa victime un scalp d'environ 2 ou 3 pouces de diamètre. Cette coutume était issue du désir de prouver ses exploits. Au retour d'une expédition victorieuse, les guerriers se livraient à la danse du scalp. On conservait précieusement ces trophés qui demeuraient suspendus dans la cabane comme preuve de la bravoure de son occupant.

Lorsqu'un Pied-Noir était assassiné ou tué sur un champ de bataille, la bande entrait en grand deuil et pensait vengeance, car les Pieds-Noirs croyaient que l'âme du disparu ne pouvait trouver la paix tant qu'elle n'avait pas été vengée. Le meurtre, accidentel ou volontaire, d'un membre de la tribu par un autre pouvait être vengé par le sang ou compensé par le don de chevaux ou d'autres objets à la famille du disparu.

Les Pieds-Noirs étaient très religieux. Chacun avait son "ange gardien" qui se manifestait à lui en rêve après un jeûne.

La danse du Soleil était célébrée au milieu de l'été, et les diverses bandes se réunissaient alors et campaient en un grand cercle de huttes. Un grand poteau était coupé et placé au centre de la hutte de la danse du Soleil, dont les murs étaient faits de branches vertes fraîchement coupées, et des présents et des aliments que l'on distribuait par la suite aux pauvres étaient attachés à ce poteau. Les femmes chantaient ou priaient en silence en remerciement pour la guérison d'un malade ou la naissance d'un enfant. On donnait également de nouveaux noms aux jeunes garçons, qui se départissaient alors de leur nom d'enfant.

Les jeunes guerriers pouvaient alors remplir les promesses qu'ils avaient faites au "Grand Esprit" qui les protégeait sur le champ de bataille. On enfonçait des broches de bois dans leur dos ou dans leur poitrine, et des cordes reliaient ces broches au poteau. Les jeunes devaient tirer jusqu'à ce que leur chair se déchire et laisse sortir le morceau de bois, le tout en chantant et en dansant sans paraître ressentir aucune douleur.

Les Pieds-Noirs adoraient Omugkatos, le dieu Soleil, et une grande partie de leurs actes étaient influencés par les esprits. Ceux-ci habitaient les arbres tordus, les pierres de formes étranges et les formations géologiques irrégulières. Lorsqu'une personne tombait malade, on suspendait un de ses vêtements au haut de sa hutte pour le laisser battre au vent. Les Indiens croyaient que les esprits, en apercevant ce vêtement, s'arrêtaient, écoutaient les supplications en faveur de la guérison du malade et aidaient les sorciers guérisseurs.

Les esprits des morts, si les funérailles n'étaient pas suffisamment soignées, pouvaient devenir dangereux. Dès le décès d'une personne, sa hutte était déménagée, et on apportait de la nourriture et des vêtements à son esprit. Ces articles étaient déposés aux côtés du mort, mais ils s'agissait là en fait de symboles, et comme personne ne paraissait y toucher, on croyait que l'esprit du mort n'en utilisait que l'essence. Les corps étaient enroulés dans des linceuls et déposés sur une plate-forme, hors de la portée des animaux. L'âme s'en allait alors vers un lieu mystérieux, où le gibier était toujours abondant et le climat favorable. La durée de son trajet dépendait de la vie qu'avait menée le défunt.

Dans la mythologie des Pieds-Noirs, Nipi, le Vieillard, créa d'abord l'univers puis l'homme et la femme pour lui tenir compagnie. On y raconte également l'histoire d'un déluge, à la suite duquel le Vieillard recréa le monde, ce qui fait songer à Noé.

Chez les Pieds-Noirs, deux frères légendaires personnifient le bien et le mal. Selon cette légende, un vieillard vivait avec son épouse et sa fille, et celle-ci était mariée à un paresseux qui la traitait avec cruauté. Un jour, pendant que la fille faisait cuire de la viande, un caillot de sang tomba sur le sol. Elle le ramassa et le mit dans le chaudron.

Quelques instants après, elle entendit un sifflement qui provenait du chaudron; elle y jeta un coup d'oeil et vit un petit garçon. Celui-ci grandit en un instant, sortit du chaudron et devint un jeune homme. Il s'appelait Kutoyis, ce qui signifiait "herbe sucrée", et il avait bon coeur. Il admonesta le gendre, et un jour, au cours d'une terrible bataille, le tua. Le gendre ou "mauvais frère" représentait la nuit, les ténèbres et l'orage, tandis que le "bon" représentait le jour, la lumière et la tranquillité. Et c'est depuis ce temps-là que le bon et le mauvais, les ténèbres et la clarté se livrent un combat éternel.

Tout comme la plupart des autres Indiens, les Pieds-Noirs observaient la nature pour calculer le temps. Des périodes correspondant à peu près aux mois de l'année portaient des noms comme: la lune de l'arrivée des oies, la lune du départ des oies, la lune des grosses tempêtes de neige.

Chez les Pieds-Noirs, la vie familiale gravitait autour de la hutte ou "tipi", qui était fabriquée en peaux de bison. De forme conique, le tipi était retenu au sommet et fermement fixé au sol par des tiges dont le nombre pouvait s'élever jusqu'à douze. Les peaux, quant à elles, étaient maintenues en place par des piquets enfoncés dans le sol. Lorsque la bande se déplaçait, le chef choisissait l'endroit où il voulait que sa femme dresse sa hutte, et les autres familles se regroupaient tout autour.

En été, la cuisson se faisait à l'extérieur, tandis qu'en hiver le feu était allumé dans un cercle de pierre au centre de la hutte. Le rabat de la tente servait à régulariser la ventilation. La place d'honneur, toujours réservée au chef de la famille, était située à l'opposé de l'entrée. Des sacs de provisions, d'outils, d'armes et de vêtements étaient suspendus aux poteaux, et les couvertures de chaque membre de la famille étaient disposées autour du tipi. Le jour, on utilisait ces couvertures pour s'asseoir. Les Indiens avaient l'habitude de placer les enfants dans des porte-bébés de mousse richement décorés, qu'on laçait jusqu'au menton de l'enfant. Ainsi, la mère pouvait suspendre le porte-bébé pendant qu'elle travaillait.

À la naissance, une mère nommait souvent son enfant en fonction du milieu ou des événements. Plus tard, ce nom était changé pour marquer un trait physique ou une caractéristique de l'enfant. De fait, une personne pouvait changer de nom jusqu'à huit fois au cours de sa vie. On ne s'identifiait jamais soi-même, on en laissait le soin à un autre. Pied-de-Corbeau, qui a sans doute été le plus célèbre des chefs pieds-noirs, a porté toute une gamme de noms tout aussi intéressants les uns que les autres. Prénommé d'abord Astoxkomi, il reçoit plus tard le nom pied-noir de Kyiah-sta-ah ou Fantôme d'Ours. Il a été également connu sous le nom de son père, Istowun-eh'pata, ou Porteur de Couteaux. Il est encore jeune homme lorsqu'il reçoit le nom sous lequel il sera connu du monde entier, soit Isapomuxika ou Gros-Pied-de-Corbeau-Indien, que les interprètes ont raccourci à Pied-de-Corbeau.

Les Pieds-Noirs, affectionnaient les parures colorées, et hommes et femmes portaient de nombreux anneaux et colliers de perles. Les femmes confectionnaient tous les vêtements de leur famille. Les hommes portaient un pagne, une chemise de cuir, des jambières, des mocassins et, au besoin, un manteau en peau de bison. En hiver, ils portaient des bonnets faits de diverses fourrures. Les bonnets de plumes servaient aux cérémonies et témoignaient du courage de leur propriétaire.

Les Pieds-Noirs s'intéressaient aux courses et au dressage de chevaux. Ils étaient fiers de leurs montures et gageaient de grosses sommes lorsque des courses avaient lieu. Pour dresser les jeunes chevaux, on les entraînait dans une zone marécageuse, puis on sautait sur leur dos. Il n'était pas rare qu'un jeune homme se blesse, mais on acceptait cet inconvénient pour être réputé bon cavalier. Après la signature du Traité n° 7, en 1877, des Pieds-Noirs, des Sarsis et des Gens-du-Sang s'installèrent dans une réserve à Blackfoot Crossing, à environ 60 milles à l'est de Calgary, tandis que des Piégans se sont retrouvés dans une autre, à 12 milles à l'ouest du fort Macleod. Toutefois, en raison de conflits internes, seuls les Pieds-Noirs restèrent à Blackfoot Crossing. Les Sarsis se sont installés là où se trouve aujourd'hui Calgary et les Gens-du-Sang ont choisi une réserve située sur la rivière Belly.

Les Sarsis

Les Sarsis forment une petite tribu de la famille athapascane et sont aujourd'hui dispersés de la baie James et du Grand lac des Esclaves, au nord, jusqu'à la Californie et le nord du Mexique, au sud.

Selon la tradition, les Sarsis étaient jadis membres de la tribu des Castors, du nord de l'Alberta, de laquelle ils se détachèrent à la suite d'une dispute. On raconte qu'un jeune chef castor transperça d'une flèche le chien d'un chasseur. Ce dernier, furieux, jura de se venger. Ses amis vinrent à son aide, et le combat qui s'ensuivit fit 80 morts et causa une grande peine à la tribu. Finalement, les adversaires conclurent une trève, et le jeune chef accepta de quitter la bande avec ses partisans. Soixante hommes se rendirent ainsi dans le sud, longeant les rives du Petit lac des Esclaves jusqu'à la vallée de la Saskatchewan-Nord, qu'ils suivirent en direction de l'est.

Plus d'un siècle s'écoula avant que les Castors n'entendent parler à nouveau de ce groupe. Un jour, un jeune guide castor accompagnant un marchand de fourrure jusqu'à un des forts situés sur la Saskatchewan-Nord rencontra une bande de Pieds-Noirs et c'est ainsi qu'il a appris les déplacements de la bande errante. Celle-ci comptait beaucoup de tipis, et ses membres étaient alliés aux Pieds-Noirs, qui les surnommaient les Sarsis, signifiant "pas bon" ou "les méchants".

En 1820, Sir John Franklin rapporta qu'il existait 150 huttes de Sarsis et qu'elles abritaient en moyenne huit personnes, soit au total 1 200 personnes. En 1841, alors qu'il voyageait pour le compte de la Compagnie de la baie d'Hudson, Sir George Simpson évalua ce nombre à 350 personnes. Cet écart s'explique par une épidémie de petite vérole qui a ravagé une partie de la population. Un voyageur a indiqué qu'il avait compté pas moins de cent "huttes des morts" chez les Sarsis, chaque hutte pouvant contenir 10 dépouilles mortelles.

Les Sarsis étaient les amis et alliés des Pieds-Noirs et les ennemis des Cris. Ils se sont taillés une réputation de peuple brave et guerrier et ont vite fait d'adopter les chevaux et la culture des plaines. Ils construisaient des huttes plus grandes que celles des autres Indiens athapascans, et l'homme qui possédait 40 chevaux était riche et pouvait avoir jusqu'à 4 femmes. À l'âge de 12 ans, les garçons étaient placés sous la tutelle de leurs oncles, qui devaient voir à les discipliner et à les entraîner, car un père ne pouvait adresser de reproches à son fils. Les filles recevaient leur formation de leur mère et, à l'âge de puberté, épousaient des hommes plus âgés qu'elles.

Les Sarsis avaient une structure politique et sociale analogue à celle des Pieds-Noirs, avec un grand chef et des chefs de bande. Ils ont emprunté à d'autres Indiens la danse du Soleil et affectionnaient la danse et le chant. La femme du révérend John Maclean, qui a enseigné à ces Indiens au début de l'époque des réserves, les a décrit d'une façon aussi poétique que triste: ". . . Pendant les longues soirées d'hiver, ils se réunissent dans leurs huttes ou leurs cabanes modernes, en billes de bois, et, au son des tambours et des chansons, exécutent la danse du Thé, pendant laquelle ils sirotent du thé à profusion et font circuler une pipe bien remplie. Ils racontent des récits du temps du bison, le narrateur étant toujours un des principaux personnages; et pendant que les vieillards décrivent en termes colorés les batailles, la prise de scalps, les fuites semées d'embûches, la capture de chevaux et de femmes et les blessures glorieuses, les jeunes hommes s'émeuvent et aspirent au jour où ils pourront imiter leurs ancêtres. Mais dès qu'ils sortent de la hutte, ils font face à la maison de l'agent et doivent admettre que les visages pâles non seulement occupent les terres mais en sont aussi les maîtres. Des sentiments trop violents pour des paroles enflent leurs poitrines, ils aspirent à la vie du chasseur et du guerrier. Mais au contact de la civilisation, leurs coutumes sont en train de disparaître."

En 1877, le grand chef des Sarsis, Tête-de-Bison, signe conjointement avec le lieutenant-gouverneur Laird et le lieutenant-colonel Macleod le Traité n° 7. Les Pieds-Noirs, les Gens-du-Sang et les Sarsis sont alors assignés à une réserve située à Blackfoot Crossing. Mais les Sarsis, mécontents de leurs terres, seront réinstallés près de Calgary dans une autre réserve qu'ils habitent encore. En 1889, il n'y avait plus que 336 Sarsis. On en compte aujourd'hui 4020.

Les Sioux
Les Sioux ou Dakotas sont membres d'une grande confédération d'Indiens de même langue, répartie dans les plaines des États-Unis et dans l'Ouest canadien. Le nom de Sioux est dérivé du mot chippewayen "Nadouessioux", qui signifie vipère ou ennemi mortel. Ce sont les négociants européens qui raccourcissent ce mot et forment le nom de Sioux. Les Sioux cependant préfèrent s'appeler Dakotas ou "nos amis".

Il y a près de deux siècles, les Sioux faisaient la guerre aux Cris habitant au nord des limites actuelles du Manitoba. Une branche de la famille, les Assiniboines, occupait de vastes régions de la Saskatchewan et s'est alliée aux Cris vers 1770. Elle a toutefois conservé son propre territoire de chasse et est reconnue comme une tribu distincte. Les Assiniboines font aujourd'hui partie des Indiens inscrits, tandis que les Sioux venus au Canada comme réfugiés ne le sont pas.

Le mode de vie des Sioux ressemblait beaucoup à celui des autres Indiens des Plaines. Leurs mocassins, toujours très décorés de perles et de plumes disposées en formes géométriques, étaient l'élément le plus impressionnant de leur costume. De nombreuses tribus ont emprunté aux Sioux l'idée des grandes coiffures de plumes qu'ils portaient pendant les cérémonies.

Lorsque la province du Manitoba est formée, plusieurs familles siouses sont établies dans les paroisses de Poplar Point, de High Bluff et de Portage-la-Prairie. Ces familles envoient au lieutenant-gouverneur plusieurs délégations chargées de demander la création de réserves et la distribution d'instruments aratoires. On leur propose donc une réserve sur le lac Manitoba, mais les Sioux la refusent, craignant de s'installer trop près de leurs anciens ennemis, les Saulteux du lac Rouge. En 1874, le gouvernement choisit d'autres terres et les familles dispersées se rassemblent sur les rivières Assiniboine et Oak et le ruisseau Birdtail.

En 1876, les chefs d'une bande siouse de la région de la Qu'Appelle (qui faisait alors partie des Territoires du Nord-Ouest, mais se trouve aujourd'hui en Saskatchewan), se rendent auprès du lieutenant-gouverneur Morris et en obtiennent la création d'une réserve. L'année suivante, le gouvernement accepte de créer une autre réserve pour les Indiens qui chassent dans les monts Turtle, près du lac Oak. Ce n'est que plus tard que les réserves de Moose Woods et de Prince-Albert seront créées.

Après la défaite de la cavalerie américaine à la rivière Little Bighorn au mois de juin 1876, des centaines de Sioux se réfugient au Canada avec leur chef Sitting Bull, sans avoir à lutter contre les Indiens du Canada. Ils avaient en effet déjà signé un traité de paix avec les Saulteux, mettant ainsi un terme à l'inimitié qui existait entre les deux tribus depuis des siècles.

Le major Crozier, commandant de la Police à cheval du Nord-Ouest au fort Walsh, traite Sitting Bull avec fermeté et justice et réussit à maintenir l'ordre, avec l'aide du lieutenant-colonel Mcleod. Une délégation de commissaires américains demande à Sitting Bull de rentrer aux États-Unis, et celui-ci, après un refus initial, finit par y retourner, laissant derrière lui quelques membres de sa tribu, lesquels obtiennent leur citoyenneté canadienne dans les années qui suivent.

Avant l'arrivée des Européens, le bison procurait aux Indiens des Plaines tout ce dont ils avaient besoin pour survivre, soit de quoi s'abriter et se nourrir, confectionner des vêtements, façonner des armes et faire du combustible.

Leur vie quotidienne gravitait autour du bison. Le bison mâle est le plus gros mammifère d'Amérique du Nord. Il peut peser jusqu'à 2 500 livres et mesurer du sol aux épaules plus de six pieds de hauteur. Son imposante stature et ses sens olfactif et auditif développés faisaient de lui un animal difficile à chasser, même pour le plus agile des Indiens.

Avant l'arrivée des chevaux, les Pieds-Noirs, les Assiniboines et les Cris des Plaines étaient parvenus à mettre au point des techniques de chasse des plus efficaces. Citons comme exemple les espèces de barrières en entonnoir que les Indiens érigeaient, au moyen de broussailles, de branches et de pierres, de chaque côté des sentiers de migration des bisons pour que les animaux se dirigent vers un endroit bien précis dans la plaine, soit un corral ou un enclos dans lequel les animaux étaient abattus par d'impatients chasseurs. Un célèbre chef cri des Plaines, reconnu pour son habileté à construire ces corrals, portait d'ailleurs le nom de Poundmaker, soit Faiseur-d'enclos.

Les prairies se composaient principalement de plaines onduleuses qui s'étendaient sur plusieurs centaines de milles. À certains endroits cependant, il existait des falaises à pic en bas desquelles les chasseurs refoulaient des hardes entières de bisons. Ainsi les bandes pouvaient-elles accumuler de bonnes réserves de viande au cours d'une seule expédition de chasse.

Pour de meilleurs résultats, plusieurs bandes participaient souvent à la même expédition. Hommes, femmes et enfants avaient des tâches bien précises à remplir. Plusieurs jours avant la chasse, les Indiens remplissaient un rituel et imploraient le Bison sacré de leur accorder bonne chasse. On envoyait des éclaireurs repérer les hardes de bisons migrateurs. On se servait encore de passages en entonnoir, et les femmes s'occupaient à renforcir les tracés qui menaient au bord du précipice.

Lorsqu'on apprenait que les bisons approchaient du campement, le silence était d'ordre. Les participants prenaient place à des endroits stratégiques: les femmes et les enfants se cachaient habilement derrière les amas de broussailles, tandis que certains hommes, armés de plusieurs lances, arcs et flèches descendaient dans le précipice, au-dessous du point de chute. Pendant ce temps, des chasseurs étaient parvenus à se faufiler derrière les bisons et les guidaient lentement vers le campement. Lorsque le vent était favorable, on allumait souvent des feux de manière que la fumée force les animaux à prendre la direction voulue.

Au bon moment, les chasseurs s'approchaient rapidement des animaux, en poussant de grands cris et en agitant des couvertures. Apeurées, les bêtes partaient au galop et s'engouffraient dans le passage, en direction de la chute. Certains essayaient bien de s'échapper et de foncer dans les barrières, mais les femmes et les enfants, qui criaient et agitaient aussi des couvertures, ne faisaient qu'ajouter à la surprise et au désordre. La course atteignait alors son paroxysme, et les bêtes, affolées, galopaient vers l'étroit passage qui menait à la chute. Des centaines d'animaux se précipitaient ainsi dans le vide, mourant sous le choc ou sous le coup des chasseurs.

La méthode "du précipice" remportait plus de succès que celle du corral et permettait aux Indiens des Plaines d'accumuler une bonne quantité de viande. Les précipices à bisons *Old Women's* et *Head Smashed In* font partie des territoires de chasse les plus connus de l'Alberta.

Lorsque les Indiens ont commencé à utiliser le cheval, leurs techniques de chasse ont changé, et on a de moins en moins pratiqué la battue en commun.

Les chasseurs pouvaient maintenant se regrouper sur leur monture et encercler la harde. Tandis que la plupart d'entre eux formaient un cercle autour du troupeau, piquant leur lance et lançant leurs flèches aux bons endroits, d'autres s'engageaient au milieu du troupeau et abattaient les bisons. Au fur et à mesure que la chasse progressait, les cavaliers refermaient leur cercle jusqu'à ce qu'ils aient abattu suffisamment d'animaux.

Lorsque la chose était possible, on essayait d'attirer les animaux dans des secteurs où ils devaient patauger et où il serait facile de les abattre. En été, les Indiens des Plaines guidaient quelquefois une petite harde de bisons vers des marécages, où ils pouvaient être facilement tués par les chasseurs. En hiver, les Indiens utilisaient des bancs de neige et de minces couches de glace comme pièges.

Les vieux chasseurs connaissaient également d'autres façons de traquer leurs proies. L'approche furtive présentait un défi même pour le chasseur le plus expérimenté. Comme le bison ne craignait que très peu d'animaux, il arrivait qu'un chasseur, après avoir choisi un mâle en particulier, se recouvre d'une peau de loup et s'en approche jusqu'à ce qu'il puisse l'abattre.

L'explorateur Henry Hind décrit avec vivacité dans son ouvrage, intitulé *A Narrative of the Canadian Red River* et rédigé vers la fin des années 1850, les prouesses d'un chasseur cri des Plaines. ". . . le jeune Cri enleva sa chemise de chasse en cuir, enfourcha son cheval et traversa la vallée. Arrivé au talus, il mit pied à terre, gravit rapidement le versant à pic et juste avant d'arriver au sommet, s'approcha lentement d'une grosse roche derrière laquelle il s'accroupit. Le bison se trouvait à moins de quarante verges de l'Indien et s'approchait lentement de la vallée . . . À moins de vingt verges du chasseur, l'animal leva la tête en reniflant l'air et se mit à battre le sol. Allongé à plat ventre, l'Indien lança une flèche dans le côté de cette immense bête. Celle-ci remua la tête et la crinière en cherchant l'ennemi. Mais l'Indien, après avoir tiré sa flèche, s'était de nouveau caché derrière la grosse roche. Observant le bison immobile (signe certain de la gravité de la blessure), il décida de se montrer. La bête s'élança instantanément à sa poursuite, et lorsqu'il fut à moins de cinq verges de lui, l'agile Indien se réfugia derrière la roche et l'animal plongea tête la première dans le vide, recevant en tombant une deuxième flèche dans les côtes . . . Après avoir tenté une fois ou deux de se relever, l'animal baissa la tête et abandonna la lutte."

Les battues communes avaient lieu en juin, en juillet et en août, alors que les bisons étaient bien gras, que leur viande était tendre et leur peau facilement maniable. Les chasseurs se chargeaient eux-mêmes d'écorcher les bêtes et de les dépecer, répartissant la prise selon les besoins de chaque famille. Les malades et les personnes âgées en recevaient également une part.

Avant que les peaux de bison ne deviennent une marchandise très recherchée, les Indiens ne gaspillaient pour ainsi dire rien de la viande. Ils l'apprêtaient et la conservaient de différentes façons. La viande était bouillie ou rôtie, et on la faisait souvent sécher pour en conserver toute la valeur nutritive. Au début, les Indiens faisaient cuire leur nourriture dans des pots de grès, mais cette pratique fut plus tard abandonnée et remplacée par la cuisson dans des pièces de cuir cousues et attachées à des poteaux. Ces sacs étaient remplis d'eau et de roches chaudes, et la viande y était bouillie.

Il arrivait également que l'on coupe la viande de bison en minces lanières qui pouvaient mesurer jusqu'à deux pieds de longueur sur trois pieds de largeur. Celles-ci étaient suspendues à des échafauds, laissées à sécher puis entreposées dans des sacs hermétiques faits d'intestins. On pouvait également conserver la viande ainsi séchée en préparant du pemmican. Pour ce faire, la viande était réduite en poudre puis mélangée avec de la moelle et des baies. Ainsi préparé et entreposé, il était possible de conserver le pemmican pendant des années.

La langue du bison, que les Indiens considéraient comme un délice, était également séchée mais jamais réduite en poudre. Certaines bandes préparaient un genre de saucisson à base de sang dont le mélange était conservé dans des intestins. On gardait également le suif, qui était entreposé dans des sacs en peau.

C'est aux femmes que revenait le soin de s'occuper des peaux de bison, puisque celles-ci leur appartenaient quel qu'en soit leur usage éventuel. Ainsi, bien que l'homme ait été le maître de la maison dans diverses cultures, dont celles des Cris des Plaines, le tipi appartenait à la femme, car c'est avec ses peaux de bison qu'il était confectionné.

Le tannage des peaux de bison demandait beaucoup de temps. On commençait par enlever toute la chair qui avait pu y rester fixée après le dépeçage, puis on dépilait la peau. Celle-ci était assouplie avec du gras, et un mélange de cervelle de bison, d'écorce et de foie écrasé y était appliqué à divers stades. La peau était ensuite trempée dans l'eau, lavée en profondeur puis accrochée et laissée à sécher. Une femme pouvait passer un grand nombre d'heures à travailler la peau pour l'adoucir, surtout si celle-ci devait servir à la confection de vêtements. Le cuir était ensuite fumé comme mesure de préservation.

Lorsqu'on se servait du cuir pour en faire des vêtements, on le teignait avec divers mélanges de terre et de racines. Les peaux des tipis étaient aussi décorées selon le même procédé. Les motifs reproduits sur les murs relataient les exploits du chasseur, honoraient les esprits bienveillants ou conjuraient les mauvais esprits.

On ne se servait pas uniquement des peaux de bison pour recouvrir les tipis ou confectionner des vêtements. On les utilisait également pour fabriquer des selles ou des brides. Avant l'introduction du cheval, les Indiens des Plaines voyageaient à pied et traversaient les rivières dans des embarcations faites de peaux de bison et de branches qu'on appelait des "canots de peau".

Avant l'arrivée des négociants et de leur marchandise, on utilisait les cornes de bison pour fabriquer des ustensiles et des verres à boire, et leurs os servaient de grattoir et à diverses fins. Les tendons étaient retirés avec précaution, et on s'en servait comme fil à coudre. On tressait les poils pour en faire de la corde, et les sabots étaient bouillis et transformés en une espèce de colle. Même la queue de l'animal servait à quelque chose — tuer les mouches.

Les Indiens n'avaient jamais de réels problèmes pour se trouver du combustible, car lorsque le bois se faisait rare, ils se servaient des excréments séchés du bison. En temps de guerre, on préférait même ces "rondelles", car elles ne faisaient que très peu de fumée.

L'explorateur Henry Hind, qui a traversé les prairies en 1858, a été très impressionné de constater l'importance qu'avaient les bisons, les chevaux et les chiens dans la vie des Cris des Plaines: "On peut dire sans hésiter que leur vie dépend des bisons et que la connaissance qu'ils ont des habitudes de cet animal est essentielle à leur survie . . . Après le bison, le cheval est l'élément le plus important de la culture des Indiens des Plaines, et après lui, le chien est leur meilleur ami."

On ignore à quel moment précis les Indiens des Plaines obtiennent leurs premiers chevaux. L'espagnol Coronado emmène en 1541 des chevaux dans les plaines du Sud, où ils peuvent paître à volonté, et leur nombre croît rapidement. Des troupeaux de chevaux sauvages ne tardent pas à se former et sont grandement convoités par les Indiens. Dès que les Indiens du Sud constatent l'utilité de ces bêtes, ils organisent des expéditions afin d'en capturer le plus possible. Bientôt, ils en offrent à leurs voisins du Nord. Chaque bande donne un nom différent à ces animaux. Les Sioux parlent de "sunka" ou chien mystérieux, les Pieds-Noirs, de "ponokomita" ou chien-élan, et les Cris de "mistatim" ou gros chien.

Les Indiens des Plaines se déplaçaient auparavant à pied et n'avaient comme bêtes de somme que des chiens. Ces animaux ne pouvant évidemment transporter que de petites charges, la quantité d'effets personnels qu'une famille indienne pouvait posséder était par le fait même assez limitée.

Missionnaires méthodistes

Les méthodistes commencent leur travail d'évangélisation en 1840 lorsque le révérend James Evans et deux Indiens convertis, les révérends Henry Steinhauer et Peter Jacobs, se rendent à Norway House dans le nord du Manitoba. À la mort de Steinhauer en 1884, ses deux fils poursuivent son oeuvre et se rendent dans des régions isolées de la Saskatchewan et du Nord. Le révérend Evans est connu pour avoir inventé et perfectionné une écriture syllabique de la langue crise et pour avoir fait imprimer des livres religieux en cri. Les missionnaires des autres Églises adoptent aussi cette écriture et c'est ainsi que les Indiens qui habitent entre les Grands Lacs et les Rocheuses en viennent à pouvoir s'exprimer par écrit dans leur langue.

Le révérend Robert T. Rundle est le premier missionnaire à atteindre la région d'Edmonton. De 1840 à 1848, il vit parmi les Indiens, les accompagne à la chasse, prêche la bonne nouvelle et leur enseigne. En 1853, le révérend Thomas Wolsey le remplace auprès des Cris, des Assiniboines et des Pieds-Noirs.

En 1863, le révérend George McDougall et son fils John, un autre pasteur, fondent la première école au lac Whitefish et le missionnaire résidant, le révérend Steiner, leur prête main-forte. M. Williston en est le premier enseignant. En 1864, les McDougall fondent une autre école à Pakan, et John en établit d'autres encore dans le sud de l'Alberta. Ces écoles sont surtout fréquentées par les enfants des alentours, mais quelques-uns viennent de loin et prennent pension à proximité. Indiens, Métis et Blancs s'y côtoient, et les habitants de la place en assurent l'entretien.

Au cours de l'hiver 1876, le révérend George McDougall s'égare dans les Prairies où il meurt de froid. Il aura cependant contribué à préparer la voie aux négociations préalables au Traité n° 6 en calmant le mécontentement des Indiens.

Missionnaires presbytériens

Le révérend John Black se rend à la colonie de la rivière Rouge en 1851, et quinze ans plus tard, les fidèles de Kildonan, sur la rivière Rouge, recueillent $500 pour que des missionnaires presbytériens aillent répandre la bonne nouvelle plus à l'Ouest. C'est ainsi que les révérends James Nisbet et John McKay se rendent chez les Cris du nord de la Saskatchewan.

Éducation

Avant que le Manitoba ne devienne une province canadienne en 1870, l'éducation des Indiens des Plaines relevait entièrement des missionnaires catholiques, anglicans, méthodistes et presbytériens.

Tous les traités signés après cette date renferment une clause prévoyant que des écoles seront construites dans les réserves dès que les Indiens s'y installeront et en feront la demande.

Avant la ratification du Traité n° 1, en 1871, on trouve deux écoles dans le district en cause, soit dans les réserves de Saint Peters et de Fort Alexander. Par ailleurs, à l'intérieur des limites prescrites dans le Traité n° 2, une seule école a été aménagée, soit à Fairford. Toutes ces maisons d'enseignement sont d'ailleurs dirigées par des membres de la *Missionary Society of England*, quoique le directeur général du district ait réussi à libérer des fonds réservés aux Indiens la somme de $200 pour l'école de Saint Peters.

A partir de l'automne 1873, le gouvernement verse à tous les enseignants qui oeuvrent dans ces écoles un salaire de $300 par année, et des subventions sont par ailleurs accordées pour le fonctionnement des écoles de la mission de Rossville, de la rivière Nelson et de Norway House.

Le gouvernement a pour politique d'embaucher un enseignant et de le rémunérer dès que les Indiens ont érigé un bâtiment convenable. Les réserves reçoivent chacune une subvention de $300 par année lorsqu'au moins 25 élèves se présentent en classe tous les jours. Dans le cas des écoles moins fréquentées, on accorde la somme de $1 par mois, par élève.

En 1876-1877, les écoles des réserves de Little Saskatchewan, du lac Whitefish, de la rivière Roseau, de la rivière Black, du lac Manitoba et de Saint-Albert bénéficient également de subventions.

Pendant quelque temps, les objectifs visés par les écoles indiennes font l'objet de controverses. Nombre d'éducateurs estiment en effet qu'il faut enseigner aux Indiens l'agriculture ou encore certains métiers de manière à leur permettre de subvenir à leurs besoins à une époque où ils tirent de moins en moins leur subsistance de la chasse et du produit de la terre. La situation est par ailleurs compliquée par le peu d'empressement de bien des parents à envoyer leurs enfants à l'école. En effet, ces derniers doivent plus souvent qu'autrement demeurer à la maison et s'acquitter des tâches quotidiennes.

Suite à la publication, en 1879, d'une étude sur le fonctionnement des internats américains qui dispensent une formation professionnelle, M. Nicholas Flood Davin, surintendant de l'Éducation au Canada, recommande la création de quatre écoles du genre dans les Prairies. Ainsi, en 1884, trois d'entre elles sont ouvertes: une première à Battleford, sous la direction du révérend Thomas Clarke, missionnaire anglican, une autre à Qu'Appelle, sous la direction du père Huguenard, catholique, et la troisième à High River, en Alberta, sous la direction du père Lacombe, également de foi catholique.

À Battleford, l'école est fréquentée par trente jeunes gens, tandis que dans les autres institutions, il est permis d'accepter douze jeunes filles en plus des garçons. Ce sont des religieuses, évidemment, qu'on charge de l'éducation des filles.

Les programmes dispensés dans ces écoles visent à faire apprendre aux intéressés les techniques de l'élevage des animaux ainsi que les travaux manuels. On enseigne également les langues, et surtout à lire et à écrire l'anglais. Les élèves inscrits à ces écoles spécialisées suivent également les cours de niveau élémentaire donnés dans les écoles ordinaires.

Les responsables des externats ont beaucoup de difficultés. Dans bien des cas, les réserves sont loin des établissements européens, et il est difficile de trouver des enseignants qui soient prêts à s'y rendre. Pour leur part, les Indiens ne comprennent pas toujours l'utilité de faire instruire leurs enfants, et il arrive en outre parfois que ceux-ci ne soient pas suffisamment habillés pour fréquenter l'école. En dépit de toutes ces difficultés cependant, plusieurs externats remportent un grand succès. En 1885, on trouve dans les Prairies, en plus des trois écoles spécialisées, 44 externats. En tout, quelque 1 300 élèves en fréquentent les classes.

Au cours des années 1890, bon nombre d'externats ferment leurs portes et sont remplacés par des internats.

Des instructeurs agricoles sont également envoyés dans différentes réserves et mettent sur pied, en quelque sorte, l'un des premiers programmes de formation des adultes. En 1885, 26 instructeurs habitent dans ces réserves.

En 1887, cinq pensionnats reçoivent des subventions proportionnelles du Département. Dirigés par l'un ou l'autre des divers ordres religieux, ces établissements doivent préparer les élèves à l'instruction qu'ils recevront dans les écoles spécialisées, et l'on estime à l'époque que c'est là le meilleur programme d'enseignement des Prairies puisque l'on est assuré de l'assiduité des élèves. On recommande que les plus jeunes soient envoyés dans les pensionnats et que les plus vieux soient inscrits aux écoles spécialisées.

On enseigne entre autres aux garçons des techniques d'agriculture, d'imprimerie, de menuiserie, de forge et de cordonnerie. Quant à elles, les jeunes filles apprennent à coudre, à faire la cuisine, à laver et à repasser le linge, à confectionner des vêtements, à tricoter ainsi qu'à s'occuper des produits laitiers et du travail ménager en général. On estime à l'époque que ces connaissances seront très utiles aux Indiens à leur retour dans leur réserve.

Un rapport révèle que les élèves de l'école de Hobemma, en Alberta, suivent en 1900 des cours de religion, de lecture, d'écriture et d'arithmétique. Il est précisé dans ce rapport qu'on a récolté cette année-là 100 boisseaux de pommes de terre et 50 boisseaux de légumes divers, tandis que les filles ont confectionné 50 robes, 100 tabliers, 100 culottes et 60 paires de bas. Comme les subventions accordées aux écoles par l'État ne suffisent pas à couvrir tous les frais de fonctionnement, les responsables essaient de réduire leurs dépenses en utilisant leurs propres produits agricoles.

Un décret de 1892 trace les grandes lignes de l'entente que devront respecter les écoles spécialisées et les internats, d'une part, et le gouvernement, de l'autre. L'entretien des bâtiments relèvera à la fois du gouvernement et des administrateurs des écoles: en effet, le gouvernement s'engage à fournir les matériaux nécessaires aux réparations, tandis que les administrateurs acceptent de couvrir le coût des travaux. Le gouvernement fournit les manuels et le matériel scolaire, mais l'entretien, les salaires et les dépenses sont couverts par les subventions proportionnelles que reçoivent les écoles. La subvention accordée pour chaque enfant varie d'une école à l'autre, mais l'éducation est toujours gratuite. Les administrateurs acceptent de se conformer aux règlements établis de temps à autre par le département des Indiens et de donner des cours d'une qualité définie. Ils acceptent également de veiller à ce que les élèves mangent bien et soient installés confortablement. Des inspecteurs et des représentants du Département remplissent des rapports périodiques sur la situation dans les écoles.

Le financement des écoles indiennes et des écoles spécialisées continuera d'être régi par le décret jusqu'en 1957, tandis que les subventions proportionnelles varieront selon les circonstances et les conditions économiques locales.

On y accorde beaucoup d'importance à l'enseignement de l'anglais. Les filles suivent des cours d'art ménager et les garçons, des cours d'agriculture et d'élevage.

En 1909, les tendances changent dans le domaine de l'éducation, et l'on revient à un régime amélioré d'externats. On en modifie les principes de gestion et les orientations, et on accorde beaucoup d'attention à l'embauche d'enseignants compétents et capables de rendre le milieu scolaire intéressant aux yeux des enfants indiens. Les élèves ont droit à un repas le midi, et des moyens de transport sont offerts aux jeunes qui habitent loin de l'école. On augmente le salaire des enseignants et on offre de petites primes aux enfants qui fréquentent l'école assidûment et ont de bons résultats. Les élèves moins privilégiés sont chaussés et habillés, et on allège l'ambiance des classes en permettant la récréation et une forme d'éducation physique.

Les écoles spécialisées et les pensionnats offrent presque les mêmes cours. On enseigne surtout aux jeunes garçons les techniques de la menuiserie et de l'élevage, tandis que les jeunes filles apprennent les arts ménagers.

À la suite de demandes formulées par le clergé en vue de l'obtention de subventions plus élevées pour les internats, le Département et les administrateurs des écoles concluent une entente en 1911. Les tarifs proportionnels continuent par ailleurs de varier selon les conditions locales. On améliore l'état des chambres et des installations sanitaires. Dès 1918, les écoles indiennes suivent de près le programme d'étude en vigueur dans les écoles publiques et séparées de la province, ce qui permet aux élèves autochtones de poursuivre leurs études supérieures.

En 1923, le gouvernement décide de financer toutes les dépenses d'immobilisations liées aux internats indiens et permet ainsi aux sociétés missionnaires et aux divers ordres religieux d'utiliser leurs fonds pour donner aux Indiens une meilleure instruction, de la nourriture et des vêtements. On offre également des bourses aux élèves prometteurs qui désirent fréquenter l'école secondaire, l'université, un collège commercial ou une école de métiers.

En 1928, le gouvernement étend la gratuité scolaire à tous les Indiens du Canada. Dans le rapport annuel de la même année, on dit des affaires indiennes, qui relèvent alors du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, que:

> "Le parlement a voté des subsides pour l'année financière 1928-1929 afin d'assumer les frais supportés jadis par les Indiens. Dans certaines provinces, l'instruction gratuite pour les Indiens faisait l'objet d'une clause des traités; dans d'autres, il ne s'agissait que d'une question d'usage. La seule exception à cette règle touche les Indiens de l'Ontario et du Québec qui, heureusement, tirent de leurs réserves des revenus suffisants. On a jugé qu'il était discriminatoire de leur refuser les largesses du gouvernement dans ce domaine; c'est pourquoi l'instruction ne coûtera désormais rien aux Indiens; elle sera gratuite partout au Canada."

En 1928, les frais d'instruction que doit régler le gouvernement sont peu élevés, car bon nombre d'élèves sont encore inscrits dans des écoles administrées par le clergé. Qui plus est, un peu moins de la moitié des enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école. Cette année-là, l'administration du programme d'éducation coûte un total de $2 millions pour l'ensemble du pays, ce qui constitue un record. Trente ans plus tard, le programme coûtera plus de $36 millions par année.

Pendant les années 30, on accorde dans toutes les écoles indiennes beaucoup d'attention au travail manuel et à la formation professionnelle. On munit les écoles déjà aménagées du matériel nécessaire pour faire du jardinage et confectionner des robes, et les nouvelles écoles sont construites avec un sous-sol contenant les installations nécessaires à l'enseignement des travaux manuels. En 1938, on crée une ferme d'élevage du vision à Morley, en Alberta.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement éprouve beaucoup de difficultés à retenir les services d'enseignants compétents et à intéresser les jeunes Indiens, car il existe alors nombre d'emplois lucratifs. Bien des écoles doivent recourir aux cours par correspondance. Ailleurs, on continue de donner des cours en classe, mais les travaux des élèves doivent être corrigés à l'extérieur par manque de personnel. Durant les années d'après-guerre, les classes sont remplies à pleine capacité.

En 1948, on met sur pied un programme expérimental visant à rassembler des élèves indiens et non-indiens chaque fois que l'occasion se présente, et on enregistre immédiatement une augmentation des inscriptions.

L'Administration conclut des accords avec les conseils scolaires situés près des réserves et avec les ministères provinciaux de l'Éducation afin de faire inscrire les étudiants indiens dans les écoles provinciales. En contrepartie des taxes scolaires que doit normalement percevoir le conseil scolaire, le gouvernement accorde à ce dernier une subvention pour chacun des élèves dont l'instruction relève en principe du département des Indiens. Lorsqu'il faut agrandir les écoles ou louer des autobus pour le transport des élèves, le gouvernement accorde des subventions spéciales. Dans certaines régions, l'administration des écoles fédérales est remise aux autorités provinciales moyennant un montant symbolique. Le programme d'instruction interracial s'inspire d'un principe sociologique voulant que l'intégration raciale des deux groupes dans la classe et sur les terrains de jeu leur permette de mieux connaître et apprécier leurs coutumes et modes de vie respectifs. L'expérience est couronnée de succès dans certaines régions mais essuie un échec dans d'autres.

Le nombre des Indiens qui terminent leurs études secondaires avec succès augmente d'année en année. En 1950, seulement 367 élèves terminent leurs études secondaires. À la fin de la phase expérimentale, en 1964, ils seront au nombre de 3 315.

Des auxiliaires audio-visuels sont mis à la disposition des enseignants en 1953 (films, appareils de radio et phonographes).

En 1957, on approuve un nouveau système de financement des internats administrés par l'État. On construit aussi bien des externats que des internats, dont l'Assiniboia Residential School, à Winnipeg, lequel reçoit les élèves particulièrement brillants du Manitoba.

Au début de 1962, d'Alberta crée la Division des écoles septentrionales afin de donner aux Indiens du nord de la province la chance de suivre des cours de niveau secondaire ou de bénéficier d'une formation professionnelle. Après avoir obtenu le consentement des Indiens, elle construit avec la collaboration du gouvernement fédéral des écoles secondaires (premier cycle) à Wabasca et à Fort Chipewyan.

En 1956, une enquête effectuée auprès de la moitié des réserves du pays révèle que 25 pour cent des adultes sont totalement ou partiellement analphabètes. Le gouvernement établit alors un programme d'éducation des adultes comprenant: (1) des cours de langue et d'arithmétique élémentaires, (2) des cours de rattrapage pour les adultes qui ont déjà une certaine instruction mais qui désirent se perfectionner, (3) des cours de formation professionnelle de courte durée devant permettre aux intéressés d'augmenter leur revenu et (4) un programme d'aménagement communautaire destiné à hausser le niveau de vie des collectivités indiennes grâce à des loisirs organisés, à l'amélioration des services d'hygiène et à l'embellissement des demeures. Des enseignants de l'endroit, ou encore des instructeurs engagés à temps partiel, sont chargés de donner les cours nécessaires. La première année, 146 adultes s'inscrivent aux cours élémentaires ou à l'éducation permanente.

En 1958, il y a 798 inscriptions. Six ans plus tard, 3 482 personnes s'inscriront aux 71 cours qui sont dispensés dans 50 villages indiens.

Depuis 1957, il existe un régime de bourses d'études pour les étudiants qui réussissent et qui ont des dispositions pour la sociologie, les sciences infirmières, la musique, l'art, etc. Le programme a donné de bons résultats. Des allocations de subsistance sont versées aux Indiens, en plus du montant de leurs frais de scolarité, lorsqu'ils s'inscrivent dans des universités canadiennes.

Les cours de formation des chefs des bandes indiennes favorisent l'auto-administration de leurs collectivités. Des programmes spéciaux répondent aux besoins des chefs de bande, des conseillers et d'autres représentants élus. Ces cours, dispensés en collaboration avec des universités, sont offerts à l'échelle de la région ou de la réserve. Les comités reponsables des écoles, de la santé et du bien-être ainsi que les associations féminines constituent en outre pour les intéressés de bonnes occasions de se familiariser avec les fonctions d'un dirigeant.

Avant l'arrivée des Européens au Canada, les Indiens des Plaines se déplaçaient à pied et en petits groupes. Ils chargeaient sur le dos de leurs chiens leurs quelques possessions. La faune abondait, et nombre de collectivités établissaient leur territoire de chasse saisonnier à proximité des sentiers de migration des bisons.

Leur mobilité étant restreinte, les Indiens demeuraient dans les limites de leur territoire. La paix régnait sur les prairies, et des conflits n'éclataient que rarement avec les différentes tribus des régions avoisinantes. Cependant, l'arrivée des Européens devait perturber la vie quotidienne de bien des tribus, dont celles des Pieds-Noirs, des Assiniboines et des Cris.

On raconte que le premier établissement européen est fondé par un marin anglais, Thomas Button, qui passe l'hiver de 1612-1613 à l'emplacement actuel de Port Nelson, dans la baie d'Hudson, près de l'embouchure de la Nelson. Au XVII^e siècle, des marchands de fourrure français venus des colonies de l'est rencontrent les Cris et les Assiniboines et s'adonnent avec eux au troc des fourrures, surtout celles des castors. Les Français comme les Anglais sont prêts à échanger des armes à feu contre les fourrures les plus belles.

En 1670, le roi Charles II d'Angleterre ratifie une charte créant la *"Company of Adventurers of England Trading into Hudson Bay"*, laquelle prendra plus tard le nom de la Compagnie de la baie d'Hudson. Cette charte accorde à la Compagnie le droit de faire le commerce des fourrures dans tout le Manitoba actuel, la majeure partie de la Saskatchewan, le sud de l'Alberta, une grande partie des Territoires du Nord-Ouest ainsi que dans d'autres districts. Non seulement la Compagnie a-t-elle la haute main sur la traite, mais elle détient également tous les droits de propriété de cet immense territoire, qui relève désormais de sa seule compétence.

Pendant les premières années, la Compagnie limite son activité au secteur côtier de la baie d'Hudson. Les chefs des postes de traite font affaire avec les Indiens et, forts de l'exclusivité de leur concession, découragent toute concurrence.

Dès 1671, les Français font fi de cette autorité, et des groupes de commerçants envahissent le territoire des Anglais. Les Français ont un avantage sur leurs rivaux, car plutôt que de demeurer dans des postes côtiers, ils visitent les Indiens et traitent directement avec eux.

En 1676, les Français créent la Compagnie du Nord, mais les Anglais, en leur interdisant l'accès au détroit d'Hudson, les empêchent de faire affaire avec les Indiens de la baie, car le transport des fourrures par voie de terre est une entreprise difficile et fort coûteuse.

En 1682, la Compagnie de la baie d'Hudson fonde le fort Nelson, aujourd'hui York Factory, à l'embouchure de la Nelson, sur la côte ouest de la baie. Au tout début, les Anglais et les Français s'en chassent tour à tour à plusieurs reprises (l'emplacement est aujourd'hui considéré comme un lieu historique même si la compagnie n'y fait plus affaire depuis 1958). En 1688, la compagnie érige un autre fort à l'embouchure de la Churchill.

Un jeune employé de la Compagnie de la baie d'Hudson, Henry Kelsey, vit de 1690 à 1692 parmi des Indiens qu'on croit avoir été des Assiniboines. Il maintiendra la paix entre les bandes rivales, de manière à rapporter plus de fourrures à la Compagnie.

Avant 1713, les relations entre Français et Anglais sont marquées par beaucoup d'hostilité, voire de nombreuses escarmouches entre les commerçants de fourrures. Avec la signature du Traité d'Utrecht en 1713, la baie, qui porte le nom de l'explorateur Henry Hudson, passe officiellement sous juridiction britannique.

En 1732, le sieur de la Vérendrye, ses trois fils, son neveu et 50 Français quittent Québec et vont explorer le lac Winnipeg. Ils établissent alors au lac des Bois un poste de traite, le fort Charles, à l'embouchure de la Winnipeg, le fort Maurepas, le fort Rouge, devenu la ville de Winnipeg, les forts Dauphin, Bourbon et La Reine et enfin, le fort la Corne, construit à l'embranchement des rivières Saskatchewan Nord et Sud. Des Saulteux, des Cris et des Assiniboines viennent y marchander avec les Français. Pendant les dix-sept années qui suivent, les Français aménagent toute une chaîne de postes de traite dont le dernier se trouve très loin sur la rivière Saskatchewan.

Cette chaîne de forts accroît tellement la concurrence dans le domaine de la traite des fourrures qu'à partir de 1754, la Compagnie de la baie d'Hudson ordonne l'exécution de 60 expéditions à l'intérieur des terres. Mais pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, de 1756 à 1763, les forts français sont abandonnés ou détruits. Les Indiens apportent alors la majeure partie de leurs fourrures aux postes de traite de la Compagnie de la baie d'Hudson, sur les côtes de la baie. La bonne fortune de la Compagnie s'estompera cependant avec la reprise des expéditions à l'intérieur des terres.

En 1767, James Finlay et Thomas Curry suivent les vieilles routes des Français de Montréal jusqu'au fort la Corne. Cinq ans plus tard, les frères Frobisher, commerçants indépendants, arrivent dans la région et se construisent une cabane au lac Cumberland, qui se jette dans la Saskatchewan, tout près du portage la Grenouille. De là, ils interceptent les Chippewas en route vers les postes de la Compagnie de la baie d'Hudson.

La Compagnie relève le défi et envoie Mathew Cocking au fort la Corne. Cocking emprunte le chemin suivi par Henday, le premier employé de la Compagnie à traverser la Saskatchewan pour atteindre l'Alberta. Les écrits de ce dernier demeurent encore une source précieuse de renseignements sur les Assiniboines et les Pieds-Noirs. Au mois de décembre 1772, Cocking rencontre les Gros-Ventres et les Pieds-Noirs, mais il ne peut les convaincre d'apporter leurs pelleteries et peaux de bisons jusqu'aux postes éloignés de la Compagnie. Au retour de Cocking, la Compagnie décide de fonder des postes dans le bassin de la Saskatchewan pour faire concurrence aux "colporteurs" montréalais.

C'est ainsi qu'en 1773, Samuel Hearne est dépêché pour ériger Cumberland House près du poste des frères Frobisher. Construit sur les rives du lac Cumberland, il s'agit là du premier poste de traite intérieur de la Compagnie de la baie d'Hudson.

D'autres commerçants font également leur apparition vers la même époque. Peter Pond, Alexander Henry et d'autres explorateurs canadiens construisent des postes de traite et des forts au portage la Grenouille, en 1774, au lac La Crosse, en 1776, et sur la rivière Athabasca, de 1778 à 1784. En 1784, le commerçants de fourrure indépendants de Montréal s'unissent pour former la Compagnie du Nord-Ouest. Il s'ensuit inévitablement une grande rivalité entre les deux compagnies.

L'influence européenne

Vers la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, la Compagnie de la baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest essaient par tous les moyens de gagner la faveur des Indiens et construisent des forts là où des villes et des villages seront un jour établis. Fort-Providence (Prince-Albert) et New Fort Augustus (Edmonton) figurent parmi les plus importants de ces emplacements.

Les premières années du XIXe siècle sont marquées par une colonisation accrue. Le 21 juin 1811, le comte Selkirk achète de la Compagnie de la baie d'Hudson, au prix de 10 shillings et moyennant certaines autres dispositions, une vaste étendue de terrain située dans le district de la rivière Rouge. L'année suivante, il fonde à cet endroit une colonie agricole écossaise.

Les immigrants arrivent par la baie d'Hudson et, durant leur trajet jusqu'aux terres qui leur sont réservées, ils sont nourris et protégés par la Compagnie de la baie d'Hudson. Croyant que la colonie de la rivière Rouge va nuire à la traite des fourrures, la Compagnie du Nord-Ouest n'est cependant pas sans lui causer des problèmes. Il semble en effet évident à cette dernière que le drainage et le déboisement des terres va faire diminuer le nombre des animaux à fourrure. Les employés de la Compagnie du Nord-Ouest, surtout des Métis, n'éprouvent que de la méfiance envers les nouveaux venus. Des frictions entre les colons et les Métis mènent malheureusement à la mêlée de Seven Oaks, en 1816.

En vertu de sa charte de 1670, la Compagnie de la baie d'Hudson a le droit exclusif de faire la traite des fourrures dans les régions dont les eaux se jettent dans la baie d'Hudson. Il n'en est toutefois pas de même pour la colonisation et le développement agricole. Les Indiens des régions en cause se soucient des répercussions que pourront entraîner la traite et la colonisation sur leurs valeurs traditionnelles.

En 1817, Lord Selkirk entame des négociations avec les Cris et les Saulteux pour obtenir la cession d'une bande de terrain le long des rivières Rouge et Assiniboine. La terre est donc cédée au roi George III et le traité signé par Lord Selkirk et cinq chefs indiens.

La colonie de la rivière Rouge ne connaîtra cependant pas la prospérité. L'essor de la colonie est en effet refréné tant par les mauvaises récoltes que par les protagonistes de la traite des fourrures. Rapidement, un grand nombre des premiers colons quittent leur terre, y compris Lord Selkirk qui, ayant perdu une fortune personnelle, rentre en Écosse.

La fusion de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la baie d'Hudson a lieu en 1821 et accorde à cette dernière le droit de faire la traite des fourrures dans tout le territoire situé à l'est des montagnes Rocheuses. La Compagnie du Nord-Ouest doit alors congédier nombre d'employés, lesquels choisissent, à l'instar de nombreux Métis, de s'installer dans la colonie de la rivière Rouge. En 1831, la colonie compte 2 417 personnes puis, en 1840, 4 369.

En 1836, la Compagnie de la baie d'Hudson prend en main les affaires de la colonie de la rivière Rouge. Les colons cultivent la terre, tandis que les Métis et les Indiens de la région continuent de chasser, de trapper et de transporter des marchandises. Les chasseurs et trappeurs autochtones ont de la difficulté à s'adapter au mode de vie que leur impose la Compagnie. Maintenant qu'elle n'a plus rien à craindre de la Compagnie du Nord-Ouest, elle a le monopole des fourrures, et les postes de traite n'offrent que très peu d'argent en échange même des fourrures de grande valeur.

Défiant la Compagnie, certains trappeurs décident de faire la contrebande des fourrures et de vendre leurs prises à des postes de traite américains. Bien que la fusion des deux compagnies ait permis une colonisation plus stable du Nord-Ouest, un certain malaise s'établit entre les gens qui vivent de la terre et ceux qui en exploitent les ressources.

À l'époque des premiers postes de traite, le pemmican, fait à partir de viande de bison, est l'une des principales sources d'alimentation. Lorsque les Américains commencent à avancer vers l'ouest, l'abattage du bison prend des proportions incroyables. Il arrive souvent que les chasseurs n'en prennent que la peau et laissent les carcasses à pourrir. Dès 1862-1863, le nombre des bisons a considérablement diminué.

L'expansion rapide des États-Unis entraîne d'autres répercussions sur les Indiens du Canada. Les commerçants américains, désireux de s'approprier fourrures et chevaux, sont prêts à payer avec de "l'eau-de-vie", des armes à feu et des munitions. C'est ainsi que se multiplient les guerres entre les tribus.

Après la Confédération, en 1867, le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures immédiates pour englober dans ses limites le territoire appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson. Le nouveau ministre des Travaux publics, William McDougall, écrit au Colonial Office à Londres pour lui faire comprendre que le transfert des Territoires du Nord-Ouest au nouveau Dominion du Canada, devrait avoir lieu dans les plus brefs délais. En effet, la vallée de la rivière Rouge connaît une période difficile.

Le gouvernement fédéral dépêche John A. Snow dans la colonie pour qu'il y construise des routes, favorise l'essor de la région et crée de l'emploi. Malheureusement, les travailleurs ne sont pas payés en argent comptant, mais plutôt en bons d'achat valides seulement au magasin d'un immigrant ontarien, John Christian Schultz. Les prix de ce dernier sont exorbitants, et les longues heures de travail rapportent peu. Au fur et à mesure que le travail des équipes d'arpentage et la construction du réseau routier progressent, il est possible pour les nouveaux venus de louer des terres pour presque rien.

Tandis que les négociations entre la Compagnie de la baie d'Hudson et les gouvernements britannique et canadien se poursuivent en vue de la cession des terres de la compagnie, les Métis, qui s'opposent à la colonisation et au développement d'un territoire pour lequel ils revendiquent des droits de propriété traditionnels, décident de se rallier et de freiner l'avancement des arpenteurs. L'arrivée du colonel Dennis et d'un groupe d'arpenteurs près de la paroisse de Saint-Norbert est ainsi à l'origine de la première protestation des Métis.

Craignant d'être envahis par une société agricole et de voir leur culture annihilée, les Métis font appel à Louis Riel, qui vient de rentrer parmi les siens après une absence de dix ans. Lorsque l'équipe du colonel Dennis tente d'arpenter le pâturage d'un Métis, Riel et ses amis lui font face et interrompent les travaux d'arpentage. Toute activité cesse ainsi le 11 octobre 1869.

La même année, la Compagnie de la baie d'Hudson accepte de céder tout son territoire à la Couronne moyennant le versement par le Canada de 300 000 livres sterling. Immédiatement après, la Grande-Bretagne transfère au Dominion du Canada la Terre de Rupert et les anciens Territoires du Nord-Ouest.

Lorsque le gouvernement canadien nomme William McDougall au poste de lieutenant-gouverneur du nouveau territoire et lui accorde tous les pouvoirs, les Métis s'alarment. Ils s'adressent à Louis Riel et sont prêts à prendre les armes pour empêcher le gouvernement du Canada d'usurper leurs droits.

Louis Riel convoque immédiatement un comité national afin de s'opposer à la nomination du lieutenant-gouverneur et de ses associés. Le 19 octobre 1869, Riel et ses alliés empêchent McDougall d'entrer sur leur territoire. Un mois plus tard, Riel s'empare du fort Garry et y établit un gouvernement provisoire.

Au début de 1870, le gouvernement fédéral proclame une amnistie générale et promet sa protection aux Métis. Toutefois, pendant que les négociations se poursuivent, des hommes qui prétendent avoir l'appui du gouvernement canadien tentent de capturer Riel. Plusieurs sont arrêtés par le gouvernement provisoire, et l'un d'entre eux, Thomas Scott, est fusillé par les Métis au mois de mars 1870. Cette violation de la loi canadienne provoque la colère des Ontariens, et le gouvernement fédéral doit dépêcher des troupes dans l'Ouest.

Au cours du mois de mars également, des délégués de la colonie de la rivière Rouge présentent au gouvernement canadien une Liste des Droits rédigée par Louis Riel et son cabinet provisoire. Cette Liste sera à l'origine de l'adoption, au cours de la même année de l'Acte du Manitoba, fondement de la nouvelle mais minuscule province.

Le gouvernement fédéral promet un subside au Manitoba et lui réserve 1.4 million d'acres qui seront réparties entre les enfants des chefs de famille métis qui vivent dans la province. On promet également de créer un gouvernement responsable formé de représentants locaux. Toutefois, l'entente ne prévoit pas d'amnistie pour Louis Riel.

Au mois d'août 1870, des troupes commandées par le colonel Garnet Wolseley atteignent le fort Garry. Prévenu de leur arrivée, Riel a abandonné le fort et s'est enfui.

Il se réfugie aux États-Unis, confiant que les dispositions de l'Acte du Manitoba assureront la sécurité de son peuple. Au cours des élections qui suivent, il est élu député, mais il ne se rendra pas à la Chambre des communes.

La rébellion du Nord-Ouest — 1885

Après l'époque des traités, certains chefs indiens comme Pied-de-corbeau, Faisan-Rouge, Gros-Enfant et Faiseur-d'Enclos travaillent d'arrache-pied à développer l'agriculture dans leur réserve respective, et leurs efforts sont couronnés de succès.

Un des chefs cris, Gros-Ours, trouve cependant cette activité dégradante et désireux de maintenir la tradition, il adopte une attitude négative et refuse de s'installer dans une réserve. Les Métis partagent également les craintes de Gros-Ours à l'égard des changements.

Un grand nombre ont adopté le nouveau mode de vie, mais d'autres s'y refusent catégoriquement. Ces derniers pensent pouvoir compter sur l'aide des Indiens pour arrêter les colons qui arrivent de l'est par chemin de fer. De vastes bandes de terrain ont en effet été cédées à ces derniers par l'intermédiaire d'une entente conclue avec la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

En 1884, la question des droits des Métis dissidents prend de plus en plus d'ampleur. Très peu d'Indiens partagent les sentiments d'hostilité des Métis à l'endroit du gouvernement, mais ceux qui leur prêtent main-forte ont été attirés par les belles paroles de Louis Riel, lequel est rentré du Montana pour une fois de plus diriger son peuple malheureux. Quelques tribus ne sont pas encore installées dans des réserves, entre autres celle de Gros-Ours, au lac à-la-Grenouille (Frog Lake), et il est facile de les convaincre de prendre part à la rébellion. Les chefs du sud de l'Alberta, Pied-de-corbeau et Vieux-Soleil, interdisent à leurs hommes de s'en mêler. Pour leur part, les Indiens du district d'Edmonton se sentent attirés par la cause de Riel, mais il ne commettent aucun acte de guerre. Ceux du Manitoba et du sud de la Saskatchewan demeurent fidèles à la Couronne, tandis que les Indiens du district du lac aux Canards (Duck Lake), en Saskatchewan, jouent un rôle important dans la rébellion.

En décembre 1884, Riel rédige une Liste des Droits qu'il envoie à Ottawa dans l'espoir de sensibiliser les responsables à la cause des Métis. Ottawa ne donnant aucun signe de vie, les Métis s'impatientent de l'approche modérée de Riel et revendiquent le droit de prendre les armes. En février 1885, les dirigeants métis se réunissent à proximité de Batoche, en Saskatchewan, et décident de recourir à la force.

Le 17 mars, Gabriel Dumont, le bras droit de Riel, se rend dans la réserve du chef Une-Flèche pour lui demander de se joindre aux Métis, et sa bande est la première à le faire. L'agent des Indiens, J.B. Lash, est alors fait prisonnier le 19 mars. Louis Riel établit un gouvernement provisoire et forme un conseil. On étouffe sans tarder toute résistance locale à la rébellion, et l'on emprisonne toute personne opposée à la cause des Métis.

Il ne faut que très peu de temps aux Indiens du lac aux Canards pour se joindre aux rebelles. Les bandes indiennes installées à proximité de Battleford joignent aussi les rangs des insurgés lorsque les Métis chantent victoire après avoir repoussé un petit groupe de policiers à cheval au cours d'une escarmouche au lac aux Canards.

Dumont et ses hommes prennent alors la direction du fort Carlton, qu'ils espèrent capturer avec armes et munitions pour renflouer leur arsenal. La police, s'étant rendu compte qu'elle ne pourrait pas défendre le fort, décide d'y mettre le feu et d'en escorter les habitants à Prince-Albert en attendant des renforts en provenance de l'Est.

Riel envoie des messagers faire part de sa victoire du lac aux Canards à Gros-Ours et à Faiseur-d'Enclos et pour leur demander leur appui. Les deux chefs acceptent, mais bien qu'ils aient demandé à leurs guerriers de faire preuve de modération, ils ne peuvent empêcher le massacre de neuf colons blancs au lac à-la-Grenouille. L'incident sera considéré comme un acte de guerre, mais il est en fait attribuable à une querelle survenue entre un guerrier, Wandering Spirit, et son beau-frère, l'agent des Indiens du lac à-la-Grenouille. Esprit-Errant et sept autres Indiens seront plus tard arrêtés et pendus pour avoir pris part à cette tuerie.

L'insurrection approchant de son paroxysme, les autorités dépêchent un contingent de la première armée nationale canadienne, commandé par le major-général Middleton, lequel arrive de l'est par voie ferrée et doit contrer les plans de Riel, de Dumont et des rebelles.

Après avoir fait le plus de chemin possible en train, Middleton et ses 800 hommes poursuivent leur trajet à pied et atteignent Clarke's Crossing, sur la Saskatchewan-Nord, le 20 avril. De là, ils prennent la route de Batoche, le campement des Métis, mais tombent dans une embuscade à l'Anse aux Poissons. Sous les ordres de Dumont, les Métis parviennent, pendant deux semaines, à retenir les troupes de Middleton tout en se retirant progressivement vers Batoche.

Le 7 mai, Middleton met le siège devant Batoche, mais il ne commence la fusillade que deux jours plus tard. L'armement que les militaires utilisent, canons et mitrailleuses Gatling, s'avère des plus efficaces contre les Métis terrés à l'intérieur du village. Après deux jours de fusillade intermittente, les réserves de munitions des Métis baissent considérablement et leur moral n'est plus très bon. Le 12 mai, une partie des troupes de Middleton attaque les tranchées du village, et les Métis, vaincus, se rendent peu de temps après. À la demande de Middleton, les chefs indiens Faiseur-d'Enclos et, plus tard, Gros-Ours, se rendent également, mettant ainsi fin à l'insurrection.

Louis Riel réussit à s'enfuir, mais il décide de se rendre le 15 mai. En attendant son procès, il demeure plusieurs mois en prison. Il sera jugé à Regina et pendu le 16 novembre 1885.

Ayant refusé de se rendre, Gabriel Dumont se réfugie aux États-Unis. Il obtiendra plus tard son pardon du gouvernement et rentrera en Saskatchewan où il fera son propre récit de la rébellion du Nord-Ouest. Il mourra en 1906.

Les traités

Dès le début de la colonisation en Amérique du Nord, la Couronne britannique reconnaît, en principe, les titres des tribus indiennes aux territoires qu'elles occupent. L'extinction de ces titres n'est donc possible que dans le cadre d'une entente entre les Indiens et la Couronne. On adopte ainsi la pratique de conclure des ententes ou, comme on dira plus tard, des traités, avec les Indiens. La conclusion de traités remonte à l'époque de la Nouvelle-Angleterre et n'aura lieu que plus tard au Canada.

Au fur et à mesure que se fondent de nouvelles colonies dans le Haut-Canada, après la guerre d'Indépendance des États-Unis (1775-1783), des traités sont signés avec les Indiens à l'égard de la cession de leurs terres. Au tout début, les traités ne prévoient qu'un règlement en argent définitif, mais par la suite, la Couronne décide de mettre de côté des réserves, d'accorder des rentes aux Indiens et de leur offrir d'autres avantages.

Vers 1850, les richesses du Nord-Ouest canadien attirent de plus en plus l'attention. Par ailleurs, le peuplement toujours croissant de l'Ouest américain, grâce à l'achèvement en 1864 du chemin de fer de l'Union Pacific Railway, fait naître certaines craintes quant à l'avenir des fertiles prairies.

En 1867, la Terre de Rupert, les territoires du Nord-Ouest et les vastes étendues situées à l'ouest du Canada de 1867 sont des régions très prometteuses pour la culture, la colonisation, la traite et le commerce. Mais avant de les coloniser et de les mettre en valeur, le Dominion doit d'abord s'approprier ces terres. L'unité géographique du pays devient le principal objectif de ces traités numérotés que le Canada signe en rapide succession avec les Indiens de toute la région de belles terres agricoles qui s'étend, au nord de la frontière américaine, du lac Supérieur aux montagnes Rocheuses.

Les premiers traités touchent d'abord le Manitoba et l'Angle du Nord-Ouest du lac des Bois, puis les Prairies et le Nord-Ouest et enfin, tout le nord de l'Ontario.

La ratification de la plupart des traités conclus après la Confédération, et surtout ceux qui touchent le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta a eu lieu avant que ne soient établies une fois pour toutes les limites provinciales. En 1871, les terres cédées en vertu des traités n^{os} 1 et 2 englobent toute la nouvelle province du Manitoba, y compris des terres situées au nord et à l'ouest de ses limites initiales. Ce n'est qu'en 1882 que le Manitoba étend son territoire au-delà des limites établies dans les traités. Enfin, en 1912, la province arrête ses limites au 60^{e} parallèle, là où elles sont à l'heure actuelle. D'ailleurs, l'adhésion de nouvelles bandes (1908, 1909 et 1910) au traité n^{o} 5, négocié pour la première fois en 1875, a déjà permis au gouvernement d'obtenir tous les droits fonciers que détenaient les Indiens dans le nord du Manitoba. Par ailleurs, d'autres traités touchant les prairies sont signés avant que ne soient déterminées, en 1905, les limites de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Pour le Traité n^{o} 1, la Couronne est représentée par le commissaire des Indiens, Wemyss Simpson, le lieutenant-gouverneur, Adams G. Archibald, et un assistant, James McKay. Celui-ci, en raison des liens étroits qui l'unissent aux Indiens, est d'ailleurs d'une aide précieuse au gouvernement dans ses négociations avec les différentes tribus. Dans le cadre de cette entente, les Chippewas et les Moskégons cèdent à la Couronne une terre couvrant une superficie de 16 700 milles carrés.

Les mêmes représentants négocient les conditions du Traité n^{o} 2, ratifié le 21 août 1871, en vertu duquel les Chippewas cèdent à la Couronne 35 700 milles carrés de terres agricoles et forestières situées au nord et à l'ouest du Manitoba.

En décembre 1872, Alexander Morris remplace Archibald au poste de lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Le 3 octobre 1873, Morris préside aux négociations du Traité n^{o} 3, lequel fait force de sauf-conduit pour les immigrants voyageant entre l'Ontario et le Manitoba. Le territoire cédé, souvent qualifié de "passage du lac des Bois", ouvre la voie vers l'ouest et favorise ainsi l'expansion et la mise en valeur.

On ratifie le 15 septembre 1874 le Traité nº 4, ou Traité de Qu'Appelle, dans le cadre duquel les commissaires aux traités, à savoir le lieutenant-gouverneur Morris, David Laird, ministre de l'Intérieur, et W.J. Christie, ancien chef de poste de traite pour la Compagnie de la baie d'Hudson, ont négocié avec les Cris des Plaines et les Chippewas la cession de 74 600 milles carrés de terres situées entre la Saskatchewan-Sud et la frontière internationale.

Le Traité nº 5, ou Traité de Winnipeg, est ratifié les 20 et 24 septembre 1875 à Berens River et à Norway House. Les commissaires Morris et McKay y obtiennent des Saulteux et des Moskégons la cession de 100 000 milles carrés de terres s'étendant au nord jusqu'au lac Split et au nord des limites prévues dans le Traité nº 2 et des limites de la nouvelle province du Manitoba. Le Traité permettra la navigation des bateaux à vapeur sur le lac Winnipeg et la rivière Saskatchewan. Entre 1908 et 1910, d'autres terres sont ajoutées à la liste initiale.

Le Traité nº 6 est ratifié les 23 et 28 août ainsi que le 9 septembre 1876 à Carlton et au fort Pitt. Les commissaires Morris, McKay et Christie obtiennent des Cris des Plaines, des Cris des Bois et des Assiniboines la cession de 121 000 milles carrés de terres comprenant la majeure partie du district de la Saskatchewan-Nord et s'étendant jusqu'aux montagnes Rocheuses.

Enfin, le Traité nº 7, ou Traité des Pieds-Noirs, est ratifié le 22 septembre 1877 à Blackfoot Crossing. Les commissaires aux traités, David Laird et James F. MacLeod, commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, obtiennent des Pieds-Noirs, des Gens-du-Sang, des Piégans, des Sarsis et des Assiniboines la cession du reste des terres (sud de l'Alberta) qui font partie de la zone fertile de l'Ouest.

Aux fins d'administration, le secteur touché par les traités est divisé en deux, soit les districts du Manitoba (traités nos 1, 2, 3 et 4) et Territoires du Nord-Ouest (traités nos 5, 6 et 7). Edgar Dewdney est nommé surintendant en chef et reçoit l'ordre d'habiter dans la région qu'il administre afin de demeurer en étroite liaison avec les Indiens et de surveiller l'application des dispositions des traités. Les deux surintendants sont aidés d'agents des Indiens, qui habitent dans les réserves.

Dans les années 1870, on compte dans la population du Nord-Ouest beaucoup de sang-mêlé, à savoir les Indiens d'origine écossaise, dits "de la baie d'Hudson", et les métis de langue française. Bon nombre d'entre eux possèdent leur propre ferme, et le gouvernement reconnaît leurs titres de propriété, ce qui leur permet de continuer à vivre de la culture et de la traite. Un groupe assez important de ces sang-mêlé vit en permanence avec les Indiens et parle leurs langues. A l'époque des traités, ils sont considérés comme des Indiens et des membres des bandes indiennes avec lesquelles ils vivent. Un troisième groupe continue de chasser le bison et suit les hardes migratrices dans leurs déplacements à travers les plaines. Ce dernier groupe n'a participé à aucune des négociations préalables à la ratification des traités conclus après la Confédération.

Après le célèbre massacre du Minnesota, en 1862 un certain nombre de Sioux américains se réfugient dans la colonie de la rivière Rouge. En dépit des efforts déployés par les autorités américaines et britanniques, ils refusent de retourner aux États-Unis et, à l'époque de la création du Manitoba, en 1870, ils vivent en paix dans des tentes. Les nouveaux colons trouvent en passant que ces Indiens sont des employés fort utiles, et les Sioux demandent d'ailleurs à plusieurs reprises d'être regroupés dans une réserve où ils pourront eux-mêmes s'adonner à la culture.

On finit par mettre de côté, à leur intention, les réserves de la rivière Oak et du ruisseau Birdtail, au Manitoba, et celles de White Cap, de Wahpaton et de Standing Buffalo, en Saskatchewan. En 1874, on compte 1 500 Sioux américains au Canada. Lors de l'engagement des hostilités au Montana, en 1876, les Sioux du Canada refusent de se joindre à leurs parents. La même année, le gouvernement du Canada leur accorde une autre réserve au lac Oak et alloue 80 acres à chaque famille de cinq personnes. Bien que des terres aient été mises de côté à leur intention, jamais le gouvernement n'a négocié de traité avec eux.

La promulgation de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, en 1875, dote les Territoires d'un statut et d'une administration distincts. David Laird sera le premier à remplir les fonctions de gouverneur dans cette partie du pays.

En 1873, le Parlement promulgue une loi dotant le Nord-Ouest d'une force de police. Connue sous le nom de Police à cheval du Nord-Ouest, cette force compte 300 hommes et officiers. En septembre 1873, trois divisions sont mises sur pied au fort Stone, près de Winnipeg, puis prennent la direction de Dufferin, au Manitoba, où elles seront rejointes par des renforts arrivant de Montréal et de Toronto. Une fois regroupées, les troupes mettent le cap vers l'ouest avec à leur tête le lieutenant-colonel French.

En 1834, la Compagnie de la baie d'Hudson a cessé tout trafic d'alcool avec les Indiens, et l'absorption de tout spiritueux est interdit dans les réserves, d'abord par traité, jusqu'en 1876, puis par la Loi sur les Indiens. Le commerçant indépendant est toutefois aussi bien souvent un trafiquant d'alcool qui n'hésite pas à refiler aux Indiens de la boisson de mauvaise qualité en échange des précieuses peaux et des fourrures. À des endroits tels que les forts Whoop-up, Slide Out et Stand Off, sur la Belly, et d'autres postes de traite situés aux États-Unis, le whisky est de plus en plus souvent offert en échange des peaux apportées par les Indiens. Pour deux tasses de whisky, le marchand obtiendra une peau de bison, tandis que quatre gallons d'alcool lui permettront de s'approprier un excellent cheval. Exploités et exposés à toutes sortes de dangers, les Indiens boivent souvent à en mourir. Alarmés par cette situation, les dirigeants indiens enjoignent les missionnaires et les commerçants en règle de demander au gouvernement d'intervenir.

A la mi-septembre, les troupes de la Police à cheval atteignent la rivière Oldman, où elles construisent un fort qu'elles nomment Macleod en l'honneur de l'officier responsable de l'unité. Peu de temps après, le colonel Macleod remplace le lieutenant-colonel French au poste de chef de la Police à cheval du Nord-Ouest.

Sous la direction efficace de Macleod, la Police à cheval établit l'ordre dans les prairies. Les policiers sont reconnus, dans l'Ouest entier, pour leur esprit de discipline et pour leur justice. Ils réussissent à restreindre l'activité grandissante des trafiquants d'alcool et parviennent également à mettre un terme au désordre qui existe au pays depuis nombre d'années. Revêtus de leurs uniformes rouges, ils savent se gagner la confiance des Indiens et deviennent pour eux l'expression vivante de la bonne foi de la reine.

Il est intéressant de noter que les Indiens des Plaines aiment particulièrement la tunique de la Police à cheval, et il ne fait aucun doute que ceux qui portent ce costume prestigieux le font avec fierté.

La Police à cheval du Nord-Ouest met un frein à la violence entre les bandes indiennes, enraie le vol de chevaux et permet aux colons de vivre plus paisiblement. Ce n'est toutefois pas tout; elle veille également au bien-être des Indiens, dispersés de par les prairies, qui continuent de chasser un bison de plus en plus rare. Les membres des forces de l'ordre réussissent à les convaincre de s'installer dans des réserves.

Non sans regret, les Indiens réalisent bien qu'il leur faut trouver un autre moyen de subsistance, et beaucoup d'entre eux se tournent vers l'agriculture. En 1877, le Conseil du Nord-Ouest, formé depuis peu, promulgue une ordonnance visant à protéger le bison. Cette ordonnance n'empêche cependant pas le massacre du bison au sud de la frontière — on estime que 50 000 peaux par année sont à l'époque acheminées du fort Benton, au Montana.

Au cours de l'hiver 1878-1879, la famine est grande dans les prairies. Le gouvernement fédéral dégage alors d'importantes sommes pour leur acheter des rations de boeuf, de farine, de thé et de tabac. Il essaie en outre d'installer le plus rapidement possible les Indiens dépourvus dans des réserves.

Nombre d'Indiens éprouvent une certaine crainte face au changement qu'ils devront inévitablement apporter à leur mode de vie. Bien que l'agriculture semble être la seule solution logique, les Indiens sont d'abord et avant tout des chasseurs et ils en sont fiers. Pied-de-corbeau, grand chef des Pieds-Noirs, est un homme des plus sages et des plus influents. Il comprend vite la nécessité pour les Indiens d'adopter un nouveau mode de vie, et il sait guider son peuple pendant cette dure période de transition.

Ce n'est qu'en 1889, douze ans après la signature du Traité nº 7, qu'on reprend les négociations en vue de la ratification d'autres traités dans le Nord-Ouest. C'est ainsi que les Cris des Bois de la région du lac Montréal adhèrent au Traité nº 6. Moins de dix ans plus tard, on découvre de l'or au Klondike et les orpailleurs en quête de fortune quittent en masse Edmonton pour se diriger vers les champs aurifères du Yukon. Il faut alors veiller à la sécurité de ces gens et c'est pourquoi, en 1899, on signe le Traité nº 8. En vertu de celui-ci, les Indiens cèdent au gouvernement 324 900 milles carrés de terres comprenant le nord de l'Alberta, le secteur sud-est du district de Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, le secteur nord-ouest de la Saskatchewan et le nord-est de la Colombie-Britannique. Les bandes indiennes du nord-est de la Colombie-Britannique adhèrent également à ce traité en raison de leur situation géographique particulière et des rapports étroits qu'ils entretiennent avec les bandes albertaines.

Le Traité nº 10, ratifié le 28 août 1906, est la dernière entente du genre. En vertu de ce traité, les Chippewas et les Cris cèdent au gouvernement une grande étendue de terre située dans le nord de la Saskatchewan ainsi qu'un petit secteur se trouvant au 55ᵉ parallèle, en Alberta.

On retrouve dans la plupart des traités signés avec les Indiens des dispositions à l'égard des réserves, de dons en argent, d'annuités, de médailles et de drapeaux, de vêtements pour les chefs et les conseillers, de munitions et de corde, et aussi de l'éducation. Le Traité nº 6 prévoit également des soins médicaux et une certaine forme d'aide en temps de pestilence et de famine.

Traité nº 1

Traité de Stone Fort
ratifié le 3 août 1871
par les Chippewas et les Assiniboines
Cession: 16 700 milles carrés

Promesses des Indiens
Observer les conditions du traité, maintenir la paix, respecter les personnes et les biens matériels des gens, aider à traduire en justice les délinquants indiens. (Les mêmes promesses seront faites dans le cadre des traités subséquents.)

Engagements de l'État
Paiements uniques:
Payer $3 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, donner un boghei aux chefs et aux sous-chefs (sauf à ceux de la bande de Yellow Quill), réserver 160 acres par famille de cinq personnes, donner à la bande de Yellow Quill 25 milles carrés supplémentaires, et s'occuper des intrus.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef et $5 par Indien, $15 par sous-chef, en vertu d'un décret de 1876, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, entretien d'une école, si les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Traité nº 2

Traité de Manitoba Post
ratifié le 21 août 1871
par les Chippewas
Cession: 35 700 milles carrés

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité nº 1

Engagements de l'État
Paiements uniques:
Payer $3 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, donner un boghei aux chefs et aux sous-chefs, réserver 160 acres par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:
Recensement: $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, entretien d'une école, si les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise le consommation.

Traité nº 3

Traité de l'Angle du Nord-Ouest
ratifié le 3 octobre 1873
par les Saulteux
Cession: 55 000 milles carrés

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité nº 1

Engagements de l'État
Paiements uniques:
Payer $12 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, d'autres outils, des semences ainsi qu'un drapeau et des médailles à chaque chef, réserver un mille carré par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de $1 500 pour l'achat de munitions et de corde, adhésion des sang-mêlé pour qu'ils aient droit à leurs propres fonds, entretien d'une école, lorsqu'il y a lieu et que les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées:
Le gouvernement ne peut ni vendre ni louer des terres de réserve ni autrement en disposer sans le consentement des Indiens; il doit de plus les indemniser pour toute terre reprise aux fins de travaux publics, s'occuper des intrus, permettre la chasse et la pêche sur les terres qui lui sont cédées, exception faite des étendues de terrain consacrées à l'exploitation minière ou forestière, à la colonisation ou à certaines autres fins, et il réglemente la chasse et la pêche.

Traité nº 4

Traité de Qu'Appelle
ratifié le 15 septembre 1874
par les Cris et les Saulteux
Cession: 74 600 milles carrés

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité nº 1

Engagements de l'État
Paiements uniques:
Payer $25 à chaque chef, $15 à chaque sous-chef et $12 à chaque Indien, fournir de la poudre à fusil et des munitions, des couvertures, du tissu, des outils, du bétail et des instruments aratoires ainsi que des manteaux, des médailles et des drapeaux à chaque chef et des manteaux à chaque sous-chef, et réserver un mille carré par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous le trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de $750 pour l'achat de munitions et de corde, entretien d'une école dans chaque réserve dès que les Indiens sont prêts à y recevoir un professeur, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées:
Mêmes dispositions qu'au Traité nº 3, sauf que le piégeage est autorisé et que les indemnités offertes en échange des terres de réserve reprises aux fins de travaux publics pourront consister aussi bien en terres qu'en argent.

Traité nº 5

Traité de Winnipeg
ratifié les 20 et 24 septembre 1875
par les Saulteux et les Assiniboines
Cession: 100 000 milles carrés (La superficie totale, à la suite des adhésions de 1908, de 1909 et de 1910, sera beaucoup plus grande.)

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité nº 1

Engagements de l'État
Paiements uniques:
Payers $5 à chaque Indien, fournir des outils, du bétail et des instruments aratoires ainsi qu'un drapeau et des médailles à chaque chef, prévoir $500 pour le déménagement des Saulteux de la rivière Saskatchewan, réserver 160 acres par famille de cinq personnes, réserver 100 acres par famille de cinq personnes habitant près de la rivière Fisher.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de $500 pour l'achat de munitions et de corde (d'autres subventions proportionnelles sont accordées suite aux adhésions de 1908, de 1909 et de 1910), entretien d'une école, lorsqu'il y a lieu et que les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées
Mêmes dispositions qu'au Traité nº 3, à l'exception des dispositions touchant les titres fonciers.

Traité nº 6

Traité signé à Fort Carlton et à Fort Pitt le 23 août et le 9 septembre 1876
par les Cris des Plaines et les Cris des Bois
Cession: 121 000 milles carrés (Une superficie additionnelle de 11 066 milles carrés est cédée lors de l'adhésion de 1889.)

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité nº 1

Engagements de l'État
Paiements uniques:
Payer $12 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, des semences et d'autres outils ainsi qu'un drapeau, une médaille, un cheval, un attelage et une charette à quatre roues (ou deux charettes à deux roues) à chaque chef et réserver un mille carré par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de $1 500 pour l'achat de munitions et de corde, paiement annuel de $1 000 pour l'achat de provisions (les trois premières années), subventions additionnelles proportionnelles, pour les bandes ayant adhéré au traité en 1889, pour l'achat de munitions, de corde et de provisions, entretien d'une école, lorsqu'il y a lieu et que les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, don d'un coffre de médicaments placé sous la surveillance de l'agent et établissement d'une certaine forme d'aide en temps de pestilence et de famine, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées
Mêmes dispositions qu'au Traité nº 3

Traité nº 7

Traité des Pieds-Noirs
ratifié le 22 septembre 1877
par les Pieds-Noirs, les Gens-du-Sang, les Piégans, les Sarsis et les Assiniboines
Cession: 42 900 milles carrés

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité nº 1

Engagements de l'État
Paiements uniques:
Payer $12 à chaque Indien, fournir des outils, des semences, du bétail et des instruments aratoires, ainsi qu'un drapeau et une médaille à chaque chef et un fusil aux chefs et aux sous-chefs, réserver un mille carré par famille de cinq personnes et accorder une plus grande superficie de terrain aux Gens-du-Sang, aux Pieds-Noirs et aux Sarsis pour une période de dix ans.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de $2 000 pour l'achat de munitions et d'autres choses, règlement du traitement d'enseignants s'il y a lieu et à la demande des Indiens.

Terres cédées:
Les Indiens sont indemnisés pour les terres reprises aux fins de travaux publics, ils peuvent chasser sur les terres cédées, exception faite des étendues de terrain consacrées à l'exploitation minière, au commerce, à la colonisation ou à certaines autres fins, et la chasse est réglementée par le gouvernement fédéral.

Traité n° 8

ratifié le 21 juin 1899
par les Cris, les Castors et les Chippewas
Cession: 324 900 milles carrés

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

Engagement de l'État
Paiements uniques:
Payer $32 à chaque chef, $22 à chaque sous-chef et $12 à chaque Indien, fournir des outils, du bétail, des instruments aratoires et des semences ainsi que deux chevaux, un attelage de boeufs, une médaille en argent et un drapeau à chaque chef, et réserver un mille carré par famille de cinq personnes et 160 acres par Indien vivant à l'extérieur des réserves.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, provisions printanières pendant plusieurs années, paiement annuel de $1 à chaque famille indienne "qui pratique la chasse et la pêche" pour l'achat de munitions et de corde, règlement du traitement des enseignants s'il y a lieu.

Terres cédées:
Mêmes dispositions qu'au Traité n° 4

Traité n° 10

ratifié le 28 août 1906
par les Chippewas, les Cris et d'autres Indiens
Cession: 85 800 milles carrés

Promesses des Indiens
Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

Engagements de l'État
Payer $32 à chaque chef, $22 à chaque sous-chef et $12 à chaque Indien, faire don de médailles aux chefs et aux sous-chefs, faire don au chef d'un drapeau, réserver un mille carré par famille de cinq personnes et 160 acres par Indien vivant à l'extérieur des réserves.

Indemnités permanentes:
Recensement — $25 par chef, $15 par sous-chef et $5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, distribution de munitions et de corde, aide pour l'agriculture et l'élevage du bétail, construction d'une école s'il y a lieu pour l'éducation des enfants.

Terres cédées:
Mêmes dispositions qu'au Traité n° 4

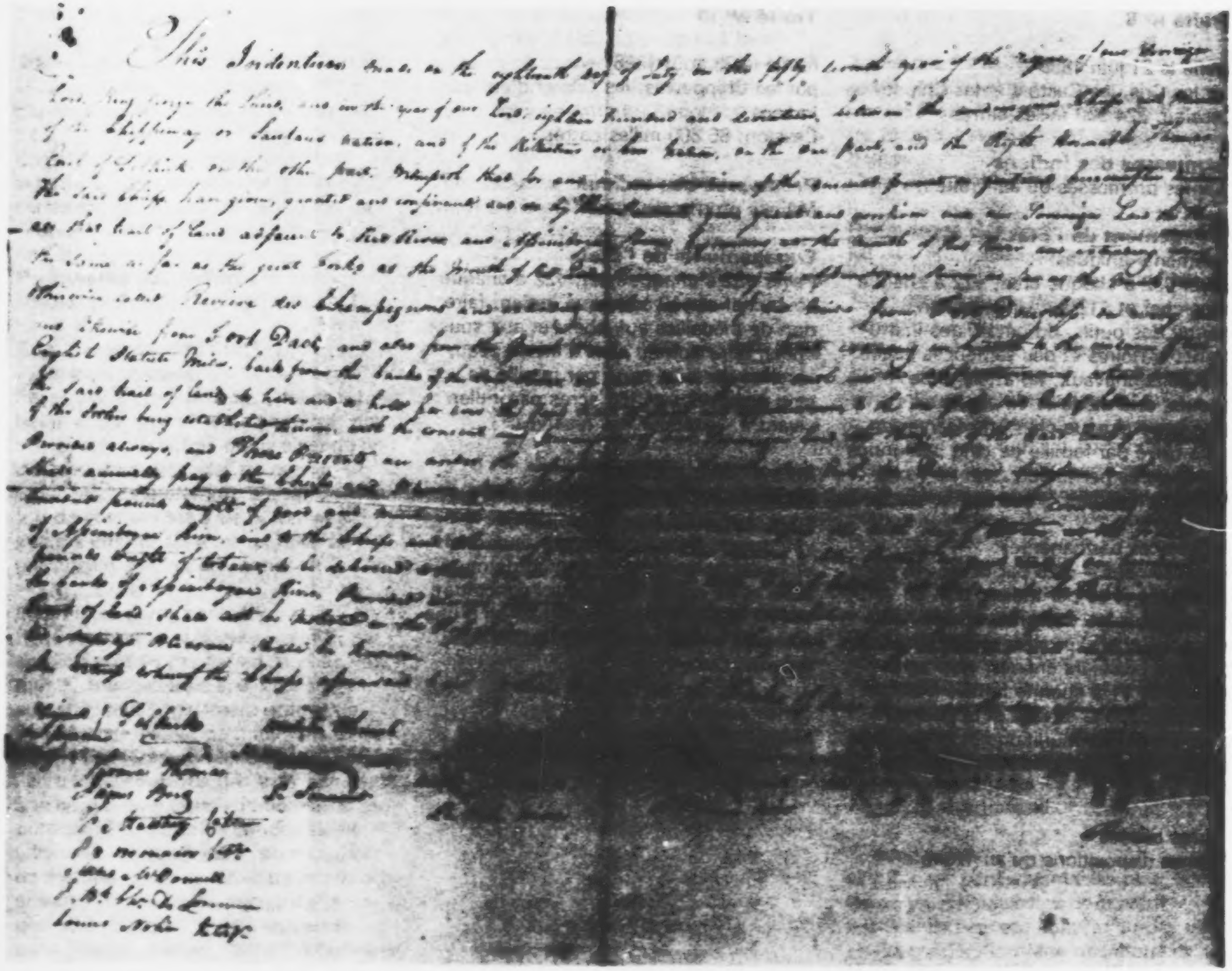
This Indenture made on the eighteenth day of July in the fifty seventh year of the reign of our Sovereign
Lord King George the Third, and in the year of our Lord eighteen hundred and seventeen, between the undersigned Chiefs and warriors
of the Chippeway or Saulteaux Nation, and of the Killistine or Cree Nation, on the one part, and the Right Honorable Thomas
Earl of Selkirk on the other part.

En 1817, lord Selkirk mena des négociations avec les Cris et les Saulteux en vue de leur faire renoncer à leurs droits sur une parcelle de terre située en bordure des rivières Rouge et Assiniboine. Les intéressés cédèrent la parcelle de terre en question au roi George III, et le traité fut signé par lord Selkirk et cinq chefs. Dans le cas des traités les plus anciens comme celui-ci, les chefs signaient le document en y dessinant leur symbole personnel.

Carte jointe au traité conclu en 1817 délimitant la parcelle de terre cédée en bordure des rivières Rouge et Assiniboine. Les chefs intéressés "signèrent" ce document ainsi que le traité proprement dit.

Photographies:
Archives publiques Canada

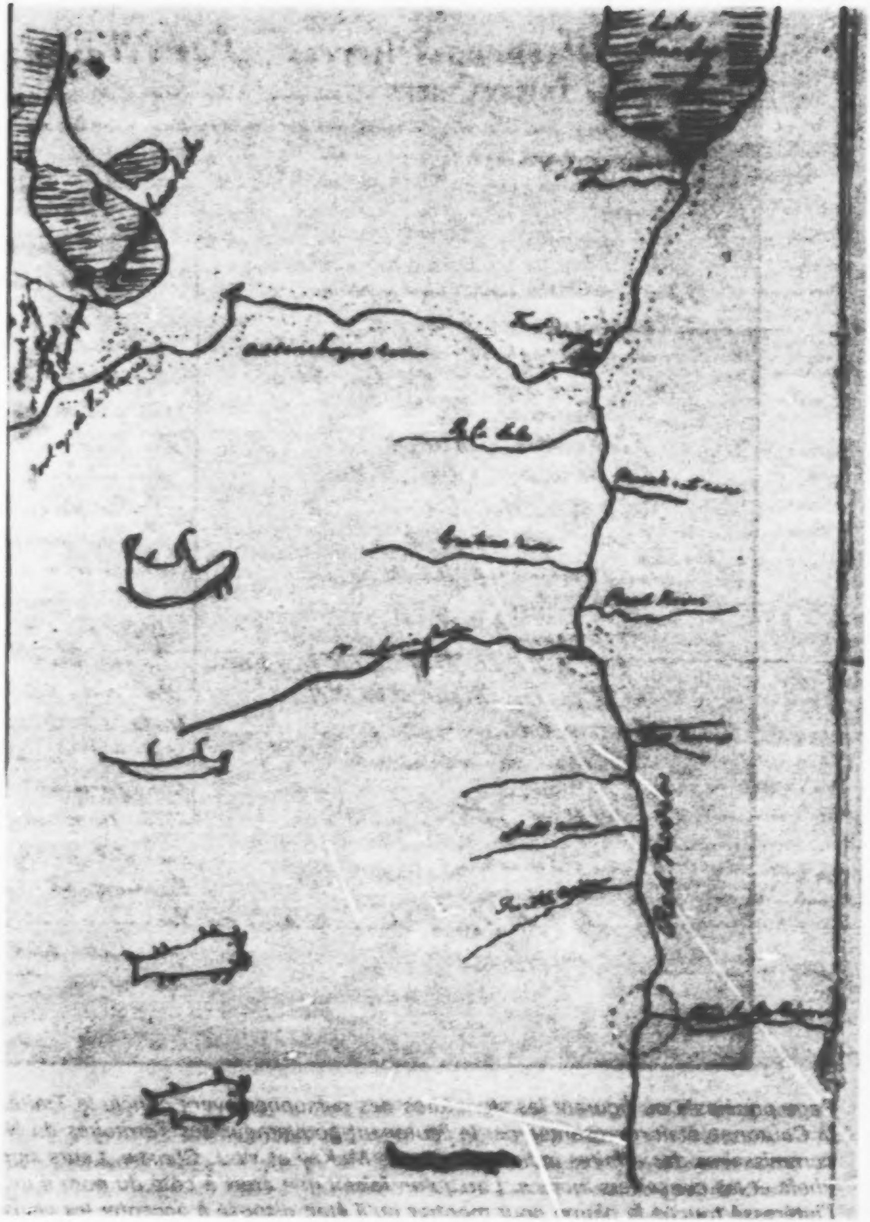

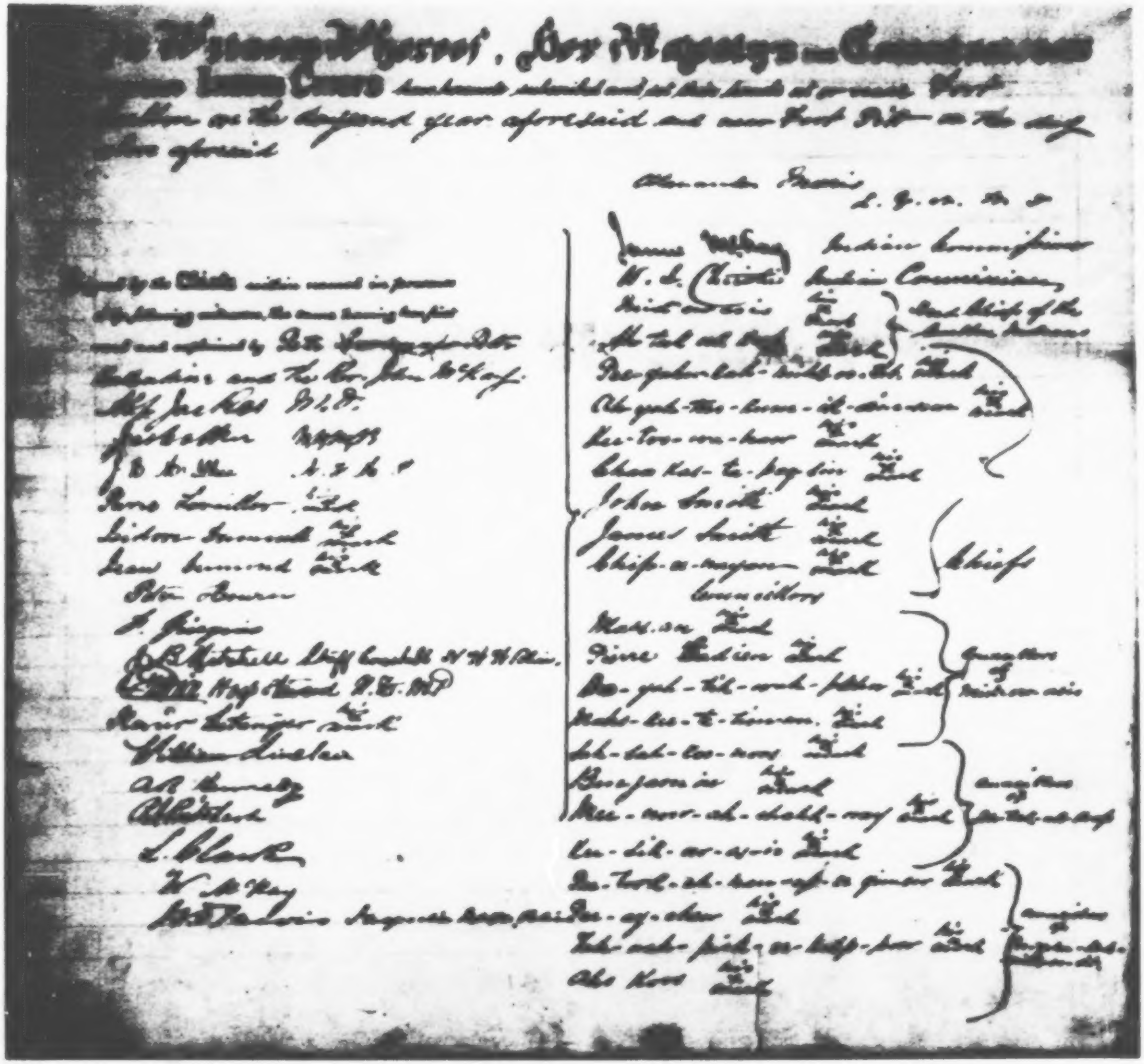

Page principale où figurent les signatures des personnes ayant conclu le Traité n° 6. Au cours des négociations du traité, la Couronne était représentée par le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, Alexander Morris, et par les commissaires des affaires indiennes, James McKay et W.J. Christie. Leurs signatures précèdent les croix faites par les chefs et les conseillers indiens. Lorsqu'on faisait une croix à côté du nom d'un chef ou d'un conseiller, il était d'usage que l'intéressé touche la plume pour montrer qu'il était disposé à accepter les clauses du traité.

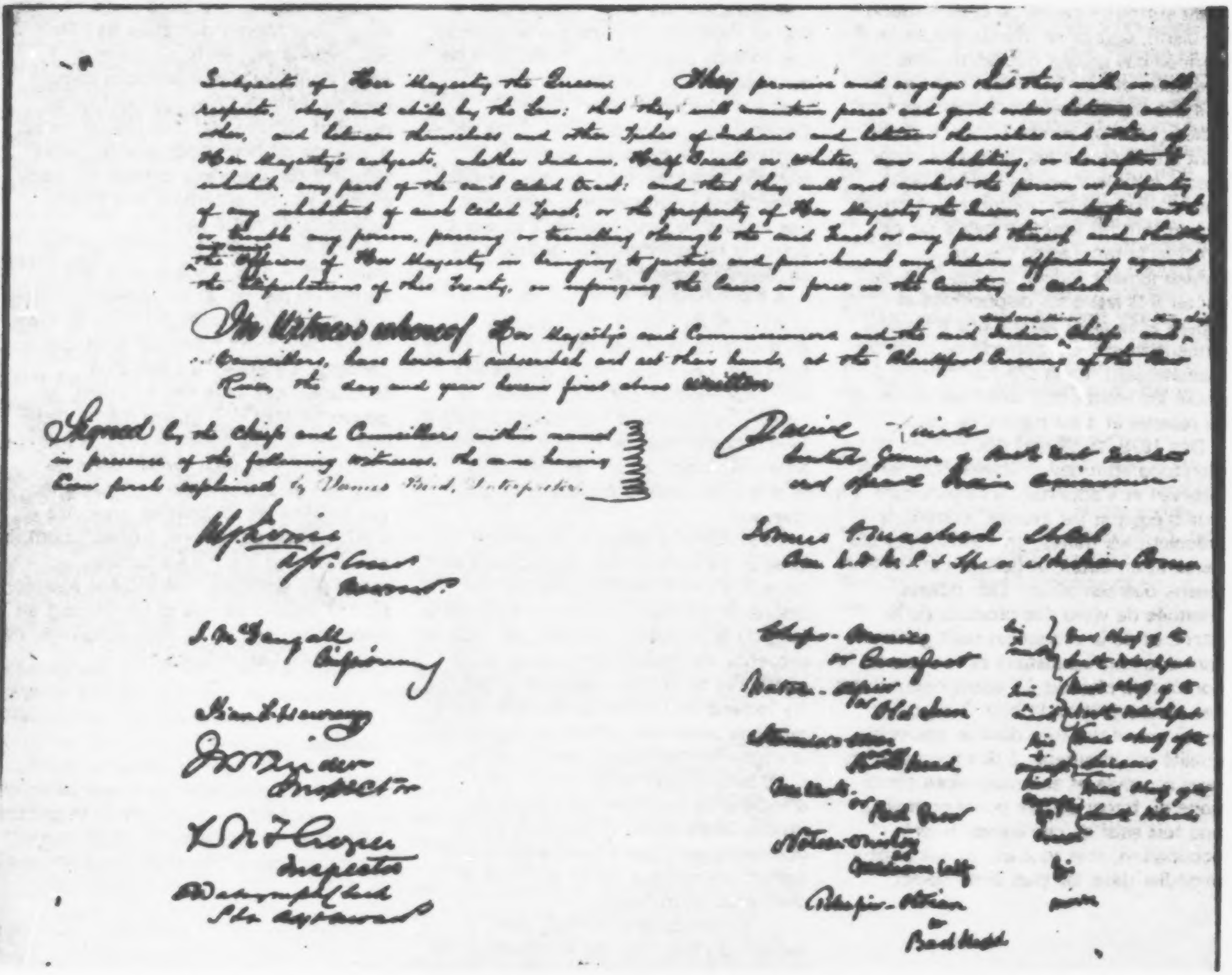

subjects of Her Majesty the Queen. They promise and engage that they will in all respects, obey and abide by the Law: that they will maintain peace and good order between each other, and between themselves and other Tribes of Indians and between themselves and others of Her Majesty's subjects, whether Indians, Half Breeds or whites, now inhabiting, or hereafter to inhabit, any part of the said ceded tract: and that they will not molest the person or property of any inhabitant of such ceded tract, or the property of Her Majesty the Queen, or interfere with or trouble any person, passing or travelling through the said tract or any part thereof, and that they will assist the Officers of Her Majesty in bringing to justice and punishment any Indian offending against the stipulations of this Treaty, or infringing the laws in force in the Country so ceded.

In Witness whereof Her Majesty's said Commissioners and the said Indian Head Chiefs and Minor Chiefs and Councillors, have hereunto subscribed and set their hands, at the "Blackfoot Crossing" of the Bow River, the day and year herein first above written.

Signed by the Chiefs and Councillors within named in presence of the following witnesses, the same having been first explained by James Bird, Interpreter.

A. G. Irvine, Ass't. Com'r. N.W.M.P.
J. McDougall, Missionary
Jean L'Heureux
W. Winder, Inspector
L. N. F. Crozier, Inspector
E. Dalrymple Clark, Lieut. & Adjutant

David Laird, Lieutenant Governor of North-West Territories and Special Indian Commissioner

James F. Macleod, Lieut.-Col., Com. N.W.M.P. and Special Indian Commissioner

Chapo-Mexico or Crowfoot — his x mark — Head Chief of the South Blackfeet
Matose-Apiw or Old Sun — his x mark — Head Chief of the North Blackfeet
Stamixotokon or Bull Head — his x mark — Head Chief of the Sarcees
Mekasto or Red Crow — his x mark — Head Chief of the South Bloods
Natose-Onistors or Medicine Calf — his x mark
Pokapiw-Otoian or Bad Head — his x mark

Page principale où figurent les signatures des personnes ayant conclu le Traité n° 7. En 1877, à Blackfoot Crossing, les Pieds-Noirs, les Gens-du-Sang, les Piégans, les Sarsis et les Assiniboines cédèrent 42 900 mi² de terre à la Couronne. David Laird, qui venait d'être nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et James F. Macleod, commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, signèrent le traité, de même que Crowfoot Old Sun et d'autres grands chefs indiens.

C'est surtout à cause de la diminution du bison, source de viande fraîche et de l'arrivée des colons que les Indiens du Manitoba et des Territoires demandent que des traités soient conclus. Les chefs indiens les plus perspicaces comprennent vite, comme les dirigeants européens, qu'il leur faudra trouver une nouvelle source de nourriture, et modifier du tout au tout leur mode de vie.

Après la ratification des traités, le gouvernement fédéral décide d'en respecter à la lettre les dispositions et espère ainsi aider les Indiens à devenir autosuffisants. On commence donc immédiatement, dans chaque district, à tracer les limites des terres qui serviront de réserve et à les mettre de côté.

Dès 1879, la plupart des Indiens du Manitoba sont déjà installés dans leurs réserves et s'adonnent à l'agriculture. En plus d'équiper les Indiens, comme le prévoient les traités, en instruments aratoires et en bétail, le gouvernement leur fournit des semences. Les Indiens, habitués de vivre des produits de la pêche et de la chasse au petit gibier, sont souvent insatisfaits et formulent nombre de plaintes à l'égard notamment des réserves et de la nourriture qu'ils reçoivent, nourriture dont la mauvaise qualité est imputable à des fournisseurs sans scrupule et aux mauvaises conditions du transport. Le gouvernement, une fois saisi de ces sujets de préoccupation, met tout en oeuvre pour y remédier dans les plus brefs délais.

Cependant, dans les régions plus à l'ouest, la situation n'est pas aussi rose. Les Indiens assujettis au Traité nº 7 ne sont pas encore installés dans leurs réserves lorsque le bison disparaît. Comme les Indiens des États-Unis, ils continuent de traverser librement la frontière internationale, et des conflits s'ensuivent inévitablement entre eux. Les agents du gouvernement essaient donc de rapatrier chaque groupe dans sa réserve respective.

A l'automne de 1879, on découvre une harde de bisons migrateurs à proximité de la rivière Milk, au sud de la frontière. Les Pieds-Noirs, guidés par leur chef Pied-de-corbeau, suivent la harde et s'adonnent à la chasse pendant plus d'une année. Ils restent en territoire américain jusqu'à l'été de 1881 puis rentrent au Canada appauvris et sans chevaux.

La situation s'aggrave davantage lorsque les Indiens des États-Unis s'efforcent d'empêcher la migration des bisons en allumant des feux de prairie le long de la frontière. De plus, en 1882, la présence de soldats américains, dépêchés près de la frontière pour empêcher les Indiens du Canada d'empiéter sur le territoire américain, empêche également la migration des bisons vers le nord.

La famine sévit donc, et nombre d'Indiens ne survivent que grâce aux rations alimentaires distribuées par le gouvernement, par l'intermédiaire des agents des Indiens ou de la Police à cheval du Nord-Ouest.

On demande aux Indiens, dans la mesure du possible, qu'ils travaillent en échange de la nourriture qu'ils reçoivent, de manière qu'ils ne deviennent pas entièrement dépendants du gouvernement.

Les dirigeants prennent aussi des mesures pour fournir des têtes de bétail aux Indiens assujettis au Traité nº 7, étant donné que leur territoire semble bien se prêter à l'élevage, afin qu'ils puissent commencer leur propre harde. Il importe de bien s'occuper du bétail pendant les premières années ou jusqu'à ce qu'il se soit acclimaté aux hivers rigoureux de notre pays.

Dans les régions couvertes par les traités nºs 4 et 6, il y a encore des hardes de bisons, et les Indiens connaissent un peu l'agriculture lorsqu'ils s'installent dans leurs réserves. Bien que les conditions y soient un peu plus favorables que plus loin à l'ouest, le gouvernement doit quand même distribuer des rations alimentaires aux Indiens.

Des agences sont créées dans les réserves afin, d'une part, d'enseigner aux Indiens les techniques agricoles et, d'autre part, de cultiver suffisamment de denrées pour nourrir les familles autochtones des environs. Les Indiens fournissent la main-d'oeuvre et bénéficient en retour d'un emploi et de la possibilité de prendre de l'expérience.

Certaines réserves, dont celles de l'agence File Hills, près de Belcarres, en Saskatchewan, deviendront des centres de formation modèles. Les trois petites réserves de File Hills occupent un territoire de 84 454 acres et comptent une population totale de 300 Cris. Un marécage s'étend sur la moitié du terrain, et les Indiens ne peuvent en tirer que du foin sauvage. Les secteurs boisés sont par ailleurs laissés intacts, car ils constituent une bonne source de bois de chauffage et de bois d'oeuvre. Les terres non boisées sont arpentées et divisées en lots de 40 acres, puis données aux jeunes gens qui ont appris à l'internat à élever du bétail, à cultiver et à réparer leurs instruments aratoires.

Aux Indiens qui souhaitent être fermiers, on prête l'argent nécessaire à l'achat d'une charrue et de deux boeufs. Une fois la terre labourée et le premier ensemencement terminé, le fermier peut demander une subvention de $125 pour se construire une petite maison aux lignes très simples qu'il lui sera facile d'agrandir par la suite.

Lorsque le fermier est installé, on lui accorde une concession, et il a la possibilité de l'accroître à mesure que son affaire prospère. On encourage également les fermières à élever des poulets, à cultiver un jardin et à garder une vache laitière. Pour leur part, l'agent des Indiens et l'instructeur agricole se chargent de la comptabilité, et le dernier s'occupe aussi de la vente des produits.

Le troupeau reproducteur est propriété commune, et chaque fermier donne deux voyages de foin par année pour le nourrir. Les batteuses et les moissonneuses sont aussi propriété commune, et le conseiller en surveille l'utilisation.

Dans le secteur agricole de l'Alberta, les Indiens sont encouragés à élever du bétail et des chevaux, pour leur propre usage et pour la vente. Un homme, pense-t-on à l'époque, peut subvenir à ses besoins s'il possède trois têtes de bétail, à moins qu'il n'ait une famille nombreuse. Chaque réserve a son abattoir, et la viande est partagée entre tous ses membres.

Les Indiens défavorisés ont des cartes d'alimentation, tandis que ceux qui se suffisent à eux-mêmes possèdent des livrets dans lesquels on inscrit toute quantité de viande supplémentaire qu'ils livrent à la collectivité.

Les Indiens de certaines réserves élèvent leur bétail en commun mais marquent leurs bêtes respectives d'une façon distincte. Des bouviers sont alors payés pour faire paître les animaux, et chaque année, les propriétaires doivent fournir une tonne de foin pour assurer l'alimentation de leurs bêtes durant l'hiver.

En 1883, les autorités du Canadien Pacifique font avancer leur chemin de fer vers l'ouest, et nombre d'Indiens sont embauchés pour exécuter les travaux de construction.

Vers le milieu des années 1880, la plupart des Indiens du Manitoba ont adopté un mode de vie semi-rural, et nombre d'entre eux deviennent de plus en plus autosuffisants. De leur côté, les Indiens des Territoires se sont également adaptés à leur nouveau mode de vie, et en règle générale, ils se disent satisfaits de la façon dont le gouvernement s'est acquitté de ses engagements et aussi de l'aide supplémentaire qu'ils en ont reçu.

La population

On estime qu'au début du XIX^{e} siècle, la population des Indiens des Plaines se fixait aux environs de 30 000 personnes. En 1836, une épidémie de petite vérole coûte la vie à des centaines d'entre eux, et les bandes continuent d'être décimées par d'autres épidémies jusqu'en 1858. En 1900, on ne compte plus environ que 22 500 Indiens, mais les statistiques révèlent que la population augmentera par la suite régulièrement. En décembre 1968, il y a 94 539 Indiens dans les Prairies, et dix ans plus tard, on en compte 127 124. Les chiffres, pour 1978, sont les suivants: 44 642 au Manitoba, 46 189 en Saskatchewan et 36 293 en Alberta.

Les Indiens des Plaines sont regroupés en bandes, lesquelles occupent une ou plusieurs réserves mises de côté à leur intention par le gouvernement fédéral. Le 31 décembre 1978, on comptait au total 167 bandes au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

Le chef Duck

Photographies:
Archives publiques Canada

Big Bear

Red Crow

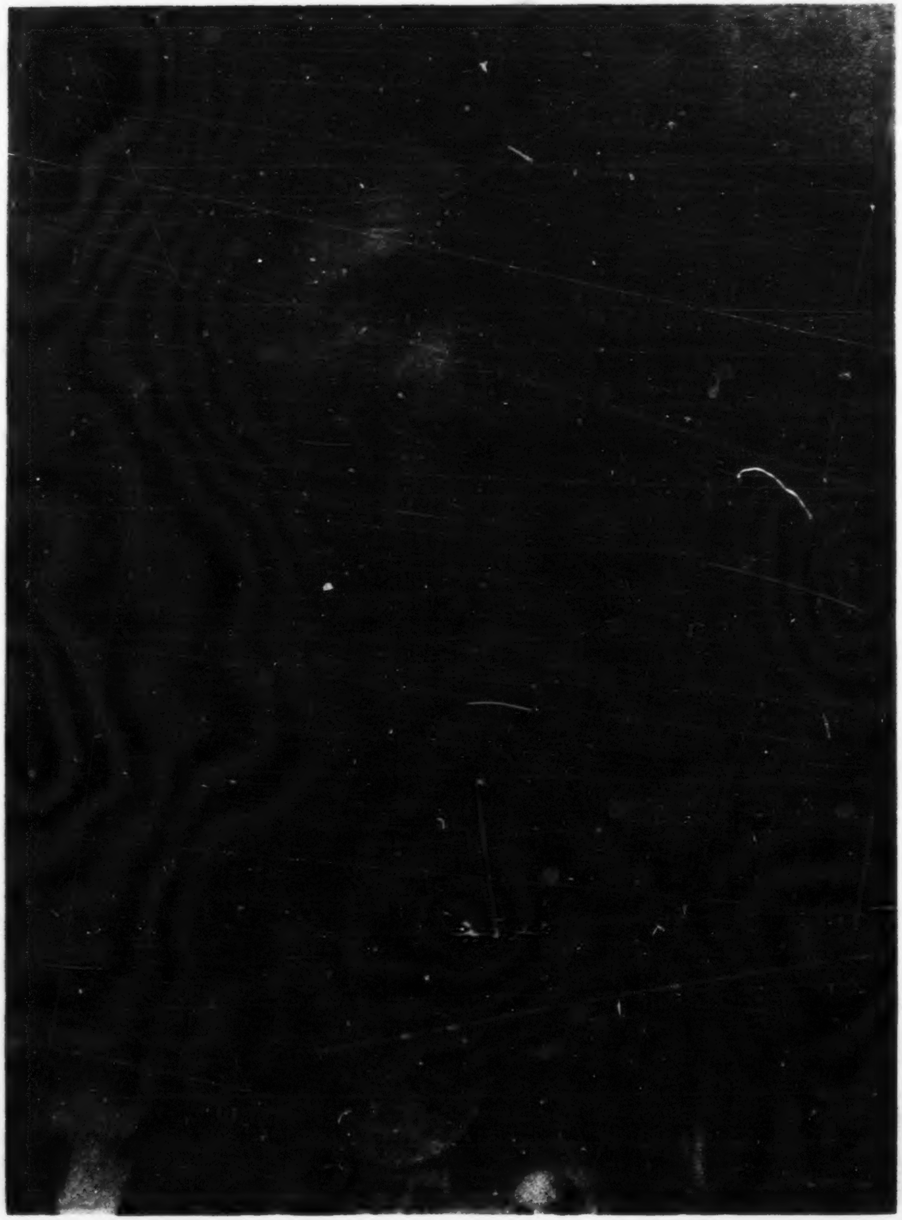

Tipi peint de motifs divers — Assiniboines

Embarcation en peau de bison — Mandan

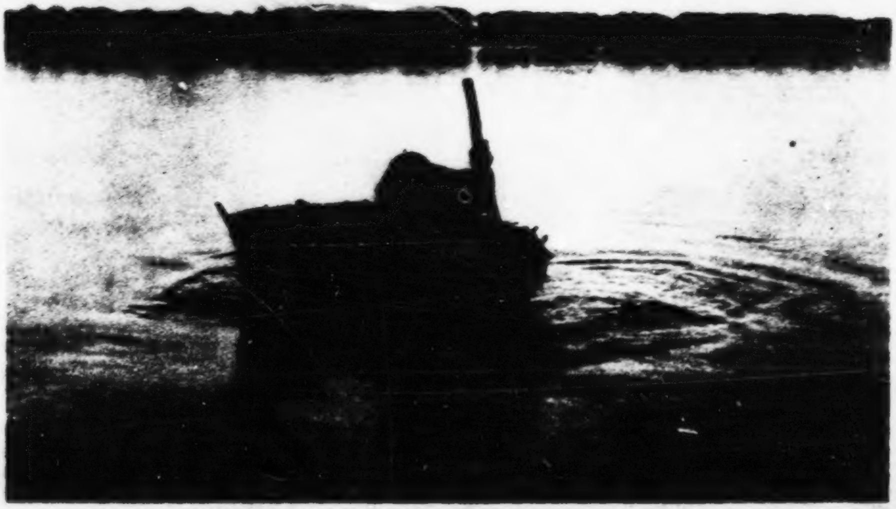

Cuisine d'une habitation sarsise

Tunique de guerrier — pied-noir

Bibliographie

1. *Coues, Elliot, ed.,* New Light on the History of the Greater Northwest, the Journals of Alexander Henry and David Thompson, New York, F.P. Harper, 1897.

2. *Gould, Sydney,* Inasmuch; Sketches of the Beginnings of the Church of England in Canada in relation to the Indian and Eskimo Races, Toronto, The Missionary Society of the Church of England in Canada, 1917.

3. *Grinnell, George Bird,* Blackfoot Lodge Tales; the Story of a Prairie People, New York, C. Scribner's Sons, 1903.

4. *Hind, Henry Y.,* Narrative of the Canadian Red River, vol. 1 et 2, London, Longman, Green Longman and Roberts, 1860.

5. *Hodge, Frederick W.,* Handbook of Indians of Canada, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1913.

6. *Howard, Richard,* Riel, Toronto, Clarke, Irwin and Company Limited, in association with Jackdaw Publications, London, 1967.

7. *Innis, H.A.,* The Fur Trade in Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

8. *Jenness, Diamond,* Indians of Canada, Musée national, bulletin n° 65, Ottawa, imprimeur de la reine, 1955.

9. *Mandelbaum, David G.,* The Plains Cree, Canadian Plains Studies - 9, rue Regina, Université de Regina, 1979.

10. *Morris, Alexander,* The Treaties of Canada With the Indians, Toronto, Coles Publishing Co., 1971.

11. *Paget, Amelia M.,* The People of the Plains, Toronto, Ryerson Press, 1909.

12. *Pohorecky, Zenon,* Saskatchewan Indian Heritage: the First Two Hundred Centuries, Saskatoon, Université de la Saskatchewan, 1970.

13. *Rogers, John D.,* A Historical Geography of the British Colonies, vol. V, Canada Part II, Oxford, Clarendon Press, 1888.

14. *Stephenson, Mrs. F., and Vance, S.,* That They May Be One, Toronto, Église unie du Canada, 1929.

15. *Voorhis, Ernest,* Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English Fur Trading Companies, Ottawa, Imprimeur du roi, 1930.

16. *Young, Egerton R.,* The Apostle of the North, London, Marshall Bros., 1899.

Publications du Ministère

1. *Brown G., and Maguire, R.,* Indian Treaties in Historical Perspective, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1979.

2. *Barnhardt, R., and Madill, D.,* Survey of Historical Records on the Métis, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1978.

3. *Rapports annuels,* Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa.